LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

CONGRÈS MAÇ.·. INTERNATIONAL

DU

CENTENAIRE

1789 - 1889

Tenu les 16 et 17 Juillet 1889 (È.·. V.·.), à l'O.·. de Paris

COMPTE RENDU DES SÉANCES DU CONGRÈS

ET

DISCOURS

Prononcés dans cette Assemblée

PARIS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GRAND ORIENT DE FRANCE

16, rue Cadet, 16

1889

CONGRÈS MAÇ.·. INTERNATIONAL

DU

CENTENAIRE

1789 - 1889

1/10/2025, 1022
F. Dimitrov Library

PARIS. — IMPRIMERIE MAÇ ·. Ve HUGONIS, 6, RUE MARTEL.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

CONGRÈS MAÇ.·. INTERNATIONAL

DU

CENTENAIRE

1789 - 1889

Tenu les 16 et 17 Juillet 1889 (È.·. V.·.), à l'O.·. de Paris

COMPTE RENDU DES SÉANCES DU CONGRÈS

ET

DISCOURS

Prononcés dans cette Assemblée

PARIS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GRAND ORIENT DE FRANCE

16, rue Cadet, 16

1889

CONGRÈS MAÇ.·. INTERNATIONAL

DU

CENTENAIRE

1789 - 1889

AVERTISSEMENT PRÉLIMINAIRE

La signification et la portée du Congrès maç.·. international de 1889 (E.·. V.·.) risqueraient d'être mal comprises des Fr.·. maçons qui prendront la peine de lire le compte rendu de ses travaux si le Grand Orient de France, en procédant à leur publication, ne les faisait précéder de documents qui se rapportent à la période préparatoire, et de diverses formules d'invitations adressées aux puissances maçonniques en raison de la nature des relations présentement établies avec elles.

Le Grand Orient de France a tout d'abord le devoir de s'excuser auprès de toutes les puissances — malheureusement trop nombreuses — qui en raison des distances ont reçu son invitation à une date trop tardive pour pouvoir en délibérer sans précipitation et pour faire arriver en temps utile leurs représentants dans son temple de Paris. Il avait cru bon d'attendre que le succès de l'Exposition universelle s'affirmât avant de lancer son frat.·. appel; puis, pour mieux marquer sa déférence envers les hautes puissances maç.·. auxquelles il s'adressait, il n'a pas voulu borner la signature de ses pl.·. de convocation aux seules attaches du président et d'un secrétaire de l'Ordre, et il s'est ainsi exposé à d'autres retards qui ont dépassé ses prévisions. Il espère que la frat.·. expression de son sincère regret sera maçonniquement accueillie de toutes les puissances que ce retard a pu surprendre ou contrarier dans leur action, et que ces puissances consentiront à s'associer

rétrospectivement à l'œuvre entreprise, *œuvre exclusivement préparatoire*, ainsi qu'elles vont pouvoir s'en convaincre.

Le principe d'un Congrès maç.·. préparatoire figurait depuis longtemps dans les délibérations du Grand Orient de France, désireux de mettre un terme aux malentendus qui retardent — dans son ensemble — l'action pacificatrice, progressive et véritablement fraternelle de la franc-maconnerie sur toute la surface du globe terrestre. Dès le 15 mai 1887, une circulaire du Conseil de l'Ordre avait proposé aux Loges de la fédération la création d'un fonds spécial en sus des contributions ordinaires et exclusivement consacré à cette célébration. L'assemblée générale avait sanctionné ce projet dans sa séance du 19 septembre 1887.

On lit dans le *Bulletin officiel* du Grand-Orient de France les passages suivants :

Bulletin de septembre 1888 (nos 6 et 7), compte rendu du Convent, pages 562 et suivantes :

L'assemblée adopte une proposition du Conseil de l'Ordre contenant entre autre les dispositions ci-après : « ... Il y a « lieu d'organiser, en 1889, au moment de la célébration du « Centenaire de la Révolution française, un grand Congrès « maçonnique international..... Tous les ateliers de l'obé- « dience devront y être représentés. Les délégués des puis- « sances maçonniques du monde entier y seront invités. Les « séances de ce grand Congrès auront lieu au Grand Orient, « rue Cadet..... Dans ce Congrès sera exposée l'histoire de la « franc-maçonnerie universelle, seront expliquées ses doctrines, « seront énumérées ses œuvres, par les orateurs les plus au- « torisés. Les rapports et les discours seront imprimés. A la « suite du Congrès, un grand banquet réunira tous les délé- « gués des Loges et des puissances maçonniques..... Le Con- « seil de l'Ordre est autorisé, par dérogation aux dispositions « de l'article 198 du Règlement général, à convoquer l'assem-

« blée générale de 1889 à l'époque qu'il jugera utile aux inté-
« rêts de la franc-maçonnerie. »

Circulaire aux ateliers de la fédération (pages 49 et 74, décision du 8 avril).

« ... Le Conseil de l'Ordre a décidé que le Convent de
« 1889 s'ouvrirait le 15 juillet prochain et que le Congrès
« maç.·. universel aurait lieu le 16 et le 17 juillet. »

Circulaire du 15 mai 1889 admettant les ateliers capitulaires et philosophiques à se faire représenter dans le Congrès « qui ne constitue pas une assemblée législative. »

Enfin, dans sa séance du 27 mai 1889 (page 153 du *Bulletin*), le Conseil charge son bureau de transmettre les invitations aux puissances maçonniques, et dans sa séance du 24 juin (page 200), il arrête provisoirement l'ordre du jour pour le Congrès.

La forme et l'esprit des invitations adressées aux puissances maç.·. seront suffisamment caractérisés par la reproduction ci-après de quelques-unes de ces pl.·. :

Or.·. de Paris, le 1er juin 1889.

LE GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises

AU GRAND ORIENT DE BELGIQUE

S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·.,

Le peuple français donne en ce moment à tous les peuples du globe, sur le terrain pacifique de son Exposition universelle, un frat.·. rendez-vous. Fidèle à ses antiques traditions, le Gr.·. Or.·. de France a pensé qu'en cette circonstance il appartenait à l'Ordre maç.·. tout entier de donner au monde profane un exemple de concorde et de fraternité.

C'est pourquoi, TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., dès le 15 sep-

tembre 1888 (E.·. V.·.), l'assemblée générale du Gr.·. Or.·. de France, réalisant la pensée et les prévisions des assemblées antérieures, décidait de faire coïncider avec le Convent de 1889 un grand Congrès maç.·. international.

Le but d'un tel Congrès n'est pas d'imposer à la Fr.·. Maç.·. universelle des lois qui ne sauraient être loyalement et correctement édictées que le jour où elles émaneraient du commun consentement de toutes les puissances maç.·. préalablement appelées à en délibérer dans les formes régulièrement prévues et acceptées par elles.

Unis à nous par les liens d'une étroite amitié, vous connaissez à cet égard nos traditions et nos scrupules ; vous savez avec quel soin nous avons constamment proclamé le respect dû à la libre marche des puissances maç.·. régulières, s'adaptant aux milieux variables dans lesquels s'exercent les travaux de chacune d'elles.

Mais un tel Congrès sera pour toutes les puissances maç.·. l'occasion de se rencontrer et de se mieux connaître. Il sera pour la Fr.·. Maç.·. une occasion rare d'envisager clairement ses devoirs et son rôle à venir dans le monde.

Les séances de ce Congrès auront lieu au Gr.·. Orient de France, 16, rue Cadet, à Paris, les mardi 16 (10 h. du matin) et mercredi 17 du mois de juillet prochain. L'histoire, les tendances progressistes et les œuvres de la maç.·. y seront étudiées. Un banquet frat.·. réunira, le 17 juillet, à 7 heures du soir, les délégués des puissances maç.·. et des at.·. qui auront pris part aux travaux.

A la suite de cette cordiale entrevue de quelques heures, les représentants de tous les pouvoirs maç.·. réguliers pourront rapporter à leurs groupes respectifs des lumières et des impressions singulièrement favorables au développement et à la prospérité de la grande famille universelle qui se réclame des nobles traditions de l'antique maçonnerie. Ils n'auront

formulé de règlement pour personne au monde, mais ils auront été mis à même d'apprécier, en toute connaissance de cause, dans quelles conditions pourraient ultérieurement s'établir des ententes utiles au sujet de certaines règles communes ou concernant l'établissement régulier des pouvoirs maç.·. au sein des divers Etats profanes, afin de contribuer à la gloire de l'Ordre, à sa bonne organisation et au succès de ses efforts pour le bonheur de l'humanité.

Nous avons la fav.·., TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., de vous convier aux travaux et aux fêtes de ce Congrès. Nous ne doutons pas, par avance, de votre frat.·. acceptation, mais nous vous prions de nous la faire connaître d'urgence, sans attendre le moment où vous aurez fait choix de l'Ill.·. F.·. chargé de vous représenter.

Nous vous prions de transmettre également notre invitation à notre garant d'amitié accrédité auprès de vous. Nous serions bien heureux s'il pouvait l'accepter et nous vous serons reconnaissants de nous faire savoir s'il peut se rendre à Paris.

Nous nous félicitons d'avance de l'occasion qui s'offre à nous de resserrer les liens affectueux qui nous unissent : de grands et nobles devoirs s'imposent en ce moment aux fr.·. maçons des deux hémisphères dans l'intérêt des progrès à venir et de la paix du monde ; ils seront d'autant mieux remplis qu'ils consacreront une fois de plus les sentiments d'intime amitié qui existent entre nous.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., la cordiale expression de nos sentiments frat.·. dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre
DESMONS,

Les Vice-Présidents du Conseil de l'Ordre,
FONTAINAS.—GERARD.

Les Secrétaires du Conseil de l'Ordre,
G. LEVEL.—G. FRANCOLIN.

Le Garde des Sceaux,
SINCHOLLE.

Le S.·. Gr.·. Commandeur du G.·. Collège des Rites,
POULLE.

Le Grand Chancelier du G.·. Collège,
P. VIGUIER.

Or.·. de Paris, le 1er juin 1889.

LE GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises

A LA GRANDE LOGE D'ANGLETERRE

S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·.,

Le peuple français donne en ce moment à tous les peuples du globe, sur le terrain pacifique de son Exposition universelle, un frat.·. rendez-vous. Fidèle à ses antiques traditions, le Gr.·. Or.·. de France a pensé qu'en cette circonstance il appartenait à l'Ordre maç.·. tout entier de donner au monde profane un exemple de concorde et de frat.·..

C'est pourquoi, TT.·. CC.·. FF.·., dès le 15 septembre 1888 (E.·. V.·.), l'assemblée générale du G.·. O.·. de France, réalisant la pensée et les prévisions des assemblées antérieures, décidait de faire coïncider avec le Convent de 1889 un grand Congrès maç.·. international.

Le but d'un tel Congrès n'est pas d'imposer à la F.·. M.·. universelle des lois qui ne sauraient être loyalement et correctement édictées que le jour où elles émaneraient du commun consentement de toutes les puissances maç.·. préalablement appelées à en délibérer dans les formes régulièrement prévues et acceptées par elles.

Mais un tel Congrès sera pour toutes les puissances maç.·. l'occasion de se rencontrer, de se mieux connaître et de dissiper, s'il y a lieu, tout malentendu rétrospectif.

Les séances de ce Congrès auront lieu au Gr.·. Or.·. de France, 16, rue Cadet, à Paris, les mardi 16 (10 h. du

matin) et mercredi 17 du mois de juillet prochain. L'histoire, les tendances progressistes et les œuvres de la Fr.·. Maç.·. y seront étudiées. Un banquet frat.·. réunira, le 17 juillet, à 7 heures du soir, les délégués des at.·. et des puissances maç.·. qui auront pris part aux travaux.

A la suite de cette cordiale entrevue de quelques heures, les représentants de tous les pouvoirs maç.·. réguliers pourront apporter à leurs groupes respectifs des lumières et des impressions singulièrement favorables au développement et à la prospérité de la grande famille universelle qui se réclame des nobles traditions de l'antique maçonnerie. Ils n'auront formulé de règlement pour personne au monde ; mais ils auront été mis à même d'apprécier, en toute connaissance de cause, dans quelles conditions pourraient ultérieurement s'établir des ententes utiles au sujet de certaines règles communes ou concernant l'établissement régulier des pouvoirs maç.·. au sein des divers Etats prof.·. afin de contribuer à la gloire de l'Ordre et au succès de ses efforts pour le bonheur de l'humanité.

Nous avons la fav.·., TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., de vous convier aux travaux et aux fêtes de ce Congrès, et nous vous prions de nous faire connaître, s'il y a lieu, votre frat.·. acceptation, sans attendre le moment où vous aurez fait choix de l'Ill.·. F.·. chargé de vous représenter.

En présence des grands devoirs qui s'imposent en ce moment aux Fr.·. Maç.·. dans l'intérêt des progrès à venir et de la paix du monde, le Gr.·. Or.·. de France n'a pas cru devoir s'arrêter, pour vous faire son maç.·. appel aux divergences qui se sont produites entre vous et lui sur la façon d'interpréter la liberté de la conscience humaine.

Egalement respectueux des définitions qui vous agréent et de celles qui lui ont paru préférables, il a voulu, sans user à votre égard d'une insistance qui pourrait être mal interprétée,

s'épargner à lui-même un reproche : celui d'avoir laissé, par un sentiment de réserve exagéré entre fr.·. maçons, échapper une occasion favorable à la mise en pratique des doctrines frat.·. de notre Ordre.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., l'expression de nos sentiments frat.·. et maç.·..

(Suivent les signatures, ut suprà).

Or.·. de Paris, le 1er juin 1889.

LE GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises

AU GRAND ORIENT ET SUPRÊME CONSEIL DE GRÈCE A ATHÈNES

S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·.,

Le peuple français donne en ce moment à tous les peuples du globe, sur le terrain pacifique de son Exposition universelle, un frat.·. rendez-vous. Fidèle à ses antiques traditions, le Gr.·. Orient de France a pensé qu'en cette circonstance il appartenait à l'ordre maçonnique tout entier de donner au monde profane un exemple de concorde et de fraternité.

C'est pourquoi, TT.·. CC.·. FF.·., dès le 15 septembre 1888 (E.·. V.·.), l'Assemblée générale du Gr.·. Or.·. de France, réalisant la pensée et les prévisions des assemblées antérieures, décidait de faire coïncider avec le Convent de 1889 un grand Congrès maç.·. international.

Le but d'un tel Congrès n'est pas d'imposer à la Franc-Maçonnerie universelle des lois qui ne sauraient être loyale-

ment et correctement édictées que le jour où elles émaneraient du commun consentement de toutes les Puissances maç.·. préalablement appelées à en délibérer dans les formes régulièrement prévues et acceptées par elles.

Mais un tel Congrès sera pour toutes les Puissances maç.·. l'occasion de se rencontrer et de se mieux connaître : il sera pour la Franc-Maçonnerie une occasion rare d'envisager clairement ses devoirs et son rôle à venir dans le monde.

Les séances de ce Congrès auront lieu au Gr.·. Orient de France, 16, rue Cadet, à Paris, les mardi 16 (10 h. du matin), et mercredi 17 du mois de juillet prochain. L'histoire, les tendances progressistes et les œuvres de la Fr.·.-Maçonnerie y seront étudiées. Un banquet frat.·. réunira le 17 juillet, à 7 heures du soir, les délégués des Ateliers et des Puissances maç.·. qui auront pris part aux travaux.

A la suite de cette cordiale entrevue de quelques heures, les représentants de tous les Pouvoirs maç.·. réguliers pourront rapporter à leurs groupes respectifs des lumières et des impressions singulièrement favorables au développement et à la prospérité de la grande famille universelle qui se réclame des nobles traditions de l'antique maçonnerie.

Ils n'auront formulé de règlements pour personne au monde ; mais ils auront été mis à même d'apprécier, en toute connaissance de cause, dans quelles conditions pourraient ultérieurement s'établir des ententes utiles au sujet de certaines règles communes ou concernant l'établissement régulier des Pouvoirs maç.·. au sein des divers Etats prof.·., afin de contribuer à la gloire de l'Ordre et au succès de ses efforts pour le bonheur de l'humanité.

Nous avons la fav.·., TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., de vous convier aux travaux et aux fêtes de ce Congrès, et nous vous prions de nous faire connaître votre frat.·. accep-

tation sans attendre le moment où vous aurez fait choix de l'Ill.·. F.·. chargé de vous représenter.

De grands et nobles devoirs s'imposent, en ce moment, aux francs-maçons dans l'intérêt des progrès à venir et de la paix du monde ; le Gr.·. Orient de France espère que vous répondrez sans retard à son maç.·. appel.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. et Ill.·. FF.·., l'expression de nos sentiments affectueux et fraternels.

(*Suivent les signatures,* ut suprâ).

Tels ont été les engagements, moralement assumés par le Gr.·. Orient de France préalablement à la réunion du Congrès. Il semble inutile de les multiplier.

Par la lecture du compte-rendu qui va suivre, la conscience universelle des francs-maçons, aussi bien de ceux appartenant à des Puissances représentées dans le Congrès qu'à des Puissances non représentées, ou absentes en raison d'impossibilités matérielles, pourra juger si ces engagements ont été scrupuleusement tenus et observés. Par cette fidélité aux engagements de la première heure, elle pourra juger de la loyauté avec laquelle le Gr.·. Orient de France se propose de remplir le mandat dont il a été chargé par la déclaration qui a clôturé les travaux du Congrès, mandat qui consiste à ouvrir avec les diverses Puissances maç.·. du globe l'échange d'idées nécessaires pour l'organisation d'un Congrès universel des Puissances maç.·. qui serait le résultat du « consentement commun, préalable et réfléchi de toutes » celles qui auront préalablement échangé leurs idées sur « ses conditions d'existence et de formation. »

Le Grand Orient de France attendra, pour ouvrir cet échange de vues, de savoir quelles sont les Puissances ma-

çonniques (Grands Orients, Grandes Loges Symb.·. ou Suprêmes Conseils), qui auront décidé d'adhérer à la déclaration collective de principe votée par le Congrès de 1889 (voir page 150). — Un certain nombre de signatures lui sont déjà parvenues postérieurement à la clôture du Congrès : elles figureront sur le texte de la déclaration qui sera mentionnée dans les correspondances à échanger en exécution de la décision du Congrès.

CONGRÈS MAÇ.·. INTERNATIONAL

DU

CENTENAIRE

1789 - 1889

Séance d'Ouverture

MARDI 16 JUILLET 1889

Le mardi 16 juillet 1889, à dix heures du matin, en l'Hôtel du G.·. O.·. de France, 16, rue Cadet, à Paris, a été ouvert solennellement le Congrès maç.·. international, organisé à l'occasion du Centenaire de la Révolution française, par le G.·. O.·. de France, Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises.

Les travaux sont dirigés par le F.·. *Desmons*, président du Conseil de l'Ordre, entouré des membres du Conseil, des membres de la Chambre de Cassation, du Souv.·. Gr.·. Com.·. et du Gr.·. Or.·. du Gr.·. Coll.·. des Rites. Les divers offices sont remplis de la manière suivante :

Le F.·. Fontainas, premier vice-président, tient le deuxième maillet.

Le F.·. Gérard, deuxième vice-président, tient le troisième maillet.

Le F.·. G. Francolin occupe le plateau de l'orateur.

Le F.·. Georges Level remplit l'office de secrétaire du Congrès. Il est assisté du F.·. Paul Viguier, gr.·. Chancel.·. du gr.·. Coll.·. des Rites.

Le F.·. Didiot est au poste de grand expert.

Le F.·. Sincholle, grand-maître des cérémonies, est assisté par douze FF.·. MM.·., choisis parmi les membres du Congrès.

Sur les colonnes se pressent des délégués de toutes les Loges, des Chapitres et des Conseils phil.·. de France, des Loges d'Algérie, de Roumanie, du Mexique, de l'Amérique du Sud, des délégués des at.·. de la G.·. L.·. Symb.·., du Suprême Conseil de France, etc.

Les travaux sont ouverts au grade de maître, puis les FF.·. rangés sur les colonnes forment la voûte d'acier, et les délégués des puissances maç.·. françaises et étrangères sont introduits, maillets battant, et escortés par des FF.·. le glaive en main.

Ce sont :

Les FF.·. Raymond, Gonnard, Mingaud, Bérard et Ducuing, délégués du Sup.·. Conseil du Rite Ecossais anc.·. et acc.·.

Les FF.·. Friquet et Goumain-Cornille, délégués de la G.·. L.·. Symb.·. Ecossaise;

Les FF.·. Lesieur, Chailloux et Comby, délégués du Rite oriental de Misraïm.

Les FF.·. Houzeau de la Haie, Petitbois et Tassel, délégués du G.·. O.·. de Belgique.

Les FF.·. Favrot et Gerster, délégués de la G.·. L.·. Alpina (Suisse).

Les FF.·. Maurice Gelleri, Ivan Bosanyi, Antoine Varadi, délégués de la G.·. L.·. Symb.·. de Hongrie.

Le F.·. Dalsace délégué du G.·. O.·. d'Italie.

Le F.·. Eduardo de Puga, délégué du G.·. O.·. National d'Espagne.

Le F.·. E. Stephanos, délégué du G.·. O.·. d'Athènes.

Le F.·. Jose Francisco Vegas, délégué du G.·. O.·. Lusitanien.

Le F.·. Gérard, délégué de la G.·. L.·. Symb.·. de Séville.

Ont été introduits également :

Le F.·. Tramü, du G.·. O.·. du Brésil.

Le F.·. Kuhe, de la L.·. Colombia, O.·. de Melbourne.

Le F.·. Webster, de la G.·. L.·. de Massachussets, O.·. de Boston.

Le F.·. *Desmons* invite les délégués des puissances maç.·. à prendre place à l'Orient, et leur souhaite la bienvenue en ces termes :

TT.·. CC.·. FF.·.,

C'est avec la plus grande joie que je viens, en mon nom personnel, au nom des membres du Conseil de l'Ordre, au nom de tous nos FF.·., membres du Grand Orient de France, vous adresser à vous tous, délégués des diverses puissances maçonniques françaises et étrangères, la plus fraternelle bienvenue (*Applaudissements*).

Nous avons pensé, qu'à l'occasion du Centenaire de notre glorieuse Révolution, — alors que le Gouvernement de la République française donnait à toutes les nations un rendez-vous pacifique, alors que les associations les plus diverses se réunissaient en Congrès, pour discuter de leurs intérêts communs, — il était du devoir de la maçonnerie française de convier également toutes les puissances maçonniques, avec lesquelles elle est en relations fraternelles, à une réunion internationale, — non point dans le but de se livrer à des discussions irritantes sur des points sur lesquels il peut y avoir entre nous une divergence quelconque,— mais bien dans le but de proclamer cette vérité éternelle, à savoir que si nous sommes encore séparés par des frontières politiques ou économiques, si nous sommes divisés par des rites divers, si nous sommes revêtus de tabliers ou de rubans de couleurs différentes, nous sommes et nous voulons rester unis dans la poursuite incessante de notre idéal, qui doit être le triomphe définitif dans le monde entier, de cette glorieuse devise de la franc-maçonnerie universelle : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Vous avez répondu à notre appel fraternel, vous, membres du *Suprême Conseil*, de la *Grande Loge Symbo-*

lique, du *Rite de Misraïm*, vous tous qui, sous des guidons différents, mais sous le même drapeau, formez avec nous la même armée, destinée à combattre le même combat et à remporter la même victoire.

Vous avez répondu à notre appel :

Vous FF.·. de la libre Suisse ; citoyens de ce valeureux pays, — dont les frontières sont étroites, mais dont le cœur est large, de ce pays avec lequel nous étions, depuis des siècles, profondément unis, mais auquel nous attache pour jamais le souvenir ineffaçable de la généreuse hospitalité donnée dans des temps rudes et difficiles, aux fils malheureux de la France. (*Applaudissements.*)

Vous avez répondu à notre appel :

Vous, FF.·. de Belgique, vous, au milieu desquels j'ai eu tout récemment l'immense honneur de me trouver, — et où j'ai reçu comme Délégué du G.·. O.·. de France, un accueil si empressé et si cordial, — vous, citoyens de cette vaillante nation, qui avez à combattre les mêmes adversaires, qui avez les mêmes luttes à soutenir, et qui venez, dans une bataille toute récente, de faire triompher sur le parti de l'obscurantisme et de la réaction, le drapeau de la lumière et de la Liberté. (*Bravos.*)

Vous avez répondu à notre appel ;

Vous, FF.·. du Portugal, citoyens de cet indomptable pays dans lequel a toujours survécu, à travers les siècles, l'amour sacré de la Patrie et de l'indépendance. (*Bravos.*)

Vous avez répondu à notre appel ;

Vous FF.·. de l'Espagne, citoyens de cette nation si chevaleresque, vous, qui avez déjoué les entreprises souterraines de ceux qui tentaient de vous séparer de nous, mais à qui vous avez su si fièrement répondre : « Entre l'Espa-
» gne et la France, il n'y a plus de Pyrénées, non à cause
» d'un mariage royal accompli depuis bientôt deux siècles,
» et depuis longtemps oublié, — mais à cause de nos aspi-
» rations communes et de nos communes espérances. »
(*Applaudissements.*)

Vous avez répondu à notre appel ;

Vous, FF.·. d'Italie, citoyens de cette nation, sœur de la nôtre, à laquelle nous unissent de si touchants et si glorieux souvenirs, — citoyens de ce pays, dont le sang a été mêlé au nôtre sur tant d'illustres champs de bataille, qu'on appelle Dijon ou Magenta, Beaune ou Solferino. (*Bravos.*)

Vous avez répondu à notre appel;

Vous, FF.·. de Hongrie, citoyens de cette France de l'Est, qui nous est à tous si sympathique, — vous, qui foulant aux pieds les conseils timorés ou intéressés de ceux qui vous gouvernent à cette heure, et suivant de préférence la voix vénérée de votre grand patriote Kossuth, êtes venus déposer au Panthéon une resplendissante couronne sur la tombe de notre grand poète national que vous pleurez avec nous. (*Bravos!*)

Vous avez répondu à notre appel ;

Vous, FF.·. de Grèce, de ce pays dont nos lèvres ont balbutié le nom presque aussitôt que celui de la France, — de ce pays qu'on nous a appris à aimer dès notre enfance, — de ce pays qui est resté pour nous le symbole vivant de la poésie éternelle, des beaux-arts, du patriotisme et de la liberté, — de ce pays enfin, qui, par l'énergie indomptable de ses enfants, autant que par la vive sympathie de tous les peuples civilisés, a su reconquérir son antique indépendance. (*Vifs applaudissements.*)

Vous avez répondu à notre appel ;

Vous, FF.·. du Luxembourg, vous, dont l'histoire se confond si fréquemment avec celle de la France, — vous qui, malgré les dangers que vous pouviez attirer sur vos têtes, n'avez point hésité, à une époque difficile et tourmentée, à adresser à l'une de nos loges françaises, cette courageuse réponse, que nous avons pieusement recueillie dans nos archives, l'ardent désir de voir un jour les principes de justice et de fraternité prendre racine dans l'esprit des peuples et se substituer d'une façon définitive aux maux terribles des guerres fratricides. (*Applaudissements.*)

Vous avez répondu à notre appel ;

Vous, FF.·. du Brésil et du Massachussets, FF.·. de ces magnifiques et lointaines contrées dans lesquelles, nous le savons, le nom de la France est prononcé avec autant de sympathie que le nom du Brésil et celui des États-Unis sont prononcés par tous les Français.

Eh bien! FF.·. du Brésil, des États-Unis, du Luxembourg, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Belgique, de la Suisse, et vous tous, FF.·. de France, soyez parmi nous les bienvenus.

Tout à l'heure tous nos bras étaient tendus vers vous, maintenant tous nos cœurs vous sont ouverts, et je ne suis que le bien faible interprète des sentiments de tous nos FF.·. du G.·. O.·. de France, en vous disant à tous :

Merci, — merci, — trois fois merci !

Pourquoi faut-il, mes FF.·., qu'à ce sentiment d'une profonde joie vienne se mêler un vif regret, — celui de ne point voir à cette fête, des FF.·. d'autres puissances que nous avions également invitées, et qui n'ont point cru devoir accepter notre invitation.

Nous sommes convaincus qui si ces FF.·. avaient suivi votre exemple, — s'ils étaient venus assister à nos travaux, prendre part à cette réunion fraternelle, bien des préjugés se seraient effacés, bien des malentendus auraient disparu, et auraient fait place à une estime et à une affection réciproques.

Mes FF.·.

On raconte qu'un jour, au nord de l'Ecosse, par une matinée brumeuse, un fermier sortit de sa ferme pour se rendre au travail des champs. Mais à peine a-t-il mis le pied hors de sa ferme, qu'il aperçoit devant lui, à une certaine distance, un être bizarre, informe, monstrueux, qui se dirigeait rapidement vers lui. — Un sentiment de frayeur le saisit aussitôt. — Il s'arrête. — Le monstre redouble de vitesse. — Mais quand il a franchi une certaine distance, —

quand la brume, poussée par un vent bienfaisant, et atténuée par un faible rayon du soleil, s'est quelque peu dissipée, il reconnaît que cet être, — qu'il a tout d'abord entrevu avec une certaine frayeur, — c'est un homme. — Rassuré, il marche lui-même au-devant de lui. — Un nouveau souffle, suivi d'un nouveau rayon de soleil, fait disparaître entièrement le reste du brouillard, — et quel n'est pas son étonnement ! cet homme, qu'il avait pris tout d'abord pour un monstre, c'était son frère, qui venait de la ferme voisine lui faire une visite matinale !

Mes FF.·.

N'est-ce pas là l'image saisissante de nos divisions et de nos luttes? Ne sommes-nous pas souvent les adversaires les uns des autres, parce que les brouillards épais des préjugés, des malentendus, de l'égoïsme nous obscurcissent la vue et créent devant nous des fantômes imaginaires?

Eh bien, MM.·. FF.·., — que le vent de la discussion souffle sur tous ces brouillards, — que le soleil fécond de la fraternité nous éclaire de ses rayons vivifiants, — et nous ne tarderons pas à reconnaître que ceux que nous regardions comme des monstres redoutables, sont des hommes et que ces hommes sont nos frères.

Puisse, MM.·. FF.·., ce congrès maçonnique qui s'ouvre aujourd'hui, produire un pareil résultat parmi nous !

Et puissions-nous, — au sortir de cette réunion générale universelle, — ressentir en nous un amour plus ardent de la vérité, un respect plus complet des opinions d'autrui, un sentiment plus vif de bienveillance, de tolérance et de fraternité ! (*Vifs applaudissements.*)

Tel est le vœu que je forme au nom du Grand Orient de France, et je crois pouvoir ajouter, de la Maçonnerie universelle ! (*Salve d'applaudissements.*)

La parole est donnée aux représentants des puissances maçonniques qui tiennent à répondre à la chaleureuse bienvenue du F.·. Desmons.

Le F.·. *Raymond*, délégué du Supr.·. Conseil du Rite Ecossais anc.·. et acc.·., s'exprime ainsi :

T.·. C.·. et bien aimé Président,

Le grand âge et l'état de santé de notre vénéré G.·. M.·. ne lui ont point permis de venir s'asseoir à côté de nous ; mais je suis chargé de vous apporter l'expression de sa plus vive affection.

MM.·. FF.·., le Grand Orient de France va célébrer dignement le grand Centenaire. C'est avec un véritable bonheur que nous avons accepté son invitation. Nous voulons, réunis à lui, montrer que tous les Maçons de France ont le même sincère désir de célébrer glorieusement la mémoire de ceux qui nous ont précédés. Tous, nous partageons les mêmes deuils, les mêmes joies, tous aussi nous partageons les mêmes espérances et c'est avec cette volonté que nous avons tous, avec cette volonté ferme de faire avancer de quelques pas le progrès, avec cette volonté que nous avons d'aller un peu plus loin dans le chemin de la fraternité, d'introduire en quelque sorte dans le monde entier notre programme particulier qui fait que nous sommes tous des frères et que nous voulons que tous les hommes jouissent des mêmes privilèges ; c'est avec ce désir, MM.·. FF.·., que nous sommes venus prendre part à vos travaux.

Je vous remercie, frères du Grand Orient, de l'invitation que vous nous avez adressée. Nous sommes heureux de venir nous joindre à vous pour glorifier et en même temps pour édifier l'édifice déjà commencé par ceux qui nous ont devancés et qui, au siècle dernier, ont jeté les bases inébranlables du monument que nous sommes appelés à couronner. En vous remerciant très cordialement, TT.·. CC.·. FF.·., je vous exprime toute la joie que nous éprouvons et vous assure que c'est de tout notre cœur que nous nous joignons à vous pour donner à nos devanciers ce sincère témoignage de reconnaissance filiale. (*Applaudissements*).

Après le F.·. Raymond, le F.·. *Houzeau de la Haie* délégué du G.·. O.·. de Belgique, prononce le discours suivant :

> T.·. C.·. F.·. Président, F.·. Pr.·. Surv.·., F.·. Sec.·. Surv.·. et vous, MM.·. FF.·., en vos grades et qualités,

C'est au nom du Grand Orient de Belgique que je viens remercier nos frères de France ; j'ai été tout particulièrement heureux de venir à cette date qui, pour nous, est, comme pour vous, le centenaire d'une grande époque. Vous connaissez tous les liens intimes qui unissent mon pays à la France. Vous vous rappelez que lorsque nous avons voulu chasser l'étranger de chez nous, c'est à la France que nous avons fait appel. Le sang français a coulé à Anvers pour assurer l'indépendance de la Belgique. (*Vifs applaudissements*).

Nous ne l'oublierons jamais, quelles que soient les destinées de notre pays ; nous sommes un peuple qui avons la reconnaissance dans le cœur. (*Nouveaux applaudissements*). Aussi, je vous le disais, c'est avec bonheur que je suis venu, parce que la Révolution de 1789 est pour nous la source où nous avons puisé nos institutions politiques. Nous croyons toutefois avec vous que cette Révolution n'est pas terminée ; nous croyons avec vous que si vous avez proclamé et si nous proclamons bien haut l'excellence de ses trois principes : Liberté, Egalité, Fraternité, leur application n'est pas encore complète. (*Bravos.*)

Nous croyons que si, en 1789, la bourgeoisie a fait litière des privilèges de la noblesse, si elle les a abolis, si elle a profité d'avantages immenses, il est encore, dans la Société, des classes qui n'y participent point. (*Très bien.*) Aussi, nous pensons comme vous, Maçons belges comme Maçons français, et j'ose le dire, Maçons de tous les Orients étrangers, car ces FF.·.— m'ont autorisé à parler en leur nom,— nous pensons dans le monde entier, la Maçonnerie pense

qu'il y a plus à faire qu'il n'a été fait jusqu'à présent, que si la Maçonnerie a toujours été à la tête du progrès politique et social, elle doit y rester. Il faut que, dans un siècle, ceux qui viendront puissent dire qu'elle a fait encore quelque chose pour le bonheur de l'Humanité.

Non, toutes les bastilles ne sont pas tombées, la réaction en élève sans cesse de nouvelles. La date que vous célébrez doit être pour nous un enseignement. A la fin du siècle qui s'ouvre, nous devons avoir abattu les obstacles que, chaque jour, la réaction place en travers de notre route. (*Applaudissements*).

C'est pour cela que je vous salue de tout cœur et que je vous remercie d'avoir invité à votre réunion, non seulement les Maçons de France, mais ceux du monde entier, à venir ici proclamer leur attachement à des principes que nous ne devons jamais oublier. (*Applaudissements prolongés*).

Le F.·. *Favrot*, délégué de la G.·. L.·. *Alpina*, prend à son tour la parole :

T.·. C.·. F.·. Président, TT.·. CC.·. et bien-aimés FF.·., dit-il, ce n'est pas sans une certaine émotion que je prends la liberté de demander la parole au sein de cette auguste assemblée, mais je croirais manquer à mon devoir si je ne remerciais pas l'illustre Président de cette Assemblée des paroles cordiales et sympathiques qu'il a bien voulu adresser à mon pays répondant à l'appel vraiment fraternel que vous avez bien voulu lui adresser, au G.·. M.·. de l'*Alpina*, et à moi, pour venir vous présenter l'assurance des sentiments fraternels que nous avons toujours portés au fond de notre cœur vis-à-vis de la France et des Maçons français.

Dans bien des occasions précédentes, nous avons eu lieu de resserrer les liens d'amitié qui n'auraient jamais dû cesser entre ces deux pays et qui n'ont été interrompus

qu'à des époques douloureuses où le sang de la Suisse servait à soutenir un Gouvernement qui n'était pas le Gouvernement du peuple. (*Applaudissements*).

Dernièrement encore, nous avons avec bonheur et avec espoir tourné les yeux vers la France dans la crise qu'a traversée il y a quelques semaines notre petit pays, lorsqu'une puissante nation voisine nous menaçait de nous écraser sous sa force militaire. Nous avons vu avec un véritable sentiment de joie et de reconnaissance que la Presse française, cette expression de l'opinion publique, nous était sympathique, nous tendait la main et nous encourageait. (*Vifs applaudissements*).

MM.·. FF.·., encore une fois, merci du fond du cœur du bon accueil que vous avez fait aux délégués de l'*Alpina*. Je vous apporte l'assurance la plus cordiale et la plus sincère de notre sympathie, nos sentiments les meilleurs ne vous abandonneront jamais aussi longtemps que la Franc-Maçonnerie française marchera dans la voie des sages principes qu'elle défend et proclame à toutes les occasions. Je vous salue MM.·. FF.·. et souhaite que la prospérité vous accompagne en tous lieux. (*Applaudissements prolongés*).

Le F.·. *Eduardo de Puga*, grand secr.·. et délégué du G.·. O.·. national d'Espagne, demande à dire quelques mots :

T.·. Puiss.·. Président et illustres Collègues du Congrès, après les paroles si élevées et si aimables à la fois qui viennent de nous être adressées, je regrette de ne pas parler assez parfaitement votre langue pour rendre toute la cordialité de mes sentiments.

Mais je ne saurais m'asseoir, avant de constater que le Grand Orient National d'Espagne que j'ai l'honneur de représenter, est l'allié le plus fidèle du Grand Orient de France, qui nous réunit ici très gracieusement. (*Applaudissements.*) Je viens porter, en son nom, la confirmation

de cette alliance et offrir en même temps, à toutes les Puissances représentées ici, la loyale adhésion d'un centre qui, comme le mien, continue la glorieuse tradition de l'Ordre sur la noble terre d'Espagne.

Je vous félicite du légitime retentissement que va obtenir l'acte que vous nous avez conviés à accomplir, de même que je félicite la France de la démonstration éclatante qu'elle a faite de ses progrès moraux et matériels dans le magnifique Concours international du Champ-de-Mars, et je le fais avec d'autant plus de sincérité que, comme j'en ai l'espoir, l'Espagne, ma Patrie, suivra vos dignes traces. *(Applaudissements.)*

Le F.·. *E. Stephanos*, délégué du G.·. O.·. d'Athènes, prononce les paroles suivantes :

Je suis heureux de représenter ici le G.·. O.·. de Grèce, toujours ami de la Maçonnerie française ; je suis heureux aussi de représenter, je peux le dire, les maçons et le peuple grecs, toujours reconnaissants, toujours amis de la grande nation française, car nous devons à la France de grands services qu'elle nous a rendus pendant notre grande Révolution, mais je puis dire aussi que nous lui devons le développement de notre science d'aujourd'hui, de même, si je puis le dire, que la France doit à notre nation les premières lumières. *(Applaudissements)*.

La Grèce a toujours inscrit dans son cœur le nom de la France. Je m'estime donc heureux de pouvoir ici vous apporter le témoignage de cette reconnaissance et de la témoigner au sein de la Maçonnerie française. *(Nouveaux applaudissements)*.

Le F.·. *Tramü*, du G.·. O.·. du Brésil, Français d'origine, vient apporter l'expression des sentiments d'amitié de son pays d'adoption et remercier le G.·. O.·. D.·. F.·. de l'accueil fraternel et sympathique qu'il a reçu comme délégué du G.·. O.·. du Brésil.

Le F.·. *Dreyfus*, membre du Conseil de l'Ordre, au nom

des francs-maçons du Parlement et de la Presse, prononce le discours suivant :

TT.·. CC.·. FF.·.,

C'est aux maçons étrangers en particulier que MM.·. FF.·., qui font comme moi partie du Parlement, m'ont chargé de souhaiter la bienvenue d'une façon tout à fait particulière.

Nous pensons que, de cette cérémonie, on doit emporter non seulement un souvenir maçonnique, mais qu'il doit encore en ressortir un avantage pour le pays ; nous pensons que les maçons étrangers qui, dans leur pays, sont ce que nous sommes dans le nôtre, des patriotes, qui aiment leur patrie comme nous aimons la nôtre ; nous pensons qu'il est bon qu'ils sachent ce qu'il y a au fond du cœur non seulement des maçons français, mais des patriotes et des républicains français. (*Applaudissements.*)

C'est particulièrement vous, mon frère de la Suisse, qui m'avez presque forcé à prendre la parole, par le souvenir que vous évoquiez de la crise par laquelle a passé votre pays et dans laquelle, avec le sentiment de la force que donne le sentiment du droit, vous avez, vous, le vaillant petit peuple, resserré dans ses montagnes, tenu tête à celui qui prétend être le dominateur de l'Europe !

Permettez-moi de vous dire que ç'a été pour la France un réconfort et un profond encouragement pour l'avenir ; nous avons vu luire ce qui est au fond du cœur de tous les patriotes français : cette union du petit pays libre, du petit pays neutre se rattachant toujours à la France, non pas pour attaquer l'ennemi, mais pour lui présenter le front d'airain de peuples qui combattent pour l'indépendance et la liberté du monde. (*Applaudissements.*)

Avec la Suisse, avec la Belgique, nous sommes menacés par le même ennemi, c'est le même qui, il y a quelque temps, contestait la neutralité suisse ; c'est le même, Frères de la Belgique, contre lequel vous avez eu à discuter la question

des fortifications de la Meuse ; c'est le même qui nous menace en France... Je n'appelle pas la Guerre, mais si jamais elle devait s'élever sur nos frontières, il faut qu'on sache bien que nous nous battrions non seulement pour la liberté et l'indépendance de la France, mais pour les destinées de la civilisation, car nous sommes la nation qui représente les principes de 89 ; de l'autre côté, c'est une nation qui représente les traditions du moyen-âge !

Frère de la Suisse, Frère de la Belgique, merci pour les paroles que vous nous avez apportées ; je vous remercie comme maçon, je vous en remercie aussi, et je suis certainement l'interprète des maçons qui sont réunis ici, comme républicain et comme patriote (*Applaudissements prolongés.*)

Le F.·. *Eduardo de Puga*, délégué du Grand Orient National d'Espagne, dépose la proposition suivante :

« Le Grand Orient National d'Espagne, a l'honneur de soumettre à l'appréciation du Congrès international Maçonnique les conclusions que voici :

« *Premièrement.* — La mission actuelle de la Franc-maçonnerie consiste à réaliser les progrès praticables des sciences biologiques en ce qui concerne les notions de Liberté, d'Egalité et de Fraternité Universelles.

« *Deuxièmement.* — Pour contribuer plus efficacement à l'accomplissement de cette mission, toutes les Puissances qui participent au Congrès doivent constituer une Fédération à laquelle les autres Puissances pourront se joindre ultérieurement.

« *Troisièmement.* — Dès qu'elle sera constituée, la Fédération donnera naissance à un « Grand Conseil Inter- « national » qui la représentera d'une façon permanente. Les attributions et les obligations de ce Grand Conseil International seront les suivantes :

« A. Exécuter les décisions du Grand Conseil.

« B. Proposer les arbitrages par voie de négociations où l'on examinerait les dissidences et litiges qui surgiraient entre les Puissances reconnues, liées par le pacte fédératif, à la condition toutefois que les dissidents déclarent se soumettre à l'arbitrage.

« C. Publier en langue française un bulletin trimestriel contenant, en dehors des dispositions d'intérêt général, tout ce qui peut contribuer utilement à la mission actuelle de la Maçonnerie.

« D. Comme signe d'union à la fois évident et palpable, on adoptera un « mot de l'année » particulier aux Puissances confédérées que celles-ci, de leur côté, feront parvenir aux affiliés en rapport avec elles.

« *Quatrièmement.* — Le Grand Conseil International se composera d'autant de membres qu'il y aura de Puissances représentées dans la Confédération; il résidera cinq ans dans la capitale de la Nation à laquelle appartiendra respectivement chaque Puissance, quel que soit le nombre des Puissances comprises dans une même Nation. Les fonctions de Président, Secrétaire et autres Membres du bureau du Grand Conseil International seront dévolues à des Membres dudit Conseil élus par l'Assemblée; il faudra, d'ailleurs, tenir la main à ce que le Président pour le moins soit astreint à la résidence dans sa capitale respective. L'ordre à observer pour la fixation successive des divers sièges du Grand Conseil dans les capitales des puissances confédérées sera fixé par voie de tirage au sort, en Congrès. Il ne pourra être modifié que par décision d'un autre Congrès. »

La proposition est écoutée avec beaucoup d'intérêt, mais il est fait observer que le Grand Orient de France, en prenant l'initiative du Congrès International, a eu seulement en vue cette année de fournir à toutes les Puissances Maçonniques l'occasion de se rencontrer, de se mieux

connaître, d'entrer en relations plus intimes, d'échanger leurs impressions et d'envisager clairement le devoir et le rôle de la Maçonnerie dans le monde, et que, après ces premières entrevues, on pourra utilement discuter et dans les formes régulières, les propositions de la nature de celle que dépose le F.·. Ed. de Puga.

Acte est donné au T.·. Ill.·. délégué du Grand Orient National d'Espagne du dépôt de sa motion.

Les travaux sont fermés maç.·. au grade de maître.

Les FF.·. se séparent aux cris de : « Vive la République Française. »

Première séance solennelle du Congrès

MARDI, 16 JUILLET

Les travaux sont ouverts à deux heures, au grade de M.·., sous la présidence du F.·. Desmons.

Les offices sont occupés comme à la séance d'ouverture. Les délégués rangés sur les colonnes et les représentants des puissances maç.·. des Or.·. étrang.·. placés à l'Or.·. avec les membres du Conseil de l'Ordre.

Le F.·. Kuhe, de l'Orient de Melbourne (Australie), demande à être introduit.

Le F.·. Desmons le fait conduire à l'Or.·. et lui souhaite la bienvenue en ces termes :

« Soyez, parmi nous, le bienvenu, dit-il, car vous représentez un Orient qui nous est doublement cher. Vous savez tous que l'Orient d'Australie dépend en grande partie de la G.·. L.·. d'Angleterre ; vous savez tous que la G.·. L.·. d'Angleterre entretient avec le Grand Orient, je ne dis pas des relations froides, mais des relations qui ne sont pas aussi cordiales que nous le voudrions puisque nous n'avons pas le bonheur de la voir représentée parmi nous. La loge d'Australie sera parmi nous un trait d'union entre la G.·. L.·. d'Angleterre et le G.·. O.·. D.·. F.·. (*Très bien ! Applaudissements.*)

« Recevez donc T.·. C.·. F.·. nos remerciements les plus sincères. Nous sommes convaincus que votre présence au sein de cette Assemblée ne fera que hâter l'union de deux puissances maçonniques qui sont faites pour s'en-

tendre, pour s'apprécier, pour s'estimer et pour s'aimer. » (*Nouveaux applaudissements*).

Le F.·. Kuhe de Melbourne, répond :

Au nom de la Loge d'Australie, je vous remercie, mes Frères, de l'accueil cordial que vous voulez bien me faire et je vous assure qu'à mon retour je le rapporterai avec le plus grand plaisir. Je vous demande la permission de confirmer mes paroles en criant avec vous : Vive la République Française ! (*Applaudissements prolongés*).

La parole est donnée au F.·. Amiable, chargé par le Conseil de l'Ordre de présenter l'historique de la Franc-maçonnerie française au dix-huitième siècle :

Mes FF.·.,

En ces jours où la nation française, et avec elle tous les peuples, célèbrent le centenaire de la Révolution, il est juste de rappeler la part que les francs-maçons de France ont prise au plus grand évènement des temps modernes. Nous avons derrière nous un passé qui nous oblige, en même temps qu'il nous honore. Les exemples qu'il a donnés et les leçons qui s'en dégagent ne doivent pas être perdus pour nous et pour ceux qui viendront après nous.

Le Grand Orient de France a estimé qu'il convenait, en cette circonstance solennelle, de retracer à grands traits sa propre histoire, qui remonte par voie de filiation jusqu'à l'apparition de la franc-maçonnerie moderne dans notre pays, et d'y rattacher l'exposé des doctrines dont il a été l'initiateur ou le propagateur. La première partie de cette tâche m'est échue ; et c'est pour moi un grand honneur que d'avoir à mettre en lumière ce qu'a été la franc-maçonnerie française au dix-huitième siècle. Mais aussi la matière ne laissait pas que d'être ardue ; et, au moment où je vous présente le résultat de mon travail, j'ai besoin, mes FF.·., de compter sur votre bienveillante indulgence.

Nos annales du siècle passé sont loin d'être sans obscurité et sans lacune ; bien des faits sont mal connus ; bien des documents ont été oubliés ou égarés ; et l'histoire maçonnique de cette grande époque est encore à faire.

Cette histoire, je ne puis que l'effleurer ici, et en donner un rapide aperçu. Je le ferai, du moins, comme on accomplit un devoir filial, avec un profond sentiment de gratitude et de vénération pour ceux qui nous ont ouvert la voie. Leur mémoire est digne d'être glorifiée, parce qu'ils ont bien mérité de la patrie et de l'humanité. Voyons donc la carrière qu'ont parcourue nos aïeux :

Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.

Le dix-huitième siècle achevait son premier quart, et Louis XV enfant régnait sur la France, lorsque la Franc-Maçonnerie fut introduite dans notre pays. Elle venait d'un pays voisin, où elle avait pris naissance quelques années auparavant.

La Grande Loge d'Angleterre avait été fondée à Londres en 1717, et avait publiquement manifesté son existence. Elle s'était formée par l'union de quatre loges, anciennes déjà, mais où venait à peine de s'effectuer un changement considérable : le remplacement de la maçonnerie manuelle (*operative masonry*) par la maçonnerie spéculative (*speculative masonry*), comme disent les Anglais. Alors, en effet, quelques hommes d'élite, animés des plus nobles sentiments, se firent agréger à ces loges, derniers restes des anciennes corporations de francs-maçons, ou constructeurs libres, qui avaient joué un si grand rôle au moyen âge dans toute l'Europe occidentale. Ils y trouvèrent des habitudes de régularité, de moralisation et de tolérance, un esprit de cosmopolitisme, des moyens de reconnaissance à l'usage des seuls adeptes, une organisation et une hiérarchie, des traditions et des légendes

remontant à une haute antiquité. Ils eurent la grande et féconde pensée d'employer ces éléments à instituer une association destinée à s'étendre parmi tous les peuples, une société dont les membres travailleraient à s'améliorer eux-mêmes et à améliorer les autres, à détruire les préjugés, à dissiper les erreurs, à faire disparaître les malentendus entre les hommes, à répandre la fraternité universelle, à favoriser les progrès de l'humanité entière. Désormais les francs-maçons ne furent plus des bâtisseurs de temples, de forteresses et d'habitations, mais bien les ouvriers d'un édifice moral qui s'étend et s'augmente toujours.

L'un des principaux, parmi ces fondateurs de la franc-maçonnerie moderne, fut Jean-Théophile Désaguliers, né à La Rochelle en 1683, fils d'un pasteur protestant que la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, contraignit de quitter la France avec sa famille. Elève, collaborateur et ami de Newton, il avait, comme savant, une renommée européenne. La part importante qu'il prit à l'œuvre de rénovation est démontrée par ce fait qu'il fut, en 1719, à l'âge de trente-six ans, le troisième grand-maître de la Grande Loge d'Angleterre. Par lui la Franc-Maçonnerie a reçu, dès son origine, l'empreinte du génie français. Et nous avons doublement le devoir de glorifier sa mémoire, comme celle d'un compatriote et d'un ancêtre.

Les principes de l'institution, ainsi que les règles qui présidaient à son organisation et à son fonctionnement, furent officiellement consignés, sous les auspices de la Grande Loge, dans un livre qui parut à Londres, en 1723, sous ce titre : « Les Constitutions des francs-maçons, « contenant l'histoire, les obligations, les règlements, etc. « de cette très ancienne et très respectable confraternité. » Permettez-moi, mes FF.·. d'emprunter à ce document originaire trois brèves citations qui vous montreront combien l'esprit des premiers francs-maçons du siècle passé est resté vivant parmi nous.

Reportons-nous à cette époque, où l'intolérance reli-

gieuse régnait encore en maîtresse et imprégnait la loi civile, où le droit de penser librement n'apparaissait aux gouvernements et aux masses que comme une témérité dangereuse. Quel contraste nous trouvons dans le livre de la loi maçonnique! Il rappelle qu'autrefois les francs-maçons avaient pour devoir, dans chaque pays, de professer la religion dominante. Cette règle est abolie; et désormais ils sont obligés seulement « à suivre cette reli-« gion sur laquelle tous les hommes sont d'accord, c'est-« à-dire, à être des hommes bons et sincères, des hommes « d'honneur et de probité. » Et le texte assure formellement la liberté de penser aux adeptes de l'institution, en « laissant à eux-mêmes leurs opinions particulières » (1). Ces déclarations se retrouvent, avec de simples différences d'expression, dans l'article premier de la constitution du Grand Orient de France; et l'on peut dire que notre dernière révision constitutionnelle n'a fait qu'accentuer la ressemblance.

L'article 2 de notre pacte fondamental affirme l'universalité de la Franc-Maçonnerie. Le livre de 1723 l'avait déjà affirmée en ces termes : « Nous sommes de toutes les na-« tions, de toutes les langues, de toutes les familles. » (2)

Si je n'étais limité par les nécessités de ma tâche, il ne me serait pas difficile de faire jaillir de ce même livre les

---

(1) *Though in ancient times masons were charged in every country to be of the religion of that country or nation, whatever it was, yet 'tis now thought more expedient only to oblige them to that religion in which all men agree, leaving their particular opinions to themselves; that is to be good men and true, or men of honour and honesty, by whatever denominations or persuasions they may be distinguished; whereby masonry becomes the center of union, and the means of conciliating true friendship among persons that must have remained at a perpetual distance.* — Ce passage et les deux transcrits ci-après sont extraits de la partie du livre intitulée : THE CHARGES OF A FREE-MASON, *extracted from the ancient records of lodges beyond sea and those of England, Scotland and Ireland, for the use of the Lodges in London.* — Dans l'édition de 1738, sur le titre de laquelle Anderson figure comme auteur, le texte ci-dessus transcrit a été remanié; et les deux autres passages cités ne se retrouvent pas.

(2) *We are also of all nations, tongues, kindreds and languages.*

principes de liberté et d'égalité dont la formule plus précise devait se produire de ce côté-ci de la Manche. Qu'il me soit, du moins, permis de reproduire ici la remarquable formule du précepte qui a trait au troisième terme de notre triple devise : « Vous cultiverez l'amour fraternel, qui est « le fondement et la maîtresse pierre, le ciment et la gloire « de cette ancienne confraternité. » (1)

Telle était cette institution maçonnique, qui n'avait pu se former et s'affirmer au grand jour que dans un pays où la liberté existait déjà, dans une certaine mesure, garantie par la constitution politique, et qui passait dans un pays où les libres esprits subissaient encore le régime de la monarchie absolue.

Ce fut vers l'année 1725, au témoignage de Lalande (2), que la première loge fut établie à Paris par quelques Anglais dont le plus notable était lord Dervent-Waters. En moins de dix ans, la réputation de cette loge attira cinq ou six cents frères à la Franc-Maçonnerie, et fit établir à Paris, successivement, trois autres loges, dont une eut pour vénérable le duc d'Aumont, membre d'une des plus anciennes familles de la noblesse française. Pendant cette première période de dix ans, il n'y avait pas, à proprement parler, une Grande Loge ayant son siège à Paris ; et aucune organisation commune ne reliait les différentes loges qui se formaient sur le territoire français. « On regar-

---

(1) *Finally, all the charges you are to observe, and also those that shall be communicated to you in another way; cultivating brotherly-love, the foundation and cape-stone, the cement and glory of this ancient fraternity.*

(2) L'auteur du présent discours a pris Lalande pour guide dans toute la période à laquelle s'applique le récit, malheureusement fort succinct, laissé par cet éminent franc-maçon. Le Mémoire historique de Lalande a revêtu le caractère officiel par son insertion dans l'État du G.·. O.·. de France (tome 1er, 2e partie, 1777). L'article Franc-Maçon, inséré dans le troisième volume du supplément de l'Encyclopédie, est une reproduction du mémoire avec quelques variantes. Le mémoire et l'article doivent être complétés l'un par l'autre.

« dait comme grand-maître mylord Dervent-Waters », nous dit Lalande; et ce titre semble avoir été pour lui purement honorifique.

Ce personnage, fort engagé dans la politique stuartiste, passa en Angleterre où il fut décapité, dix ans plus tard, pour avoir pris les armes en faveur du prétendant Charles-Édouard. En 1736, lord Harnouester fut choisi par les quatre loges qui existaient alors à Paris : il est, selon la remarque de Lalande, le premier grand-maître qui ait été régulièrement élu. Aucun renseignement biographique ne nous est parvenu sur ce chef de la franc-maçonnerie française; et, sans le témoignage de notre premier historien maçonnique, il pourrait sembler un personnage légendaire, à l'instar de nos deux premiers rois francs, prédécesseurs de Mérovée. De sa grande-maîtrise nous ne savons rien autre, sinon qu'elle dura deux ans. En 1738, nous dit Lalande, on élut le duc d'Antin pour grand-maître perpétuel. C'est la première grande figure de la franc-maçonnerie française. Nous lui devons une place d'honneur dans la galerie de nos aïeux; car elle fut celle d'un homme qui a beaucoup fait pour notre institution, et qui aurait fait plus encore, si une mort prématurée n'avait mis fin à sa trop courte carrière.

Louis de Pardaillan de Gondrin était né le 9 novembre 1707 : il était donc dans sa trente-et-unième année quand il fut élevé à la grande-maîtrise. Il était devenu duc d'Antin, pair de France et gouverneur de l'Orléanais, deux ans auparavant, par la mort de son père, qui était fils de la marquise et du marquis de Montespan, né avant que sa mère ne fut devenue une reine de la main gauche. Il travailla, avec beaucoup de zèle et d'énergie, au développement de la Franc-Maçonnerie, tenant en échec les dispositions malveillantes du roi Louis XV et de son premier ministre, le cardinal de Fleury.

Nous avons de lui un discours qu'il prononça « dans la « Grande Loge solennellement assemblée à Paris », en

1740, probablement le 24 juin, jour de la fête traditionnelle du solstice d'été. Ce morceau d'architecture est le premier manifeste doctrinal de la franc-maçonnerie française. Je devais d'autant plus vous le signaler, mes FF.·., qu'il est resté, jusqu'à présent, inaperçu de nos historiens maçonniques, parce qu'il est en quelque sorte enfoui, sous le titre de discours préliminaire, dans la traduction française du livre anglais de 1723, donnée par le F.·. de la Tierce, et qui fut publiée pour la première fois à Francfort-sur-le-Mein en 1742 (1). Nous allons y retrouver les traits caractéristiques de notre institution, tracés d'abord de l'autre côté du détroit ; et nous allons voir l'idéal de la Franc-Maçonnerie plus vivement accentué.

« Les hommes ne sont pas distingués essentiellement « par la différence des langues qu'ils parlent, des habits « qu'ils portent, des pays qu'ils occupent, ni des dignités « dont ils sont revêtus. Le monde entier n'est qu'une « grande république, dont chaque nation est une famille et « chaque particulier un enfant. C'est pour faire revivre et « répandre ces essentielles maximes, prises dans la nature « de l'homme, que notre société fut d'abord établie. Nous « voulons réunir tous les hommes d'un esprit éclairé, de « mœurs douces et d'une humeur agréable, non seulement « par l'amour des beaux-arts, mais encore plus par les « grands principes de vertu, de science et de religion, où « l'intérêt de confraternité devient celui du genre humain « entier, où toutes les nations peuvent puiser des connais- « sances solides, et où les sujets de tous les royaumes « peuvent apprendre à se chérir mutuellement, sans re- « noncer à leur patrie . . . . . « . . . . . Quelle obligation n'a-t-on pas à ces hommes « supérieurs qui, sans intérêt grossier, sans même écouter

(1) Ce discours, qui se trouve aux pages 127 et suivantes de l'ouvrage, forme le discours préliminaire de la seconde partie, intitutée : « Les obligations d'un franc-maçon, extraites des anciennes archives

« l'envie naturelle de dominer, ont imaginé un établisse-
« ment dont l'unique but est la réunion des esprits et des
« cœurs, pour les rendre meilleurs et former, dans la suite
« des temps, une nation toute spirituelle, où, sans déroger
« aux divers devoirs que la différence des Etats exige, on
« créera un peuple nouveau qui, étant composé de plu-
« sieurs nations, les cimentera toutes, en quelque sorte,
« par le lien de la vertu et de la science. » (1)

Quand le grand-maître de 1740 parle de religion, nous savons déjà ce qu'il faut entendre. Du reste, il précise lui-même, un peu plus loin, le genre d'adoration que doivent pratiquer les francs-maçons, en disant que notre ordre sert à « former des hommes aimables, de bons citoyens, « de bons sujets, inviolables dans leurs promesses, fidèles « adorateurs du dieu de l'amitié, plus amateurs de la « vertu que des récompenses. » (2)

N'est-il pas remarquable, mes FF.·., d'entendre, à la distance d'un siècle et demi, un duc et pair de l'ancien régime présenter la Franc-Maçonnerie comme travaillant à faire du monde entier une grande république dont chaque nation sera une famille ? Et ne croyez pas qu'il s'agisse ici d'une simple métaphore. Je vais vous montrer la pensée du grand-maître accentuée et précisée dans un très curieux petit livre, intitulé « la Franc-Maçonne, » sur la première page duquel on lit qu'il a été publié à Bruxelles en 1744 (3). Cet écrit, qui est une apologie déguisée de la Franc-Maçonnerie, a pour cadre un récit fictif fait par une dame, épouse d'un franc-maçon, laquelle, après des tentatives, aussi vaines que multipliées, pour se faire révéler

(1) Ouvrage cité, p. 128 et 129.

(2) Ouvrage cité, p. 130.

(3) En voici le titre complet : « La Franc-Maçonne, ou révélation des mystères des francs-maçons, par madame ***. » C'est un livre de 80 pages, qui était déjà rare il y a plus d'un siècle. L'auteur du présent discours en possède un exemplaire. Il en existe deux à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. La bibliothèque du Grand Orient de France n'a pas cet ouvrage.

les mystères maçonniques par son mari, puis par un ami de celui-ci, aurait surpris ces mystères en assistant subrepticement à une tenue de loge. La franc-maçonne, exposant ses conjectures pour pénétrer le fameux secret, dit :

« Il est très naturel de deviner le secret des francs-« maçons par l'examen de ce qu'on leur voit pratiquer « constamment. Ils initient sans distinction les grands et « les petits ; ils se mesurent tous au même niveau; ils « mangent ensemble pêle-mêle ; ils se répandent dans le « monde entier avec la même uniformité. Il est donc plus « que probable, concluai-je, qu'il n'est question chez eux « que d'une maçonnerie purement symbolique, dont le « secret consiste à bâtir insensiblement une république « universelle et démocratique, dont la reine sera la raison, « et le conseil suprême, l'assemblée des sages. » (1)

Une république universelle et démocratique, voilà l'idéal de la Franc-Maçonnerie, idéal conçu et formulé par nos aïeux un demi-siècle avant la Révolution! Et je fais remarquer que, pour qu'il n'y eût aucun doute sur la portée de ce qui est dit dans son livre, l'auteur de la Franc-Maçonne a mis en épigraphe, sur le titre, ce passage de l'un des évangiles : « On n'allume point la lampe pour la « mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chande-« lier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la « maison. Ainsi, que votre lumière luise devant les « hommes. »

Si le cosmopolitisme est la note dominante du manifeste de 1740, le patriotisme n'y a pas moins sa place légitime. Arrivé à la péroraison de son discours, le duc d'Antin exprime un vœu empreint d'une noble ambition, et qu'on ne saurait reprocher au chef de la franc-maçonnerie française : il souhaite, il espère que la France deviendra « le centre de l'Ordre, dont la base est la sagesse, la force « et la beauté du génie. » Et il termine en disant :

---

(1) La Franc-Maçonne, p. 17-18.

« C'est dans nos loges à l'avenir, comme dans des écoles « publiques, que les Français verront, sans voyager, les « caractères de toutes les nations, et que les étrangers « apprendront par expérience que la France est la patrie « de tous les peuples, *patria gentis humanæ.* »

Nous ne croyons guère aux prophètes. Et cependant n'y a-t-il pas, dans ces paroles, comme une intuition de l'avenir? Le duc d'Antin n'aurait point parlé autrement, s'il avait pu prévoir l'émouvant spectacle que Paris présente depuis deux mois et demi, Paris, qui n'est pas seulement la capitale de la France, mais que tous les peuples reconnaissent aujourd'hui pour le principal foyer de la civilisation. Le concours de ces innombrables étrangers, venus de toutes les parties du monde pour admirer les merveilles de l'Exposition universelle et pour participer aux fêtes du grand centenaire, prouve hautement qu'ils considèrent notre pays comme leur patrie commune.

Je ne saurais quitter ce magistral morceau d'architecture, ce document capital, sans vous y montrer, mes FF.·., l'origine d'une œuvre littéraire, la plus grande du dix-huitième siècle, et dont l'influence a été décisive sur la marche du progrès humain.

« L'Ordre exige de chacun de nous, — dit le grand-« maître à ses auditeurs, — de contribuer par sa protec-« tion, par sa libéralité ou par son travail, à un vaste « ouvrage auquel nulle académie ne peut suffire, parce « que, toutes ces sociétés étant composées d'un très petit « nombre d'hommes, leur travail ne peut embrasser un « objet aussi étendu.

« Tous les grands-maîtres, en Allemagne, en Angle-« terre, en Italie et ailleurs, exhortent tous les savants et « tous les artisans de la confraternité de s'unir pour four-« nir les matériaux d'un dictionnaire universel des arts « libéraux et des sciences utiles, la théologie et la poli-« tique seules exceptées On a déjà commencé l'ouvrage « à Londres ; et, par la réunion de nos confrères, on

« pourra le porter à sa perfection dans peu d'années. On « y explique non seulement les mots techniques et leur « étymologie, mais on y donne encore l'histoire de chaque « science et de chaque art, leurs principes et la manière « d'y travailler. Par là on réunira les lumières de toutes « les nations dans un seul ouvrage, qui sera comme une « bibliothèque universelle de ce qu'il y a de beau, de « grand, de lumineux, de solide et d'utile dans toutes les « sciences et dans tous les arts nobles. Cet ouvrage aug- « mentera, dans chaque siècle, selon l'augmentation des « lumières ; et il répandra partout, l'émulation et le goût « des belles-lettres et des choses utiles. » (1)

Cela, mes FF.·., n'est rien de moins que le plan, tracé onze ans à l'avance, de l'immense publication qui s'est appelée l'Encyclopédie.

L'ouvrage déjà exécuté à Londres, auquel fait allusion le duc d'Antin, est celui de Chambers, en deux volumes in-folio, qui parut en 1728 sous ce titre : « *Cyclopœdia*, ou dictionnaire des arts et des sciences. » — Quoique ce dictionnaire ne fût guère que la refonte d'ouvrages antérieurs du même genre, notamment de celui de Thomas Corneille, il fut considéré en Angleterre comme une œuvre prodigieuse, et valut à son auteur l'honneur d'une tombe à Westminster, qui est le Panthéon des Anglais. Bien autrement prodigieux fut l'ouvrage publié en France, consistant en vingt-huit volumes in-folio, dont dix-sept de texte et onze de planches, auxquels vinrent s'ajouter ensuite cinq volumes supplémentaires, ouvrage dont l'auteur principal fut Diderot, secondé par tout une pléïade d'écrivains d'élite. Mais il ne lui suffisait pas d'avoir des collaborateurs pour mener son œuvre à bonne fin : il lui a fallu aussi de nombreux et généreux souscripteurs, tant en France qu'à l'étranger; il lui a fallu de puissants protecteurs. Comment les aurait-il eus, sans la Franc-Maçonnerie?

---

(1) Ouvrage cité, p. 136,

Du reste, les dates ici sont démonstratives. Le duc d'Antin prononçait son discours en 1740. On sait que, dès 1741, Diderot prépara sa grande entreprise. Le privilège indispensable à la publication fut obtenu en 1745. Le premier volume de l'Encyclopédie parut en 1751. (1)

Je laisserais incomplet l'exposé de la doctrine maçonnique française d'avant le milieu du dix-huitième siècle, si je ne citais pas un livre français imprimé à Amsterdam en 1747, intitulé : « les Francs-Maçons écrasés. » C'est un écrit dirigé contre la Franc-Maçonnerie, qui contient de fausses révélations et des accusations calomnieuses, mais où se rencontrent des passages élogieux et véridiques. J'en extrais (2) ceci :

« L'Ordre des francs-maçons est une société qui, sous le « titre spécieux de la fraternité la plus étroite, réunit en- « semble, et dans les mêmes vues, une infinité de per- « sonnes, sans que la diversité de caractères, de penchants « ou de religion y apporte aucun obstacle. Une politique « admirable, répandue dans la doctrine qu'elle enseigne, « l'anime, la soutient et s'étend, non seulement sur les « frères qu'elle rassemble, mais sur tous les habitants du « monde, sans même perdre de vue les nations les plus « féroces et les plus sauvages que l'Amérique renferme « dans son sein. Or cette doctrine, qui est comme l'âme de « la société, qui en vivifie tous les membres, n'est autre « chose, selon les francs-maçons, que ce principe naturel, « que cette loi primitive gravée dans tous les cœurs, et qui « doit être la base de toutes nos actions.

. . . . . .

« . . . . . En voici les points principaux : l'Egalité et « la Liberté. Ce sont ces prérogatives précieuses que la « société revendique, pour en mettre en possession chacun

---

(1) Œuvres choisies de Diderot (édition du centenaire, Paris, 1884), notice, p. XI.

(2) Pages 9 et 13.

« de ses membres ; ce sont elles qui produisent cet effet « admirable, en tarissant les sources empoisonnées d'où « découlent tous les maux des humains, je veux dire l'am- « bition et l'avarice. »

Dans cette citation textuelle vous venez d'entendre, mes FF.·., les trois mots de fraternité, d'égalité et de liberté qui sont, avec une interversion, les termes mêmes de notre devise. C'est le plus ancien document où l'égalité et la liberté soient formellement présentées comme points principaux de la doctrine maçonnique. Nous en retrouverons tout à l'heure la confirmation, donnée par le Grand Orient de France.

Le duc d'Antin mourut le 9 décembre 1743, après avoir été grand-maître pendant cinq ans et demi environ.

Lorsqu'il avait assumé la grande-maîtrise, la Franc-Maçonnerie était persécutée en France. Le 14 septembre 1737, une ordonnance du lieutenant-général de police avait fait « défenses à toutes personnes, de tel état, qualités et « conditions qu'elles soient, de s'assembler, ni de former « aucune association, sous quelque prétexte et sous quel- « que dénomination que ce soit, et notamment sous celle « de Freys-Maçons », faisant en outre « très expresses « inhibitions et défenses à tous traiteurs, cabaretiers, au- « bergistes et autres, de recevoir lesdites assemblées de « Freys-Maçons, à peine de mille livres d'amende et de « fermeture de leur boutique pour la première contraven- « tion, et d'être poursuivis extraordinairement en cas de « récidive. » (1) Le 24 avril 1738, le pape Clément XII avait lancé sa bulle *In eminenti,* le premier anathème pontifical fulminé contre les francs-maçons, les frappant d'excommunication *ipso facto* et faisant appel contre eux au bras séculier. La France était gouvernée par ce prêtre dévot, qui s'appelait le cardinal de Fleury et qui mourut seule-

(1) Un exemplaire authentique de cette ordonnance existe à la bibliothèque du Grand Orient.

ment en 1743, la même année que le duc d'Antin. Louis XV, conformément à la tradition de nos rois depuis un siècle et demi, avait pour confesseur un jésuite. Néanmoins, pendant ces cinq années, le développement de la Franc-Maçonnerie dans notre pays ne fit que s'accélérer. L'ordonnance de police ne tarda pas à devenir lettre morte; et l'excommunication papale ne fit qu'attirer un plus grand nombre d'adeptes à notre institution. Lalande constate qu'en 1742 le nombre des loges à Paris, qui était de quatre en 1736, s'élevait à vingt-deux. Et nous savons par un livre de l'époque (1), qu'il en existaít sept à Rouen en 1743.

Deux jours après la mort du duc d'Antin, son successeur fut élu dans une assemblée de seize maîtres, comme dit Lalande, c'est-à-dire de seize vénérables de loges parisiennes. Il y eut compétition de candidats à la grande-maîtrise Les voix se partagèrent entre le comte de Clermont, prince du sang, le prince de Conti et le maréchal de Saxe. Le premier des trois eut la majorité. Son élection fut ensuite formellement ratifiée par tous les vénérables et surveillants des loges de Paris, et acceptée par les loges des provinces.

Le nouveau grand-maître perpétuel, Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, était né en 1709 : il avait donc quarante-quatre ans. Tonsuré à l'âge de neuf ans et pourvu de riches abbayes, il avait obtenu du pape, en 1733, une dispense pour entrer dans la carrière militaire sans re-

(1) L'Ordre des francs-maçons trahi et leur secret révélé, p. 84. — Ce livre porte, comme indication de lieu, cette désignation purement symbolique : à l'Orient, chez G. de l'Etoile, entre l'Equerre et le Compas, vis-à-vis du Soleil couchant. Il n'est pas formellement daté; mais, à la p. 83, il parle de la mort récente du grand-maître français, ce qui fixe sa date. Il n'a, d'ailleurs, que le titre qui soit anti-maçonnique. En réalité, c'est un ouvrage destiné à rappeler aux adeptes les connaissances spéciales que comporte la Franc-Maçonnerie. Son apparence servait à donner le change à la police ou à lui servir de prétexte pour fermer les yeux. — Comme Lalande, l'auteur anonyme de ce livre constate l'existence de vingt-deux loges à Paris (p. XIII et 25).

noncer à ses bénéfices. Il devint très vite général, naturellement, et fut un très médiocre chef d'armée. Il ne fut pas un meilleur chef pour notre Ordre, dont les progrès furent arrêtés, et dont le sort fut même compromis par sa trop longue grande-maîtrise, qui dura jusqu'à sa mort, survenue le 16 juin 1771. (1)

Le comte de Clermont ne fut guère qu'un grand-maître nominal. Presque aussitôt après son élection, il se fit suppléer par un financier nommé Baure; puis, par un maître à danser nommé Lacorne. La Grande Loge n'était que rarement et irrégulièrement réunie. Aucune direction, aucune impulsion n'était donnée aux travaux maçonniques. Des désordres, des abus se produisirent, notamment celui des maîtres de loges perpétuels et inamovibles. La plupart des loges de Paris devinrent des manières de fiefs, concédés à des hommes qui méritaient assurément le titre de maître, dans la moins bonne acception du mot, bien plus que celui de vénérable qui a prévalu plus tard. Il y eut plus d'un trafic pécuniaire pour de pareilles concessions; et les concessionnaires, à leur tour, ne se privaient pas de trafiquer (2). Jusqu'en 1762, où le grand-maître se décida enfin à destituer son substitut Lacorne, ce fut la plus triste époque de la franc-maçonnerie française.

« Cependant, — dit Lalande, — les gens les plus distin-« gués de la Cour et de la Ville étaient agrégés à la Maçon-« nerie... La Grande Loge était surtout composée de per-

(1) Cette date est donnée par le Dictionnaire de la Noblesse, de la Chesnaye-Desbois et Badin. — La biographie Michaud donne celle du 15 juin 1770, qui est fort erronée.

(2) Voici la vive peinture de cet état de choses, faite par le Grand Orient dans sa circulaire du 21 février 1776 (Etat du G.·. O.·. de France, tome I, 1re partie) :

« Vicieuse dans ses principes, dangereuse dans leurs conséquences, « l'ancienne administration avait ébranlé notre Ordre jusque dans « ses fondements. L'inamovibilité, ce droit de présider continuelle-« ment ses FF.·., avait détruit les titres les plus chers aux vrais « maçons. La liberté n'était qu'un vain mot, et l'égalité disparaissait « devant un maître inamovible qui disposait à son gré des délibéra-« tions. C'est alors qu'on vit de faux maçons croire que l'on pouvait

« sonnes de distinction ; mais la sécheresse et les détails de « l'administration de l'Ordre et des affaires qu'on y traitait « les écartèrent peu à peu. Les maîtres de loges, qui pri- « rent leurs places, n'étant pas aussi respectés, le travail « de la Grande Loge fut interrompu différentes fois, jus- « qu'à ce qu'en 1762 il y eût une réunion solennelle. L'on « dressa des règlements pour toutes les loges de France. On « délivra des constitutions pour la régularité et l'union des « travaux maçonniques, et l'on perfectionna le régime « de la Maçonnerie en France sous l'autorité de la Grande « Loge. »

Nous avons le registre des délibérations où furent élaborés ces règlements de 1762, qui n'ont jamais été imprimés. Ils contiennent bien quelques améliorations, mais d'importance secondaire. Ils servent seulement à marquer un temps d'arrêt dans la décadence, qu'une réforme profonde pouvait seule changer en une féconde prospérité. Les partisans de Lacorne formèrent une faction qui divisa et troubla le personnel dirigeant. En 1767, à la suite d'une scène regrettable, la Grande Loge de France reçut, de l'autorité civile, l'ordre de ne plus se réunir. Elle obéit, et s'abstint de fonctionner ostensiblement jusqu'à la mort du comte de Clermont.

Alors la véritable activité maçonnique était renfermée dans un certain nombre d'ateliers : là se formaient des hommes, et l'avenir se préparait. Quelques loges relevaient de la Grande Loge d'Angleterre ou d'autres puis-

---

« acheter le droit d'être maître de L.·., pour faire un trafic honteux « de nos mystères. Alors s'élevèrent des ateliers prétendus maçon- « niques, qui bientôt usurpèrent le titre de L.·. Quels ateliers ! où l'on « n'apercevait ni proportion dans les états, ni convenance dans les « mœurs, ni délicatesse dans le choix des ouvriers. Les vrais maçons « gémirent du scandale donné par des hommes qui publiquement « osaient se dire leurs FF.·., et cherchèrent à se dérober aux yeux de « la multitude. Les vraies LL.·. affectaient d'être isolées et crai- « gnaient d'être connues. Les autres ne l'étaient que trop ; et le mé- « pris public, qui ne voyait qu'elles, retombait sur notre Ordre res- « pectable. »

sances maçonniques étrangères. Il y en avait qui vivaient indépendantes, isolées ou formant de petites fédérations. En ce qui concerne celles relevant de la Grande Loge de France, nous avons un petit manuscrit de l'époque qui en donne la liste, ou tableau général, pour 1766 (1). Cent soixante-quatre loges y figurent, dont 71 à Paris, 83 en province, 5 aux colonies, 1 à l'étranger et 2 loges ambulantes. Parmi les vénérables, je relève quelques noms marquants : le duc d'Ayen et le duc de Crussol, le marquis de Briqueville et le marquis de Malouze, les comtes de Choiseul, de Noailles et de Thiessé, les barons de Langeron, de Toussainct et de Tschoudy.

La mort du comte de Clermont fut suivie d'un grand changement dans l'Ordre maçonnique, changement qui n'est rien de moins que la fondation du Grand Orient de France. L'auteur principal en fut un homme d'un nom illustre, appartenant à l'une des premières familles de la noblesse française, et qui aurait pu prétendre aux plus grands emplois, s'il n'avait préféré consacrer la meilleure partie de son activité au développement et à la grandeur de notre institution. Sa mémoire ne doit pas être moins glorifiée par nous que celle du duc d'Antin.

Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, âgé de trente-trois ans en 1771, était duc de Luxembourg et de Chatillon, pair et premier baron chrétien de France, brigadier des armées du roi. Plus tard, il avança en grade et fut nommé lieutenant-général. Dès l'année 1762, colonel du régiment de Hainaut (infanterie), il avait fondé dans ce corps militaire une loge qui prit son nom et dont il était resté le vénérable. Le comte de Clermont, vers la fin de sa vie, l'avait choisi pour gouverner l'ordre maçonnique à sa place, avec le titre d'administrateur général, et l'avait chargé d'initier un prince de la famille royale, le

(1) Ce tableau est à la bibliothèque du Grand Orient.

jeune duc de Chartres, pour que celui-ci pût recueillir l'héritage de la grande-maîtrise (1).

Le 24 juin 1771, huit jours après la mort du comte de Clermont, la Grande Loge, assemblée pour la principale fête d'Ordre, nomma le duc de Chartres grand-maître, et le duc de Luxembourg administrateur général. Les maîtres des loges de Paris concoururent seuls à cette double élection. Le duc de Luxembourg ne différa point d'exercer les fonctions qui lui étaient dévolues. Mais le duc de Chartres fit attendre son acceptation jusqu'au 5 avril de l'année suivante, et il ne fit jamais acte de grand maître de la Grande Loge de France. Celui qui venait de prendre les rênes du gouvernement maçonnique n'avait pas tardé, en effet, à se rendre compte qu'il lui serait impossible de réaliser la régénération nécessaire au moyen des hommes composant cette Grande Loge. Sa politique fut donc de temporiser, d'augmenter son influence personnelle, d'élaborer secrètement un plan de réformes, et d'y rallier le plus grand nombre possible de francs-maçons notables, tant à Paris que dans les provinces. Ce travail occulte, mené comme une conspiration, dura plus d'un an.

Quand le duc de Luxembourg jugea le terrain suffisamment préparé, au lieu de saisir la Grande Loge d'une proposition réformatrice, il réunit les maîtres de Paris et leur fit nommer huit commissaires pour rédiger de nouveaux statuts. Six mois furent employés par eux à ce travail. Lorsqu'il eut été mené à bonne fin, l'administrateur général, prenant une initiative sans précédent, invita les loges des provinces à se faire représenter à Paris par des députés pour délibérer sur le projet et, d'une manière générale, pour s'occuper du bien de l'Ordre.

Les députés ainsi convoqués se réunirent au commen-

(1) Déclaration du duc de Luxembourg, en date du 1er mai 1772, reproduite par Besuchet aux pages 47 et 48 du tome Ier de son Précis historique de la Franc-Maçonnerie, Paris, Rapilly, 1829, 2 volumes in-8°.

cement de mars 1773 (1). Leur premier acte fut de confirmer la double élection du grand-maître et de l'administrateur général, faite le 24 juin 1771. Puis, conjointement avec les huit commissaires parisiens, et sous la présidence du duc de Luxembourg, pour bien marquer qu'ils entendaient inaugurer un nouvel ordre de choses, ils prononcèrent virtuellement la déchéance de la Grande Loge à laquelle ils s'étaient rattachés jusque là, en proclamant « un seul « et unique tribunal de l'Ordre, sous le titre distinctif de « Grande Loge Nationale de France, en laquelle se réu- « nissait, en ce moment, la plénitude des pouvoirs de « l'Ordre. » Toutes les réunions furent, dès lors, présidées par le duc de Luxembourg : elles avaient lieu dans l'hôtel de Chaulnes, qui était sa résidence.

Au mois d'avril, les huit commissaires, rédacteurs du projet de statuts, furent remplacés par quatorze députés des loges de Paris, qui venaient d'être élus, non point par ces loges directement, mais par leurs maîtres ou vénérables répartis en cinq divisions. Telle fut la composition définitive de l'assemblée qu'on peut appeler la première constituante maçonnique.

Pendant le temps qui s'écoula jusqu'au 26 juin, cette assemblée discuta et vota l'organisation générale de la collectivité nouvelle, en quatre chapitres réunis sous ce titre : « Statuts de l'ordre royal de la Franc-Maçonnerie en France (2). Deux jours avant l'achèvement de ce travail, le 24 juin, la fête solsticiale d'été fut célébrée magnifiquement en l'hôtel de Chaulnes, aux frais du duc de Luxembourg. Au commencement du mois d'octobre suivant, les

(1) La constatation des faits qui sont ici résumés se trouve dans la première circulaire imprimée du Grand Orient de France, dont la rédaction fut arrêtée le 26 juin 1773 (7 pages in-quarto) et dans les annexes qui la suivent (p. 9-32). Parmi ces annexes sont : 1° les extraits des procès-verbaux des assemblées tenues à partir du 5 mars jusqu'au 26 juin, 2° le tableau des députés ayant pris part aux opérations de la Grande Loge Nationale, 3° le tableau des officiers du Grand Orient.

(2) Imprimé de 35 pages in-4°.

actes de l'assemblée et le texte des statuts furent solennellement présentés au duc de Chartres, qui déclara approuver toutes les opérations faites jusque là, et qui promit sa protection à l'Ordre (1). Le 22 du même mois, ce prince fut solennellement installé en qualité de grand-maître : la cérémonie fut célébrée en grande pompe dans une maison de plaisance qu'il possédait au faubourg Saint-Antoine, connue sous le nom de Folie-Titon. Ce ne fut pas le duc de Chartres qui en paya les frais.

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avait vingt-quatre ans lorsqu'il fut définitivement investi de la grande-maîtrise. Il était arrière-petit-fils du Régent. Il porta le titre de duc de Chartres jusqu'à la mort de son père, survenue en 1785, et devint alors, à son tour, duc d'Orléans. Pour la Franc-Maçonnerie il fut un monarque plus sincèrement constitutionnel que son fils Louis-Philippe ne devait l'être, plus tard, comme roi des Français : il régna sans gouverner, n'ayant même pas besoin de choisir ses ministres. Il borna son rôle à figurer, de loin en loin, dans quelque cérémonie d'apparat : si bien qu'il put se figurer, en 1793, n'avoir jamais été franc-maçon.

Tout autre fut le rôle du duc de Luxembourg, dont les pouvoirs furent renouvelés par plusieurs réélections, et qui resta administrateur général jusqu'en 1789. Pendant cette période, qu'on peut appeler l'âge d'or de la franc-maçonnerie française, il fut constamment pour ceux qui concouraient avec lui au gouvernement de l'Ordre, un guide sûr et un inspirateur sagace.

Grâce à cet homme éminent, profondément pénétré de l'esprit de notre institution, l'évolution de la franc-maçonnerie française put s'opérer dans le sens démocratique,

---

(1) Planche à tracer générale de l'installation du très sérénissime, très respectable et très cher frère Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, en qualité de grand-maître de l'Ordre de la Franche-Maçonnerie en France (imprimé de 23 pages in-4°), p. 4.

sans brusquerie mais sans lenteur. C'est ainsi que l'expression d'Ordre royal, consacrée tout d'abord par les statuts, ne tarda pas à être écartée comme en désaccord avec le principe d'égalité; et on la remplaça par celle d'Ordre maçonnique. La déclaration en fut faite solennellement par le grand orateur, en 1777, dans la séance où, pour la première fois, le duc de Chartre présida l'assemblée générale du Grand Orient (1).

Je dois, mes FF.·., retenir pendant quelques instants votre attention sur la consistance et la portée du changement accompli dans la franc-maçonnerie française en 1773. Par son caractère profondément novateur et par l'importance de ses résultats, non moins que par la manière dont il se produisit, ce changement fut une véritable révolution, comme le qualifia ensuite un document officiel (2).

Il se distingue surtout par deux réformes principales, préconisées comme donnant satisfaction aux principes de liberté et d'égalité : la suppression de l'inamovibilité du maître de loge et l'établissement du régime représentatif.

Désormais il ne dut y avoir dans les ateliers que des officiers électifs et temporaires, dont les pouvoirs n'avaient qu'un an de durée; et le titre de maître de loge, emprunté à la terminologie anglaise, fut définitivement remplacé par celui de vénérable (3). Cela n'était pas pour plaire à tous les possesseurs de fiefs maçonniques : aussi un certain nombre d'entre eux tinrent-ils leurs loges à l'écart de l'organisation nouvelle, formant une agrégation qui prétendit continuer l'ancienne Grande Loge de France, et qui fut connue sous la dénomination de Grande Loge de Clermont, rappelant le nom de l'ancien grand-maître. La col-

(1) Etat du G.·. O.·. de France, tome I, 4e partie, p. 20.

(2) Circulaire du Grand Orient en date du 21 février 1776 (Etat du G.·. O.·. de France, tome I, 1re partie, p. 17).

(3) Statuts, chapitre I, section 2e, article 4.

lectivité dissidente traîna péniblement et obscurément son existence jusqu'en 1799, époque où elle se fusionna dans le sein du Grand Orient.

Dans l'ancienne organisation, les loges de province ne concouraient point à l'administration générale. Leurs vénérables, il est vrai, avaient, comme ceux de Paris, le droit de siéger dans les assemblées de la Grande Loge ; mais c'était une faculté illusoire, à une époque où il fallait plus de temps pour aller de Paris à Lyon qu'il n'en faut aujourd'hui pour aller à Constantinople ou à Saint-Pétersbourg. — Avec le nouveau régime, toutes les loges dûrent être représentées au centre commun par des députés spécialement élus. Toutefois, il fut admis que tout vénérable pourrait siéger aux assemblées avec voix délibérative, le délégué de sa loge n'ayant plus alors que voix consultative. Un peu avant 1789, cette règle fut changée relativement aux loges de Paris, qui cessèrent d'avoir des députés, et dont les vénérables eurent le devoir d'exercer le mandat représentatif. — Pour devenir député, il fallait être domicilié à Paris, être membre d'une loge de cet Orient, posséder le grade de maître et avoir trente ans accomplis. En 1788, l'âge voulu fut réduit à vingt-cinq ans.

Ces représentants des loges, vénérables en exercice ou députés, composaient, conjointement avec les officiers, le corps central qui eut, de par les statuts, la dénomination de Grand Orient de France.

Il y avait quatre catégories d'officiers, tous pris, sauf le grand-maître, parmi les vénérables et les députés, savoir : 1° trois grands officiers ; 2° quinze officiers d'honneur ; 3° quarante-cinq officiers en exercice ; 4° des officiers honoraires en nombre indéterminé.

La première catégorie comprenait le grand-maître, l'administrateur général et le grand conservateur. Aux termes des statuts (1), ils étaient tous trois électifs, mais inamo-

(1) Chapitre II, section 1re, art. 1er, sections 2e et 3e.

vibles. A la fin de 1775, l'administrateur général et le grand-conservateur cessèrent d'être inamovibles, et furent élus pour trois ans. Le duc de Chartres offrit aussi de renoncer à l'inamovibilité; mais, par esprit politique, cette offre ne fut pas acceptée (1).

Les officiers d'honneur furent d'abord à la nomination du grand-maître (2). En 1777, le duc de Chartres renonça à cette prérogative; les quinze dignitaires ainsi qualifiés devinrent électifs et durent être élus pour trois ans, comme les officiers en exercice (3).

Les officiers honoraires étaient d'anciens officiers des trois premières catégories, qui, ayant bien mérité par leurs services, recevaient ce titre par décision du Grand Orient (4).

Le Grand Orient ainsi composé avait, chaque année, des assemblées générales d'obligation qui, d'abord au nombre de trois (5), furent ensuite portées à huit (6). Il formait le pouvoir législatif, en vertu de cette disposition des statuts (7) : « Le Grand Orient de France aura seul le « droit de législation dans l'Ordre. »

L'administration proprement dite et la juridiction appartenaient, en premier ressort, à trois chambres qui furent d'abord : 1° la chambre d'Administration, 2° la chambre de Paris, 3° la chambre des Provinces (8). — En 1789 il y avait ; 1° la chambre d'Administration, 2° la chambre Symbolique, 3° la chambre des Grades (9). — Chaque chambre siégeait une fois par semaine.

---

(1) Circulaire du 24 juin 1776, p. 3.
(2) Statuts, chapitre II, section 4e.
(3) Circulaire du 3 juillet 1777 (État du G.·. O.·., volume I, 4e partie, p. 21).
(4) Statuts, chapitre II, section 5e, article 3.
(5) Statuts, chapitre III, section 1re, article 1er.
(6) Notice sur la composition du G.·. O.·. de France (p. 6), précédant le Tableau alphabétique des loges pour 1785.
(7) Chapitre I, section 2e, article 3.
(8) Statuts, chapitre I, section 5e.
(9) Notice précédant le Tableau alphabétique pour 1789, p. 6.

Les trois chambres ne se composaient d'abord que des officiers en exercice, qui étaient répartis également entre elles (1). Plus tard, il y eut dans chacune un certain nombre de députés non officiers, qui s'y succédaient à tour de rôle, de trimestre en trimestre (2).

La révision, sur appel, des décisions rendues par les chambres, était dévolue à ce que l'on appela d'abord la Loge de Conseil (3), puis la Grande Loge du Conseil (4). En dernier lieu, la Grande Loge du Conseil fut aussi chargée de l'examen préalable des propositions ou affaires générales sur lesquelles il devait être statué par le Grand Orient en assemblée générale. Ce corps était formé par la réunion des membres des trois chambres, auxquels se joignaient facultativement les grands officiers, officiers d'honneur et officiers honoraires. Il siégeait une fois par mois.

Telle fut, mes FF.·., ramenée à ses traits principaux, cette organisation centrale qui devait régénérer la Franc-Maçonnerie en France, qui devait aussi lui donner une grande et féconde impulsion. Ce fut un exemple donné à la société civile, à ce que nous appelons le monde profane ; et il n'est pas excessif de dire que la révolution maçonnique de 1773 fut le prodrome et l'avant-coureur de la grande révolution de 1789. Ecoutez, en effet, l'appréciation de leur œuvre par les régénérateurs de la Franc-Maçonnerie. Je la détache d'un document officiel, postérieur d'un an et demi à l'envoi des statuts aux loges, de l'une de ces importantes circulaires que les gouvernants de l'Ordre maçonnique prirent l'habitude d'adresser périodiquement aux ateliers ressortissants (5) :

« Le Grand Orient n'est plus qu'un corps formé par la

(1) Statuts, chapitre I, sections 6e, 7e et 8e.
(2) Notice précédant le Tableau alphabétique de 1785, p. 8.
(3) Statuts, chapitre I, section 4e.
(4) Notice précédant le Tableau alphabétique pour 1785, p. 9.
(5) Circulaire du 18 mars 1775, p. X-XI.

« réunion des représentants libres de toutes les loges : ce « sont les loges elles-mêmes, ce sont tous les maçons, « membres de ces loges, qui, par la voie de leurs repré- « sentants, donnent des lois ; qui les font observer, d'une « part, et qui les observent, de l'autre. Nul n'obéit qu'à la « loi qu'il s'est imposée lui-même. C'est le plus libre, le « plus juste, c'est le plus naturel, et par conséquent le plus « parfait des gouvernements.

Le régime inauguré par le Grand Orient de France donnait force et vigueur à cette vérité rationnelle qui devait être formulée, seize ans plus tard, par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « La loi est l'expression « de la volonté générale. » Et, pour que la loi maçonnique sortit d'une source légitime, il ne suffisait pas que tous les membres de la collectivité fussent représentés : il fallait aussi qu'ils fussent consultés, et que leurs mandataires fussent véritablement leurs interprètes. Je trouve cette sauvegarde de la souveraineté primordiale, avec l'expression même de « volonté générale », dans la circulaire accompagnant l'envoi des statuts, circulaire qui se place à une date où le corps nouvellement constitué s'appelait à la fois Grande Loge Nationale et Grand Orient de France·

« Désirant réunir le concours des lumières et des volon- « tés de tous nos frères, pour donner au nouveau code « maçonnique une forme stable et permanente, et l'auto- « rité qu'il ne peut acquérir que par la volonté générale, « nous engageons les loges d'envoyer à leurs députés à la « Grande Loge Nationale de nouvelles instructions rela- « tives aux statuts, aux règlements qui doivent en être la « suite, et aux objets de bursalité. » (1)

Voilà l'origine de cette règle essentielle de la consultation des ateliers, règle aujourd'hui inscrite dans notre constitution du Grand Orient, en vertu de laquelle nulle mesure d'intérêt général, nulle proposition tendant à faire

(1) Circulaire du 26 juin 1773, p. 5.

ou à changer la loi, ne peut être l'objet des délibérations du corps représentatif, sans avoir été préalablement soumise aux délibérations de tous les francs-maçons, réunis dans leurs assemblées primaires.

En parlant du « corps représentatif de la Franc-Maçonnerie en France », je reproduis la dénomination même employée dans une circulaire (1) où le rôle de ce corps est caractérisé en ces termes :

« Le Grand Orient est essentiellement l'assemblée de « toutes les loges régulières : c'est la diète générale de la « Maçonnerie française. Tous les membres de chaque loge « ne pouvant y assister, ils choisissent un député qui est « leur représentant, qui, en leur nom, propose, examine, « délibère et décide. Aucun règlement n'a de valeur qu'au- « tant qu'il est arrêté dans cette assemblée générale, à la « pluralité des voix; et les officiers n'y ont droit de suf- « frage que comme députés. Que sont-ils donc réellement? « Les organes qui annoncent que les loges ont décidé, les « témoins dont la signature atteste que les loges ont pro- « noncé! »

Quel contraste, mes FF,·., avec cette maxime qui avait cours encore dans notre pays : Si veut le roi, si veut la loi ! Quelle différence avec ces ordonnances, qui avaient force de loi par la volonté d'un seul, et au bas desquelles la signature royale était précédée de ces mots : car tel est notre bon plaisir !

L'égalité et la liberté sont invoquées avec insistance, comme principes régulateurs, dans la première circulaire du Grand Orient. Celle de 1775 (2) les présente comme « l'apanage précieux des francs-maçons », et assure qu'elles sont « observées dans toute leur étendue. » Une autre circulaire déclare qu'elles sont les « bases fonda-

(1) Celle du 24 juin 1776, p. 3.

(2) Page X.

mentales de notre Ordre. » (1) Elles étaient visibles et tangibles, aussi bien dans les loges qu'au sein du Grand Orient. Là tous étaient placés sous le même niveau, sans autre prééminence que celle des offices, conférés par l'élection et pour une durée limitée. Là disparaissaient les distinctions sociales fondées sur la naissance, sur la faveur royale ou sur la richesse. Dans les loges militaires, on voyait un officier d'un rang modeste tenir le premier maillet et avoir pour subordonnés ceux qui lui commandaient au dehors. Dans la diète maçonnique, le sergent aux gardes-françaises prenait séance avec les officiers généraux, et le suffrage du simple artisan valait celui du duc et pair ou du président à mortier. Les mêmes droits, les mêmes devoirs étaient communs à tous ; et nul ne pouvait gêner le légitime exercice de l'activité d'autrui. Ainsi fonctionna, dans un pays où l'aristocratie subsistait encore et d'où la liberté était absente, une grande association dont les membres pouvaient se qualifier eux-mêmes, comme on le voit dans un mémoire imprimé de la loge des Neuf Sœurs (2) : « les citoyens de la démocratie maçonnique. »

A la première fête solsticiale d'hiver qui suivit la fondation du Grand Orient, le 27 décembre 1773, un discours sur le caractère et le rôle de la Franc-Maçonnerie fut prononcé par un homme éminent, savant jurisconsulte, qui devait, un demi-siècle plus tard, occuper le plus haut siège de la magistrature française, par le F.·. Henrion de Pensey, qui mourut premier président de la Cour de cassation. Le texte nous en est parvenu, imprimé qu'il a été ensuite dans le recueil que le Grand Orient commença, en 1777, à faire paraître périodiquement (3). Qu'il me soit permis d'en reproduire ici les premières phrases :

(1) Circulaire du 3 octobre 1777 (Etat du G.·. O.·., tome II, 2e partie, p. 13-14).

(2) Page 17.

(3) Etat du G.·. O.·. de France, tome I, 4e partie, pages 62-68. — Le discours y est indiqué comme « prononcé dans la deuxième assem-

« Tandis que les générations ne font que passer, gémir « et disparaître; tandis que les siècles ne mettent sous « nos yeux que des oppresseurs, des opprimés, des tyrans « et des esclaves ; qu'il est doux, qu'il est consolant pour « l'humanité de voir une association d'hommes, cimentée « par toutes les vertus, unie par tous les liens de l'amitié, « de la bienveillance et de la fraternité ! Une pareille asso- « ciation est de tous les phénomènes moraux le plus tou- « chant et le plus magnifique. C'est le plus beau monu- « ment que les hommes aient élevé à la vertu ; c'est le plus « beau spectacle que la terre puisse donner au ciel ; c'est « de tous les présents du ciel le plus rare comme le plus « salutaire. »

Au cours de sa harangue, faisant allusion au triste spectacle que présentait alors le monde extérieur, Henrion de Pensey disait : « Oui, si la régénération des mœurs est « possible, c'est à la Maçonnerie qu'il est donné d'opérer « ce prodige. Quelle influence, en effet, n'aurait-elle pas, « si tous les maçons étaient ce qu'ils doivent être ? » Et l'orateur ajoutait :

« J'ai dit que le véritable maçon était le gardien des « mœurs. Mes FF.·., tout est renfermé dans cet éloge. « Celui qui a des mœurs est le seul homme digne de ce « titre auguste, le seul citoyen précieux à la société, le seul « politique digne de commander à ses semblables. L'art « de gouverner les hommes varie au gré des circonstances.

---

blée du G.·. O.·. de France, le 27e jour du 10e mois de l'an de la V.·. L.·. 5777, par le T. C. F.·. Hen.... de P..... — Le millésime 5777 est le résultat d'une erreur de copiste ou d'imprimeur. En effet, par les extraits de procès-verbaux qui accompagnent la circulaire du 8 mars 1775 (p. 43-44), il est établi que la deuxième assemblée du G.·. O.·. a eu lieu le 27 décembre 1773 et que le F.·. Henrion de Pensey y a prononcé un discours. En 1773, ce F.·. était député de la loge de Ligny-en-Barrois. En 1777, ni son nom, ni aucun autre commençant par les mêmes initiales, ne figure sur le tableau des officiers du G.·. O.·. ou sur celui des députés de loges. Enfin l'arrêté, qui fixe le contenu du fascicule où est le texte du discours, porte une date antérieure à celle faussement attribuée à la deuxième assemblée générale : il est du 15 décembre 1777.

« Il n'en est point où il ne soit nécessaire de leur donner « des mœurs. Par elles les anciens exécutaient les plus « grandes choses. Les mœurs, aussi bien que les lois, « sont les colonnes sur lesquelles repose la prospérité des « empires. Avec des mœurs on se passerait de lois. Sans « les mœurs, les plus sages règlements sont inefficaces. »

A quel moment de l'histoire parlait-on ainsi au milieu du Grand Orient solennellement assemblé ? Alors finissait en France un trop long règne, qui avait vu bien des hontes et des turpitudes. Louis XV, qui devait mourir quelques mois après, s'était signalé par une scandaleuse immoralité. Et la Franc-Maçonnerie faisait entendre sa voix, disant : Celui-là seul qui a des mœurs est digne de commander à ses semblables. Grande leçon qu'il importe de retenir et qui, en aucun temps, ne saurait être négligée !

Le rôle moralisateur de notre institution se trouve affirmé de nouveau, en termes remarquables, dans un document officiel qui est de 1776, dans les « Motifs du traité d'union entre le G.·. O.·. et les directoires écossais » (1). Les rédacteurs de cette pièce déterminent ainsi le but envisagé par le Grand Orient dans la Franc-Maçonnerie :

« C'est d'établir entre tous ses prosélytes une commu- « nication active de sentiments de fraternité et de secours « en tout genre : de faire revivre les vertus sociales, d'en « rappeler la pratique, enfin de rendre notre association « utile à chacun des individus qui la composent, utile à « l'humanité même. » (2).

L'idée contenue dans ces derniers mots est accentuée dans une circulaire postérieure (3) où les gouvernants de la franc-maçonnerie française disent à leurs frères : « Tous nos travaux et les vôtres doivent tendre au bien « général de l'humanité. »

---

(1) Imprimé de 18 pages in-4°

(2) Motifs du traité d'union, p. 4.

(3) Circulaire du 21 février 1777. (Etat du G.·. O.·., tome I, 1re partie, p. 22).

Vous venez d'entendre, mes FF.·., les doctrines de notre Ordre, au siècle dernier, formulées par ceux-là mêmes qui en furent les promoteurs. Excusez-moi d'avoir fait tant de citations. J'en aurais fait plus encore, si je n'avais pris le parti de me restreindre aux points principaux, à ce qui m'a paru essentiel. J'ai tenu à faire, en quelque sorte, revivre devant vous nos glorieux prédécesseurs. Voyons-les maintenant à l'œuvre pendant la courte période qui s'est écoulée entre la fondation du Grand Orient et la Révolution dont nous célébrons le centenaire.

Il fallait d'abord procéder à une épuration. Sous la grande-maîtrise du comte de Clermont, le recrutement maçonnique avait laissé beaucoup à désirer : plus d'une fois nos mystères avaient été prostitués à des hommes indignes d'être admis dans nos loges, plus d'une fois nos temples avaient été profanés par la présence d'hommes corrompus, comme s'exprime la circulaire du 18 mars 1775. Il fut décidé de ne reconnaître pour francs-maçons réguliers que les membres des loges régulières ; et, pour loges régulières, que celles pourvues de lettres de constitution, de reconstitution, d'affiliation ou d'agrégation, émanées du Grand Orient, lettres qui ne durent être accordées qu'aux loges bien composées. Il y eut donc une révision générale du personnel maçonnique, qui permit d'exclure les faux-frères et les brebis galeuses. Ce fut une tâche longue et délicate, qui exigea un grand dévouement des hommes qui l'accomplirent. Un an après sa formation, le Grand Orient arrêta et fit imprimer un tableau des loges constituées ou reconstituées par lui (1), au nombre de cent quatre, dont 23 à Paris, 71 dans d'autres orients, et 10 loges militaires. Quarante-cinq loges étaient alors en instance.

Cette même année, au mois d'août 1774, le Grand Orient s'installa dans un local à lui. Jusque-là ses réunions,

(1) Ce tableau est dans un fascicule de 48 pages in-4·, comprenant diverses pièces dont la première est intitulée : Décision du G.·. O.·. dans l'atelier des provinces, le 25e jour du 4e mois 5774.

comme celles de l'ancienne Grande Loge, se tenaient chez tel ou tel de ses membres : il n'avait pas de siège fixe pour son secrétariat et ses archives. Les loges s'étaient tenues pendant longtemps chez des traiteurs, à la mode anglaise; puis, dans des maisons particulières, ordinairement chez le vénérable. On pourrait presque dire que la franc-maçonnerie française avait été errante, comme Israël dans le désert. Mais, à l'époque où nous sommes parvenus, elle n'avait plus besoin de se dissimuler. Il y eut alors un véritable accord avec le pouvoir civil, un pacte non écrit mais toujours respecté et qui subsiste encore, en vertu duquel l'association des francs-maçons, bien connue du gouvernement et agréée par lui, ne saurait être considérée comme illicite, même sous un régime légal qui ne consacre pas encore la liberté d'association.

En cette année donc, grâce aux soins du F.·. de Puisieux, architecte juré du roi, nos prédécesseurs purent prendre en location un vaste immeuble situé dans le faubourg Saint-Germain, entre les rues Honoré-Chevalier et de Mézières, ayant sa façade sur la rue du Pot-de-Fer, qui est aujourd'hui la rue Bonaparte. Les jésuites, bannis de France quelques années auparavant, y avaient eu leur maison principale, leur noviciat. Là désormais siégea le Grand Orient de France; et un certain nombre de loges y tinrent leurs réunions. Cette installation fut un événement parisien. Quelques années après, le franc-maçon Mercier en faisait ressortir l'importance dans l'ouvrage qui fit sa réputation, le Tableau de Paris, d'où je détache (1) les réflexions suivantes :

« O changement! ô instabilité des choses humaines! Qui « l'eût dit, que les loges de francs-maçons s'établiraient « rue du Pot-de-Fer, au noviciat des jésuites, dans les

(1) Tableau de Paris, chapitre CLXXXI (édition d'Amsterdam, 1782, tome II, p. 262-63). — Mercier, avocat et hommes de lettres sous l'ancien régime, fut député de Seine-et-Oise à la Convention. Puis il fit partie du conseil des Cinq-Cents; et il fut membre de l'Institut.

« mêmes salles où ils argumentaient en théologie : que le « Grand Orient succéderait à la compagnie de Jésus ?.....

« O renversement ! Le vénérable assis à la place du « P. Griffet, les mystères maçonniques remplaçant.... ! Je « n'ose achever. Quand je suis sous ces voûtes inaccessi- « bles aux grossiers rayons du soleil, ceint de l'auguste « tablier, je crois voir errer toutes ces ombres jésuitiques, « qui me lancent des regards furieux et désespérés. Et là « j'ai vu entrer frère Voltaire, aux sons des instruments, « dans la même salle où on l'avait tant de fois maudit « théologiquement. Ainsi le voulut le grand Architecte de « l'Univers : il fut loué d'avoir combattu pendant soixante « années le fanatisme et la superstition ; car c'est bien lui « qui a frappé à mort le monstre que d'autres avaient « blessé. »

En 1776, le tableau des loges constituées ou reconstituées (1) contient cent quatre-vingt quinze ateliers, dont 190 loges proprement dites, 2 grandes loges provinciales, à Dijon et à Lyon, et 3 directoires écossais, à Bordeaux, Lyon et Strasbourg. — A cette époque, trois ans après sa fondation, le Grand Orient comptait trente-et-un ateliers de plus que n'en avait eus l'ancienne Grande Loge de France au moins mauvais moment de la grande-maîtrise du comte de Clermont.

Dès lors le nombre des loges, et par conséquent celui des francs-maçons, augmenta d'année en année, au point d'avoir plus que triplé en 1789. Arrêtons-nous à cette date, qui marque l'apogée de la franc-maçonnerie française au siècle dernier. Pour la grande année, nous sommes renseignés par le dernier volume d'une publication annuelle qui semble avoir commencé en 1785 sous ce titre : « Ta- « bleau alphabétique des LL.·. de la correspondance du « G.·. O.·. de France. » Cette publication ne fut reprise qu'après 1800 sous le titre de Calendrier maçonnique, et se

(1) Imprimé de 28 pages grand in-4°.

continue aujourd'hui sous celui d'Annuaire du Grand Orient de France,

Sur le tableau de 1789 figurent, confondus avec les loges, 4 directoires écossais et 6 grandes loges provinciales, dont une à Friedrichstein en Westphalie. Les loges proprement dites y sont au nombre de six cent quatre-vingt-huit, dont cinquante-neuf indiquées comme n'ayant pas leurs travaux en vigueur. Restent donc 629 loges battant maillets, qui se classent comme il suit :

63 à Paris,
442 dans les provinces,
38 aux colonies,
69 attachées à des corps militaires,
17 en pays étrangers.

Ces chiffres, comparés à ceux de nos statistiques actuelles, montrent combien il nous reste à faire pour relever la franc-maçonnerie française au degré de prospérité où elle était parvenue il y a cent ans.

Si l'on passe en revue les vénérables et les députés des six cent vingt-neuf loges de 1789, on est frappé d'y voir le clergé, tant régulier que séculier, représenté par 27 vénérables, dont 5 à Paris et 22 en province, et par 6 députés. Parmi eux se remarquent deux aumôniers du roi, le procureur général de l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris, plusieurs prieurs et plusieurs chanoines. Il était peu de loges, alors, qui ne comptassent parmi leurs membres des prêtres et des religieux. Certains ecclésiastiques eurent même une situation importante au sein du Grand Orient : par exemple, le génovéfain Pingré, ami de Lalande, et avec lui membre de l'Académie des sciences, qui fut chancelier de l'université de Paris. Et cependant l'anathème et l'excommunication, fulminés par Clément XII, avaient été réitérés par le pape Benoît XIV, en 1751, dans la bulle *Providas*.

La noblesse ne fournit pas un moindre contingent au tableau alphabétique. Je relève dans ce document quarante-

huit nobles titrés, dont 5 vénérables à Paris, 10 députés et 33 vénérables en province. La noblesse de robe y compte 5 vénérables de Paris, 8 députés, 41 vénérables de province, soit en tout quarante-six magistrats, dont quelques-uns membres de parlements ou autres cours souveraines.

C'est ainsi que les deux ordres privilégiés avaient fusionné avec le tiers-état dans les loges et dans la diète maçonnique, avant de le faire à Versailles, dans la grande salle des Menus, pour former l'Assemblée nationale. La première fusion prépara la seconde.

Le contingent fourni par l'armée n'est pas moins remarquable. Indépendamment de ce que représentent les 69 loges militaires, le tableau alphabétique nous montre un assez grand nombre d'autres loges présidées par des officiers de différents grades ; et, dans ces loges, il y avait bien d'autres militaires que ceux portant l'épée du commandement. L'éducation maçonnique trempa le caractère et développa l'intelligence de ces officiers subalternes, de ces sous-officiers, qui devaient si rapidement surgir au premier rang dans les armées de la Révolution. C'est ainsi que, parmi les vénérables de 1789 étaient deux militaires obscurs, l'aide-major Beurnonville et l'adjudant Masséna, qui, peu d'années après, furent des généraux victorieux et méritèrent la gloire des héros.

Quand commença l'an 1789, la France se préparait aux élections pour les Etats-Généraux : la nation s'apprêtait à reprendre possession d'elle-même. Le Grand Orient ne devait point descendre dans l'arène politique ; mais il ne pouvait se montrer indifférent aux sentiments patriotiques et aux aspirations rénovatrices qui occupaient tous les esprits. Par une circulaire du 4 janvier, en envoyant aux loges les mots de semestre, il faisait un pressant appel aux devoirs du citoyen envers la patrie (1). Quelques jours

(1) *Histoire du Grand Orient de France* (par Jouaust), Rennes et Paris, 1865, p. 241.

après, le 19 janvier, une autre circulaire rappelait aux loges la régularité des pouvoirs du Grand Orient, faisant ressortir, à cette occasion, la conformité de son gouvernement avec les principes représentatifs, et le caractère de sa constitution purement démocratique (1). Aussi les francs-maçons prirent-ils une part active au grand et salutaire mouvement qui se produisit dans le pays. Leur influence fut prépondérante dans les assemblées primaires et secondaires du tiers-état, pour la rédaction des cahiers et pour le choix des élus. Ils furent eux-mêmes, dans une très large mesure, honorés des suffrages de leurs concitoyens. Ils eurent un rôle moins considérable, naturellement, dans les assemblées des deux ordres privilégiés: et pourtant l'influence de la Franc-Maçonnerie se reconnaît encore, à d'assez nombreuses propositions réformatrices, dans les cahiers de la noblesse et du clergé. Ils avaient, sur les autres citoyens, cet avantage d'avoir été virtuellement initiés à la vie politique par les enseignements reçus en loge. Ils étaient préparés à substituer les formes si simples et si nettes du gouvernement des ateliers, du gouvernement du Grand Orient, aux institutions compliquées et oppressives qui commençaient à s'écrouler. Aussi pénétrèrent-ils en grand nombre dans la représentation nationale; et, pour marquer la place qu'ils y prirent dès l'abord, il suffit de nommer trois d'entre eux : Lafayette, Mirabeau et Sieyès.

Lorsque l'effondrement de l'ancien régime fut assuré par la grande journée où la force fut enfin mise au service du droit, par cette journée dont l'anniversaire est devenu notre principale fête nationale, nulle part la satisfaction ne fut plus légitime et la joie ne fut plus vive que dans les loges. Il s'y produisit une véritable explosion de sentiments patriotiques. Je n'en citerai qu'un exemple. Neuf jours après l'événement, le 23 juillet, à Rennes, en tenue

(1) Même ouvrage, même page.

de la loge la Parfaite Union, la prise de la Bastille fut célébrée par un discours dont l'insertion au livre d'architecture fut immédiatement ordonnée. En voici le début très significatif :

« Le triomphe de la liberté et du patriotisme est le « triomphe le plus complet du véritable maçon. C'est de « nos temples, et de ceux élevés à la saine philosophie, « que sont parties les premières étincelles du feu sacré « qui, s'étendant rapidement de l'orient à l'occident et du « septentrion au midi de la France, a embrasé le cœur de « tous les citoyens (1). »

Les évènements se succèdent. La nuit du 4 août abolit la féodalité. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, décrétée par l'Assemblée nationale en août, sanctionnée par le roi en octobre, devient la base du droit public des Français. L'œuvre de la Constituante, entravée par mille difficultés, par l'hostilité de la partie du clergé inféodée à Rome, et surtout par la trahison royale, cette œuvre de direction politique et d'élaboration constitutionnelle, touche enfin à son terme. Nous sommes en 1791. Dans une circulaire du 30 juin, le Grand Orient constate la part prise par la Franc-Maçonnerie à la fondation du nouveau régime :

« Jamais les fastes de la Maçonnerie ne furent marqués « par une époque plus mémorable. Jamais notre société ne « put se promettre d'obtenir plus de lustre et de consis- « tance, qu'au moment où elle a concouru à faire rendre à « l'homme ses droits usurpés, ceux qu'il tenait de la « nature, l'Egalité. » (2)

Cette constatation avait été déjà faite par l'opinion publique ; et en voici une preuve intéressante. La déclaration des droits ne tarda pas à être reproduite en divers formats, avec plus ou moins de luxe typographique et d'ornementation artistique, pour être placée en évidence dans les lo-

(1) Jouaust, la Maçonnerie à Rennes jusqu'en 1789, article publié dans le *Monde Maçonnique* en décembre 1859 (tome II, p. 476).

(2) Histoire du Grand Orient de France (par Jouaust) p. 244.

caux publics et dans les demeures des citoyens. En tête de beaucoup de ces reproductions figure le plus ancien et le plus connu de nos emblèmes, le triangle radieux au milieu duquel est l'œil de la sagesse qui observe et prévoit. Un peu au-dessous, d'un côté, la France tient des fers rompus. De l'autre côté, le génie de la Loi montre, d'une main, l'emblême maçonnique, et, de l'autre, désigne les tables sur lesquelles la Déclaration est inscrite.

Pendant que la franc-maçonnerie française travaillait, hors de ses temples, à la régénération de la patrie et au bien général de l'humanité, ses travaux habituels languissaient de plus en plus et finissaient par perdre, presque entièrement, force et vigueur. Elle parut avoir le sort de cette plante qui croît sur notre littoral méditerranéen, de l'agavé, qui ne fleurit qu'au bout de plusieurs années, qui produit une fleur gigantesque, et qui meurt de sa floraison.

Alors, en effet, les francs-maçons de France durent se consacrer à l'accomplissement de devoirs civiques qui se multipliaient sans cesse : le service de la garde nationale, pour maintenir l'ordre et tenir en respect les mercenaires étrangers ; puis le service militaire, pour réprimer les soulèvements à l'intérieur et repousser les agressions du dehors ; l'œuvre incessante des sociétés populaires, pour soutenir l'Assemblée nationale, pour déjouer les manœuvres des fonctionnaires de l'ancien régime non encore remplacés ; les élections réitérées, pour le choix des membres des nouvelles administrations et des nouveaux tribunaux; les mandats assumés et les fonctions exercées à tous les degrés, à la commune, au district, au département, dans l'État. Voilà pourquoi les temples maçonniques furent peu à peu désertés et restèrent vides. Après une dernière assemblée générale tenue en décembre 1792, le Grand Orient cessa de fonctionner au milieu de l'année suivante. Un très petit nombre de loges, dix à peine dans toute la France, isolées et s'ignorant les unes les autres, purent ne pas discontinuer tout à fait leurs travaux.

Ce ne fut qu'une éclipse, une éclipse de près de trois ans. Je n'ai pas à vous dire, mes FF.·. comment elle prit fin et comment la dernière année du siècle put marquer une date mémorable dans notre histoire. Tout à l'heure une parole magistrale vous retracera cette réapparition qui fut presque une résurrection. Elle évoquera un nouveau siècle, moins glorieux et moins fécond, mais qui aura servi, du moins, à sauvegarder le précieux dépôt amassé par nos pères et à préserver les germes de l'avenir.

Les francs-maçons français du dix-huitième siècle ont fait la Révolution : ils l'ont marquée à leur empreinte en la faisant humanitaire. Ils avaient, par avance, élaboré ses doctrines, qui ne furent pas des improvisations. Et quand la nation eut, à son tour, éliminé le pouvoir personnel, elle leur emprunta les trois termes dont elle fit sa devise républicaine, par laquelle je vous salue, mes FF.·., maçonniquement et civiquement :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Cet admirable et savant exposé de l'histoire de la Franc-Maçonnerie française au siècle dernier a été écouté avec un intérêt toujours croissant par tous les membres du Congrès réunis sur les colonnes.

De chaleureux applaudissements partis spontanément de tous les rangs des auditeurs, sont venus interrompre l'orateur, et ont souligné les passages remarquables de cet important discours.

Le Président, se faisant l'interprète des sentiments unanimes de l'Assemblée, adresse au F.·. Amiable les remerciements de tous les Francs-Maçons présents, et sur la proposition d'un grand nombre de délégués une triple et chaleureuse batterie est tirée, avec le cérémonial accoutumé, en l'honneur du F.·. Amiable.

Le F.·. Amiable y répond par ces paroles :

« Je vous remercie, mes FF.·., de ce témoignage

« précieux et, suivant la vieille formule maç.·., je le garde « dans mon cœur. » (*Applaudissements*).

Le F.·. Desmons annonce qu'il va donner la parole au F.·. Colfavru, ancien Président du Conseil de l'Ordre, chargé de présenter le résumé de l'histoire du Grand Orient de France depuis le commencement de ce siècle jusqu'à ces derniers temps.

Le F.·. *Colfavru* s'avance à l'Orient et de cette voix chaude et vibrante qu'on lui connaît, il commence en ces termes :

LE GRAND ORIENT DE FRANCE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

de 1800 à 1885

La Révolution, en consacrant, dans une nouvelle organisation sociale et politique, les larges et libérales doctrines de la franc-maçonnerie, en donnant au monde nouveau l'immortelle Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, et à la France la Constitution si loyalement démocratique de 1791, substitua son action plus énergique, plus militante et plus pratique, à la propagande spéculative qui caractérisa jusqu'en 1789 l'action de la franc-maçonnerie. Des programmes, des vœux émis dans les Cahiers, après avoir été préparés dans les Loges, l'Assemblée nationale avait passé aux actes ; et en réalité chaque maçon, s'aidant de l'idée, se préparait à prendre place dans le drame encore mystérieux, mais qu'on pressentait formidable, qui allait marquer le douloureux enfantement de cette société nouvelle ayant pour base et justification le principe indéfectible de la Souveraineté nationale et la suprématie nécessaire de la Raison et de la Science sur la tradition théocratique et militaire du passé.

En 1789, à l'ouverture des Etats généraux, la grande famille maçonnique française est dans son plein épanouissement. Elle compte parmi ses adeptes les plus grands esprits du temps. Elle a reçu Voltaire sous le respectueux

et fraternel patronage de Franklin, dans cette loge fameuse des Neuf Sœurs, alors présidée par l'illustre Lalande. Elle connaît Condorcet, Mirabeau, Danton, Robespierre, Camille Desmoulins; elle a pour grand-maître le duc d'Orléans. Mais voici venir l'épreuve : Les frères qui appartiennent à la noblesse et au clergé vont émigrer en grand nombre, et s'armer contre la Patrie; les autres, ceux qui restent, et les plus illustres, vont, dans un effort grandiose, fonder l'édifice social et politique nouveau sur ces principes lumineux, liberté, égalité, fraternité ; mais quand ils auront accompli leur tâche sublime, tous seront morts. Selon la parole énergique de Cambon, le grand financier de la Révolution française : « L'Assemblée constituante avait « allumé sur la France un phare superbe : la législative a « tout obscurci, et sous la Convention, dans la nuit ter« rible, nous nous sommes tous tués. » — Et, en effet, après la mort tragique du dernier grand-maître, la franc-maçonnerie entra elle-même dans ce sommeil, sommeil de deuil, dont elle aura tant de peine à se réveiller.

En 1795, un homme de cœur, Roeltier de Montaleau, qui occupait une haute place d'estime et de considération dans la Maçonnerie française, entreprit de réveiller les loges. On lui offrit la grande maîtrise : il refusa, et ne voulut accepter que le titre de Grand Vénérable, pour accomplir son œuvre de reconstitution.

Dix-huit loges seulement du G.·. O.·. de France, à sa première impulsion, reprirent leur activité; et, suivant un arrêté du 24 février 1797, le Grand Orient décida de consacrer le souvenir de ce réveil par une grande fête de bienfaisance.

L'œuvre patiente du rétablissement de la chaîne d'union, se poursuivit jusqu'à l'époque du 18 Brumaire, sans autre particularité que la reprise des conflits entre le Grand Orient de France et le Suprême Conseil Ecossais.

L'homme sinistre de Brumaire connaissait trop la puissance de notre association pour lui laisser sa libre action :

et ayant fait reculer la Révolution par delà 1789 ; ayant rétabli le catholicisme d'Etat par le Concordat de 1801, il ne pouvait tolérer la propagande de la libre pensée, qui est la seule raison d'être de notre doctrine.

Aussi, les hommes qui dirigeaient le Grand Orient de France durent-ils se préoccuper de le sauver des menaces dont il était l'objet ; et c'est pour accomplir cet acte de sauvetage et de contrainte morale, qu'une députation du G.·. O.·. se rendit en 1805 auprès du F.·. Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire et grand dignitaire du Suprême Conseil.

Le F.·. Cambacérès promit de transmettre à l'Empereur les sentiments de respect et de dévouement de la franc-maçonnerie ; et il annonça bientôt au G.·. O.·. que l'Empereur était disposé à lui donner comme grand-maître le prince Joseph Napoléon.

En même temps, il intervenait pour mettre fin aux querelles du Grand Orient et de l'Ecossisme ; il les amenait à conclure un *Concordat*, constituant une sorte de partage d'attributions, en ce qui touchait la collation des hauts grades ; et enfin, pour donner à cette œuvre de transaction subie bien plus que consentie, une apparence de consécration, il se fit déférer la *Grande-Maîtrise de tous les rites*.

Ce n'était et ce ne pouvait être qu'une trêve. Le 17 septembre 1805, l'union était rompue et chaque obédience reprenait sa liberté d'action.

Cette division funeste des forces maçonniques n'a point encore fait place à l'union qui a toujours été l'objectif du Grand Orient ; et elle a privé la Maçonnerie française d'une puissance de cohésion qui eut rendu à la sainte cause de la liberté les plus grands services. Cependant, au fond de tous les conflits, on ne rencontre comme résidu que de mesquines rivalités personnelles, des vanités incompressibles et les plus misérables ambitions.

Quoiqu'il en soit, sous le premier Empire, le Grand

Orient conserva la suprême influence ; il sauvegarda avec soin, en s'appuyant sur le suffrage démocratique des Loges, la tradition d'égalité qui est le véritable lien philosophique et social des hommes libres ; et laissa au Suprême Conseil le gouvernement des hauts grades, dans lequel, comme sous la Constitution impériale, toute autorité venait d'en haut, et n'avait rien à demander au suffrage direct des ateliers.

Si l'on apprécie la prospérité d'une institution par la surface numérique qu'elle expose, on doit considérer la Franc-Maçonnerie française sous l'Empire, comme ayant atteint son plus haut degré de puissance et d'éclat : en 1810, elle compte 878 Loges, dont 65 Loges militaires ; en 1814, 905 Loges, dont 73 militaires.

Assurément, c'est là un beau chiffre. Mais ce grand corps n'avait plus l'âme des hommes du XVIII^e^ siècle. — Il était devenu l'un des organes de la servitude qui était le régime de la France ; la Maçonnerie avait le droit d'aduler le despote qui, à cette condition, lui permettait de vivre ; mais toute discussion de philosophie sociale ou religieuse était interdite, et la censure impitoyable était attentive à mettre, dans nos temples, sa main compressive sur toute bouche indiscrète, et à réprimer, à l'extérieur, toute manifestation, toute publicité.

Rien de plus misérable que ces adulations, ces flagorneries au pouvoir, qui sont le fonds invariable de toutes les harangues maçonniques ; rien de plus triste que ces lieux communs sur la morale ; rien de plus lamentable que cette ignorance profonde de la tradition maçonnique, dont les gloires sont encore si nouvelles et si hautes.

Dans les banquets de ce temps, on a le souci des paroles vides, on mange bien, on boit mieux encore, on chante Bacchus et Cupidon.

Mais il y avait dans cette masse de francs-maçons asservis, quelques âmes, quelques consciences d'élite qui non seulement se tenaient debout et fières devant ces honteuses

faiblesses, mais qui protestaient contre cet avilissement.

Le F.·. des Étangs écrivait ceci sur la maçonnerie impériale :

« Celui qui venait d'être leur dominateur (Napoléon Ier) « connaissait l'esprit de cette institution, et se doutait bien « qu'elle n approuvait pas ce qu'il faisait. Il résolut, non « de la détruire, mais de la corrompre et de la défigurer. « Il la fit embrasser par son monde, par ses officiers, ses « magistrats, par sa cour et par son armée. Son archi- « chancelier même, dont il avait fait un prince, fut nommé « le Grand Maître. — Aussi, quand Bonaparte tomba du « trône, tous les francs-maçons s'envolèrent comme des « oiseaux épouvantés ; tous ses salariés, grands et petits, « désertèrent ; les serments maçonniques furent foulés aux « pieds comme tant d'autres serments ; et il ne resta plus, « pour ainsi dire, que des gens du peuple qui, comprenant « la maçonnerie moins encore que les déserteurs, se mi- « rent à la diriger à leur profit et selon leur pauvre intel- « ligence. »

1815 à 1830

Sous la Restauration, c'est la continuation du même abaissement, du même servilisme. Le Grand Orient, imitant le Sénat impérial, déclare déchu de la Grande Maîtrise le prince Joseph Napoléon, et se prosterne devant le nouveau Gouvernement. Au retour de l'île d'Elbe, on réinstalle le prince Joseph, qui conserve la Grande Maîtrise jusqu'à Waterloo. Alors la suprême fonction du Grand Orient devenue vacante, est occupée par une commission de *trois grands Conservateurs* : maréchal Macdonald, général marquis de Beurnonville, et général Timbrune, comte de Valence.

Le Grand Orient a beau s'humilier en souscrivant 5,000 francs pour la statue d'Henri IV, dans l'espoir, bien entendu, de se faire tolérer ; bien des Loges sont obligées

de se fermer devant les démonstrations hostiles d'une multitude ameutée par le clergé et par les fanatiques de la Légitimité.

C'est à cette époque que le rite de Misraïm, né en Italie, fait son apparition en France, comme si la Maçonnerie française n'était pas suffisamment divisée. Ce nouveau rite ne causa pas d'ailleurs une grande émotion. — Cette institution particulièrement originale, fut l'œuvre d'un F.·. nommé Marc Bédarride, et comptait, dès son apparition, 90 degrés.. — La légende est des plus excentriques : elle suppose chez ses adeptes une disposition d'esprit qui n'a rien de commun avec les données scientifiques et historiques reçues, et c'est pourquoi, sans doute, ce rite est demeuré si particulièrement en dehors du grand mouvement de la Maçonnerie française.

D'après le F.·. Marc Bédarride, Dieu est le premier grand Conservateur de ce rite à 90 degrés. Ecoutez le grand hiérophante s'adressant à son Dieu, le Dieu d'Israël : « Après « avoir tout créé, et assigné à chaque chose sa place, tu « daignas établir notre institution et lui donner le nom de « Misraïm. »

Dans cette conception, basée sur la légende biblique, Adam avec ses trois enfants fonda la première Loge. — Seth, son troisième fils, lui succéda en qualité de Grand Conservateur. — Caïn lui-même trouva grâce devant son Dieu par son repentir sincère et fut élu grand Conservateur en 250.

Le Grand Orient refusa de reconnaître le nouveau rite.

Il avait de bien autres préoccupations : d'abord le souci de sa défense contre les haîneuses et implacables manœuvres des Congrégations; puis le travail persévérant mais lent de sa réorganisation.

Le Grand Orient n'avait pas de Constitution régulière, mais des statuts établis en juin 1773 et une sorte de jurisprudence formée d'une foule d'arrêtés souvent contradictoires, et qu'il fallait rechercher dans les archives.

C'était là une cause de faiblesse à laquelle il importait d'apporter un prompt remède; et en effet, dès 1818, une Commission était nommée avec mission de préparer un projet de statuts et de règlements généraux de l'Ordre maçonnique en France.

Cette Commission présenta son projet en 1822. Mais ce projet ne fut pas trouvé assez libéral; et une Commission nouvelle fut adjointe à la première avec mission d'élaborer un exposé de principes propre à servir de base à la Constitution.

Les deux Commissions réunies mirent quatre ans à préparer leur œuvre. Leur projet, qui comportait 898 articles, fut soumis, en 1826, aux délibérations de *la Grande Loge de Conseil et d'Appel.*

La Constitution traite : de l'Ordre maçonnique, — des sociétés maçonniques, — du Grand Orient de France, — des chambres du Grand Orient de France.

Le Grand Orient se compose, comme par le passé, d'un Grand Maître avec ses Grands Maîtres adjoints, des Officiers d'honneur, et des Officiers honoraires; des Présidents de tous les Ateliers ou des députés de ces ateliers. — Il est législateur et régulateur de l'Ordre, et en réunit tous les pouvoirs qu'il exerce soit directement, soit par les Chambres formées dans son sein.

Ces Chambres sont au nombre de cinq :

1° La Chambre de correspondance et de finance, composée de 35 experts, c'est-à-dire de 35 frères élus parmi tous les députés de la correspondance, et de 5 députés sans fonctions. Nommés pour six mois, à tour de rôle, d'après le tableau général des députés. C'est elle qui administre réellement le Grand Orient, puisqu'elle tient en mains la correspondance et la caisse, qu'elle a le droit de publier des circulaires, de dresser la statistique maçonniqne, de diriger la bienfaisance du Grand Orient, de régler le budget, etc.

2° La Chambre symbolique, composée suivant le mode

adopté pour la première, avec des attributions d'ordre dogmatique limitées aux trois premiers grades.

3° La Chambre des hauts grades ou Suprême Conseil des Rites.

4° La Chambre de Conseil et d'appel.

5° La Chambre du Comité central et d'Election.

Enfin, au-dessus de ces Chambres est le Grand Orient, c'est-à-dire l'assemblée de tous les présidents ou députés des ateliers de l'Obédience.

De 1826 à 1830, la franc-maçonnerie française se recrute parmi les hommes les plus libéraux, et elle perd ceux qui ne se sentent pas le courage d'affronter la lutte contre les entreprises violentes des Jésuites et des congrégations. On trouve parmi ces maçons militants qui défendent les libertés constitutionnelles du temps des hommes qui s'appellent les frères Berryer, duc de Cazes, La Rochejaquelin, les frères Dupin, Berville, Bésuchet, Désaugier, Lacépède, Tissot, Garnier Pagès, des Etangs, le plus remarquable historien de la Franc-Maçonnerie française. C'est dans ce foyer de résistance que se fait la grande propagande libérale, que se préparent les hommes, les patriotes qui feront la Révolution de 1830; et quand on relèvera à Paris, après le triomphe de la liberté, les morts et les blessés des glorieuses journées, la Maçonnerie trouvera un grand nombre des siens parmi ces héroïques victimes de la conscience et du devoir.

1830 à 1848

Et cependant, malgré ces grands et nobles exemples, l'esprit de servilisme que l'Empire et la Restauration avaient substitué au grand souffle de dignité et d'honneur qui animait les fiers maçons du dix-huitième siècle, se révéla à nouveau parmi quelques-uns de ceux qui avaient l'honneur de diriger le Grand Orient ; et quelques-uns de ces maçons, qui ont bien mérité d'être oubliés, se crurent

autorisés, et peut-être le furent-ils, à offrir la Grande Maîtrise au duc d'Orléans. Le roi Louis-Philippe s'y opposa, et les flagorneurs en furent pour leur courte honte. — Cet oubli de toute dignité, ce témoignage d'abaissement eurent pour sanction et pour conséquence la retraite d'un grand nombre de maçons. Les plus brillants entrèrent dans les fonctions publiques ; et beaucoup d'autres à l'esprit généreux et militant, découragés par la pusillanimité du pouvoir directeur du Grand Orient, abandonnèrent une institution qui, dans ses principaux représentants, se montrait incapable de donner aucune auxiliarité aux tendances libérales qui s'affirmaient au dehors avec une grande énergie.

En 1831, le Grand Orient avait perdu plus de 80 ateliers, et il n'avait réussi à constituer que quatre Loges nouvelles : deux en France, deux aux Antilles.

On songea alors à réviser la Constitution ; et l'on nomma une commission chargée d'élaborer un projet de révision. Cette commission, dite Commission des Douze, déposa son rapport le 24 mars 1832.

C'est une nouvelle époque critique pour la Maçonnerie. Les idées socialistes font leur entrée dans le monde des Esprits et des penseurs. C'est le Saint-Simonisme qui ouvre ses grandes assises, et qui appelle les hommes à constituer ce grand levier d'émancipation et de puissance, l'association.

C'est la République qui s'organise avec le concours de maçons qui seront en grand nombre dans les Sociétés politiques résolues à combattre et à renverser un gouvernement sans prestige, sans libéralisme, sans grandeur. Voici venir les insurrections républicaines de 1832 et de 1834, et derrière elles, la loi fameuse de 1834 contre la liberté de la presse et contre le droit de réunion et d'association. Le pouvoir directeur du Grand Orient croyant trouver dans son obséquiosité vis-à-vis de l'autorité politique, un préservatif contre les dispositions hostiles de l'administra-

tion au regard de la Maçonnerie, se faisait, plus qu'il ne convenait, soumis et humble devant la police, n'ayant d'ailleurs qu'un sentiment insuffisant de la puissance redoutable de notre institution. — Quelques-uns de ses chefs s'étaient affolés jusqu'à proposer de faire reconnaître le Grand Orient comme société d'utilité publique, livrant ainsi, dans leur inconscience, la noble et indépendante institution à l'arbitraire du Pouvoir. — Mais le Grand Orateur Bouilly, un nom qu'il faut retenir pour l'honorer, combattit avec la dernière énergie cet acte d'abandon et de désertion, et la proposition fut repoussée. — Enfin, ce parti rétrograde qui s'était jusqu'en 1839 maintenu au Pouvoir, en persécutant les Loges, en comprimant hors de toute raison les tendances libérales de leurs plus brillantes personnalités, sentit tellement son impopularité, qu'il céda la place aux hommes animés de l'esprit de liberté, qui promulguèrent enfin le (4 janvier 1839), les nouveaux Statuts si longtemps attendus. Ce fut un vrai réveil d'activité pour les Loges, et un renouveau dans l'administration. On reconstituait la bibliothèque, on réunissait les anciennes archives. On favorisait la création de publications maçonniques, tel que le *Globe* (1839-1842) ; et tout en s'efforçant de ramener la Maçonnerie dans le domaine des idées, seul champ d'action où elle puisse exercer une action utile et qui lui soit propre, elle essayait, en 1840, par l'initiative de la Loge *la Clémente Amitié*, de fonder à Paris une *Maison de Secours* destinée à recevoir, abriter et à secourir, pendant un temps déterminé, les maçons malheureux. Le Grand Orient s'appropria l'idée, il la façonna par l'étude et l'expérience ; et quelqu'imparfaite qu'elle soit encore, elle a rendu et rend chaque jour de vrais services.

En 1843, le Grand Orient créa un organe de publicité, le *Bulletin trimestriel*, destiné à porter au sein des ateliers les travaux importants d'une *Commission permanente* qui étudiait les questions morales et les questions d'intérêt général maçonnique.

Ce Bulletin fut une des plus heureuses innovations administratives du Grand Orient. Il devint le lien réel et effectif de toutes les Loges, et le centre administratif de tous les ateliers.

Voici, d'ailleurs, les termes de l'arrêté pris par le Grand Orient, le 15 décembre 1843 :

« Après avoir entendu le rapport de la Commission des trois Chambres administratives chargées de l'examen des propositions soumises au Grand Orient par plusieurs ateliers de la correspondance et par quelques-uns de ses membres ;

« Considérant que ces observations dictées en général par un véritable désir de contribuer à la prospérité de la franc-maçonnerie s'appliquent principalement à la partie morale de l'Institution, et qu'il est impossible de leur donner suite, ainsi qu'à toutes celles qui pourront être faites à l'avenir dans les mêmes vues ; que, dans ce but, il est nécessaire d'avoir des séances spéciales consacrées à leur examen, et dans lesquelles serait en même temps discutés tous les hauts intérêts de l'Ordre.

« Considérant, en outre, que pour rendre ces discussions utiles et profitables à tous, il importe aussi de créer un moyen de publicité maçonnique qui puisse répandre la lumière qui en naîtra :

« Le F.·. Orat.·., entendu dans ses conclusions favorables, — Le Grand Maître arrête :

« Article premier. — A l'avenir, indépendamment des séances indiquées par les statuts généraux, le Grand Orient aura quatre tenues extraordinaires par an, lesquelles seront exclusivement consacrées à la discussion des affaires d'un intérêt général pour l'Ordre. Ces séances sont fixées au deuxième vendredi des mois de janvier, avril, juillet, octobre.

Art. 2. — Une Commission spéciale est instituée pour l'examen de toutes les questions d'intérêt général dont pourrait être saisi le Grand Orient, et sur lesquelles elle

devra présenter un rapport à chacune des séances extraordinaires ci-dessus. Cette Commission, nommée par le Grand Orient, est composée de 9 officiers pris en nombre égal dans chacune des trois chambres administratives, de trois députés et de trois présidents d'atelier : elle sera renouvelée par tiers d'année en année. Les membres sortants seront rééligibles.

« Art. 3. — Il est créé un *Bulletin trimestriel* qui contiendra le résumé des travaux du Grand Orient, et notamment des discussions et délibérations qui auront eu lieu dans les tenues générales fixées par l'art. 1er. Il pourra contenir, en outre, en entier ou par extraits, les morceaux d'architecture adressés par les ateliers et par les maçons, et mentionner tous les faits importants qui se passeront dans la franc-meçonnerie française et étrangère. »

Ce Bulletin, d'abord trimestriel, parut tous les deux mois à partir de 1847; il était envoyé gratuitement aux Loges; mais les nécessités financières obligèrent l'administration à supprimer la gratuité, et c'est, depuis ce temps, que l'abonnement annuel fut fixé à 6 francs pour Paris; 7 francs pour les départements, 8 francs pour l'étranger. Il est actuellement de 5, de 6 et de 7 francs.

Ce bon exemple donné par le pouvoir central du Grand Orient suscita dans les Loges, non seulement de Paris, mais des départements une émulation et une activité qui attestaient la profonde vitalité de l institution. Le Grand Orient eut dû se féliciter, semble-t-il, de cet excellent résultat. Il n'en fut rien : le régime de juillet touchait à sa fin : Tout annonçait le détachement de la nation et le discrédit irrémédiable du Gouvernement. Au sein de la Maçonnerie, on s'occupait de réformer l'organisme de l'institution, comme au dehors on s'occupait d'amender l'organisation politique.

C'était le cas d'encourager les Loges dans ces pacifiques et utiles travaux : Cela fit peur, au contraire, aux pusillanimes directeurs du Grand Orient, que leur affolement

poussa aux plus étranges violences, contre les écrivains maçonniques les plus distingués, les FF.·. Ragon et Clavel,et contre les Loges départementales qui voulaient dans des congrès régionaux discuter les questions les plus intéressantes de la vie maçonnique et de la vie profane.

Ce qui n'empêchera pas ces Directeurs, après la révolution de février qui compte parmi ses combattants et ses morts tant des nôtres, de recommencer comme leurs prédécesseurs de l'Empire, de la Restauration et de 1830, les mêmes obséquiosités et les mêmes adulations au pouvoir politique nouveau.

Mais un phénomène étrange, sans précédent dans notre institution basée sur la raison, le libre examen, la science, se produisit à la veille de la révolution de février. Un frère Blanchet, esprit mystique, émit au sein de la Commission permanente l'idée bizarre de relever la Maçonnerie *en lui restituant le caractère religieux qui lui est propre.* — En vue de ce relèvement, il proposait de n'admettre dans l'Ordre que des personnes pouvant payer des cotisations élevées : « Par là, seulement, disait-il, nous obtiendrons les moyens de répandre les bienfaits de la charité morale et de la charité matérielle ; et en exerçant envers les frères malheureux cette délégation de la bienfaisance suprême, nous rendrons à la divinité le culte le plus digne d'elle ; et à la Maçonnerie le caractère religieux qui lui est propre.....

« La maçonnerie est véritablement une religion, mais une religion qui, dans sa morale, les comprend toutes et n'en exclut aucune, admettant avant tout la Divinité dans sa croyance. Elle correspond à une puissance philosophique sans laquelle il n'y aurait ni culte, ni croyance, et qui est en même temps une religion. »

C'est là un langage que je ne comprends pas, autorisé que je suis à croire, par l'obscurité de l'expression, que l'orateur ne se comprend pas lui-même.

Un tel état d'esprit était d'ailleurs un reflet du courant

profane : C'était à la veille du 24 février et de ces manifestations perfides où le clergé catholique, dans son amour désordonné de la Révolution, bénissait bruyamment, en les maudissant dans sa haine secrète, les arbres de la Liberté, et préparait la trahison et l'égorgement de la République en adaptant à ses cantiques au *sans-culotte Jésus* les airs républicains de la *Marseillaise*, du *Chant du Départ*, du *Chant des Girondins*.

Quoiqu'il en soit, et malgré l'adhésion donnée par le Grand Orient lui-même à ce fol écart d'imagination, la proposition n'eut pas de suite immédiate ; et peu de jours après, le Grand Maître adjoint, au nom du Grand Orient de France, portait à nos FF.·. Crémieux, Garnier Pagès, Pagnerre, membres du Gouvernement provisoire, revêtus pour la circonstance de leurs insignes maçonniques, l'expression de la joie de la Maçonnerie française, et sa chaleureuse adhésion au régime démocratique qui avait repris notre glorieuse devise : Liberté, égalité, fraternité.

1848 à 1852

Et cependant le projet de Constitution décidé en mars 1848 dans un esprit démocratique marqué, ne devait rien retenir de ces dispositions si libérales, quand il vint en discussion le 10 août 1849.

Il est vrai que la réaction était sortie victorieuse des élections de 1849 ; que le cléricalisme, précurseur du despotisme militaire, avait repris possession du Pouvoir, apportant dans les plis de sa robe noire cette loi funeste de l'enseignement de 1850, qui devait livrer aux jésuites les générations à venir ; et que l'on pouvait pressentir déjà les défaillances qui accueilleraient avec une facile résignation des mains de l'homme du 2 Décembre, comme chef de notre Ordre, le prince Murat.

Quoiqu'il en soit, le Grand Orient avait appelé, par un

décret du 24 mars 1848, toutes les Loges à réélire des députés qui se réuniraient le 10 juin suivant en Assemblée générale à l'effet de réviser la Constitution.

Mais un fait considérable, et qui fait le plus grand honneur aux Frères qui avaient en mains la Direction administrative du Grand Orient de France, mérite d'être signalé: La circulaire du 24 mars ne fût pas seulement adressée aux Loges du Grand Orient, mais aussi à toutes les Loges maçonniques, sans distinction, sans exception, en vue de réaliser le vœu constant du Grand Orient, l'union de tous les maçons de France, sous une seule et unique Constitution.

Cette initiative généreuse et qui pouvait avoir, en cas de succès, une si haute et une si féconde importance, en face des éventualités politiques qui se préparaient, échoua devant les constitutions immuables du Suprême Conseil; et il ne sortit de cette tentative d'unification, si désirable de la Maçonnerie française, qu'un nouveau groupe, *la Grande Loge Nationale de France*, qui ne réussit qu'à constituer un nouvel élément de division dans une famille si divisée déjà, et dans laquelle le Grand Orient s'efforçait de ramener la concorde et l'union. Elle n'eût d'ailleurs qu'une existence nominale et fut fermée par injonction du Préfet de Police, en 1851.

La tentative d'expérience du Grand Orient échoua, et l'Assemblée constituante ne se composa que des députés des Loges de l'Obédience,

La Constitution du 10 août 1849, votée par cette Assemblée, rappelant et adoptant, dans une aberration évidemment inconsciente, l'élucubration mystique du F.·. Blanchet, introduisit dans son exposé de principes une affirmation étrangère au génie et à la tradition de la Maçonnerie française, et y inscrivait comme dogme, contradictoirement au principe de la liberté de conscience, et à la science qu'elle affirme également, sa croyance à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Comment concevoir la raison d'un pareil dogme, concur-

remment avec le respect de la conscience individuelle, affirmée par l'art. 3 de la même Constitution.

Il faudra 28 ans de luttes et de controverses pour effacer de notre déclaration de principe cette déplorable hérésie et pour revenir à notre saine et rationnelle tradition.

D'après la nouvelle Constitution, le Grand Orient est composé des députés de tous les Ateliers de son obédience régulièrement élus pour trois ans.

Il choisit dans son sein : un grand maître de l'Ordre, un premier et un second grands maîtres adjoints, un président ayant le titre de représentant du Grand Maître, et treize autres officiers.

Les trois premiers dignitaires peuvent, au besoin, être pris hors du sein du G.·. O.·. de France.

« Le G.·. O.·. seul législateur et régulateur de l'Ordre,
» en réunit tous les pouvoirs. Il exerce directement le pou
» voir législatif, délègue le pouvoir au G.·. Maître, assisté
» d'un conseil, et confie l'administration à des chambres
» créées dans son sein (art. 52).

» Le Conseil du G.·. Maître est composé des deux G.·.
» M.·. adjoints, du président, des premier et second sur-
» veillants, de l'orateur et du secrétaire général du G.·.
» O.·. (art. 33).

» L'élection du G.·. M.·. et de ses adjoints a lieu dans
» une séance spéciale du G.·. O.·. convoquée à cet effet
» (art. 50). Ils sont élus pour trois ans.

» Le G.·. M.·. est chef suprême de l'Ordre, le représen-
» tant du G.·. O.·. auprès des puissances Maç.·. étran-
» gères, et son organe officiel auprès de l'autorité civile
» (art. 40).

» Il promulgue les décisions du G.·. O.·. et les fait exé-
» cuter; il ne peut ni les changer, ni les suspendre. —
» Néanmoins, il peut réclamer contre celles qui lui parais-
» sent contraires aux intérêts de l'Ordre, et en demander
» la révision (art. 42). »

La Maçonnerie, malgré l'attitude pleine de réserve de son

administration, ne put échapper aux tracasseries jalouses et inquiètes de la réaction au pouvoir. On savait ses membres résolus et unis pour défendre les institutions républicaines, et cela suffisait pour signaler l'institution comme dangereuse, en vue des criminels attentats auxquels se préparait le premier magistrat de la République.

Aussi, immédiatement après le Coup d'État, et dès le 10 décembre 1851, le préfet de police transmit au G.·. O.·. l'ordre de suspendre les travaux de tous les Ateliers jusqu'au 1er janvier 1852. Dans l'entre temps, les malfaiteurs triomphants délibéraient s'il n'y avait pas lieu de supprimer la Franc-Maçonnerie. — L'entreprise parut périlleuse aux plus clairvoyants; et l'on préféra s'emparer de la direction du pouvoir maçonnique, et par là se rendre maître de la redoutable association.

Le G.·. O.·. n'avait pas encore nommé son Grand Maître. Le Gouvernement put facilement faire comprendre aux hauts dignitaires l'intérêt qu'ils avaient à ne pas entrer en lutte contre une administration résolue à briser toutes les résistances : et, sur les indications officieuses et formelles qui lui furent données, le Conseil proposa et fit accepter comme Grand Maître le prince Murat, reçu maçon en Amérique. Le F.·. Murat fut élu Grand Maître le 9 janvier 1852 à l'unanimité de 132 votants.

De 1852 à 1870

Le Grand Maître, étranger à l'esprit de fierté et d'indépendance qni animait la maçonnerie, voulut la ramener à l'état de sujétion qui avait été son regime sous le premier empire, et la soumettre à son pouvoir absolu. Ce fut l'effort constant de cette grande maîtrise pendant toute sa durée.

Après avoir acheté l'hôtel de la rue Cadet, dont il fit le siège du Grand Orient, et avoir engagé, pour de longues

années, les ressources de l'association (dont la libération n'est point encore un fait accompli, malgré les généreux sacrifices de toutes les Loges), il entreprit en 1854 la révision de la Constitution de 1849 qu'il ne trouvait pas suffisamment en harmonie, dans ses dispositions, avec les institutions despotiques de l'autorité civile. — Aussi, la principale réforme eut-elle pour objet la concentration, entre les mains du Grand Orient, de la plus grande somme de pouvoirs, — en d'autres termes, la Constitution fut impérialisée (art. 28).

Aux termes de la Constitution, « le Grand Orient de « France est ainsi composé : 1° d'un Grand Maître ; — « 2° du Conseil du Grand Maître ; — 3° de tous les Présidents d'Ateliers et de la correspondance.

« Le Grand Maître est élu pour sept ans et rééligible « (art. 28).

« Le Grand Maître est le chef suprême de l'Ordre (art. 30).

« Il est le pouvoir exécutif, administratif et dirigeant « (art. 31).

« Il a le droit de suspendre provisoirement les Ateliers « et les maçons (art. 32).

« Il choisit et nomme pour le temps qu'il croit convenable deux Grands Maîtres adjoints (art. 33). »

Le Grand Maître est assisté d'un Conseil qui est composé de deux Grands Maîtres adjoints et de vingt-et-un membres nommés par le Convent.

Telle fut l'organisation vraiment despotique du nouveau pouvoir exécutif qui absorbait réellement en lui tous les autres.

Toutefois, et assurément sans en avoir conscience, le Prince Murat introduisit dans la nouvelle Constitution quelques innovations très démocratiques, très heureuses, et qui, sans rancune pour leur odieuse origine, ont été maintenues dans toutes les modifications constitutionnelles ultérieurement délibérées.

Le Convent maçonnique est composé de tous les Prési-

dent d'Ateliers ou de délégués choisis parmi les membres de l'Atelier.

Ces représentants des Ateliers se réunissent chaque année en Assemblée législative du Grand-Orient de France sur la convocation du Grand-Maître. L'indemnité de frais de route est payée par chaque Atelier.

L'Assemblée législative délibère et vote le budget du G.·. O.·. et s'occupe de toutes les affaires qui intéressent la Maçonnerie.

Le Convent élit, à l'expiration de ses pouvoirs, le Grand Maître.

« Les membres du Conseil, au nombre de 21, sont élus » pour trois ans à la majorité des suffrages. Ils sont » renouvelables chaque année par tiers (art. 35). »

Telles sont les principales dispositions de cette constitutions fameuse, sous l'empire de laquelle la Maçonnerie du Grand Orient, patiente mais non résignée, concentra son merveilleux esprit de résistance, et se prépara, pour le jour où les pouvoirs du Grand Maître arriveraient au terme de leur durée, à ressaisir son indépendance et sa liberté.

Ce fut en 1860, époque où le mouvement d'opinion contre l'Empire commençait à s'affirmer avec une certaine énergie. Le Prince Murat voulait être réélu, et pour y réussir, il ne reculait devant aucune violence. — Je ne puis pas dans le cadre déjà trop élargi de ce travail, reproduire tous les incidents de cette lutte, où les plus vaillants maçons ne craignirent pas de se mesurer contre leur puissant et redoutable adversaire. — honneur à eux! Malgré l'intervention du Préfet de police mise en mouvement par le singulier Grand Maître, malgré l'invasion de l'hôtel du Grand Orient par la force armée, le Prince Napoléon fut élu dans les bureaux.

Dans ces circonstances, et en face d'un conflit qui prenait une mauvaise tournure, l'Empereur lui-même dut intervenir et il interdit aux deux princes toute candidature.

Il fallut obéir: mais l'intérim administratif prolongé

outre mesure, à dessein peut-être de la part du Pouvoir, fut une nouvelle épreuve pour le Grand Orient, qui sut cependant y faire face, grâce à la prudence des membres du Conseil et à l'esprit de discipline des Loges. Enfin, l'Empereur y mit un terme en nommant lui-même par décret (11 janvier 1862) le Grand Maître du Grand Orient, en la personne du maréchal Magnan.

Ce n'était pas sans une vive appréhension que le Grand Orient se voyait imposer un Grand Maître absolument étranger à la Maçonnerie et qui ne devint Maçon qu'après sa haute investiture. Car ce maréchal de guerre civile était l'un des tristes héros du 2 Décembre, et les grands hommes de coup d'Etat et d'exécution ne passent point pour être gênés par les scrupules.

Le nouveau Grand Maître, après une courte expérience, après avoir vainement essayé de violenter les rites dissidents pour leur imposer l'unité d'Obédience sous la Direction suprême du Grand Orient ; après avoir essayé, sans plus de succès, de livrer le Grand Orient à la discrétion du Pouvoir civil en la faisant reconnaître d'utilité publique, comprit que les procédés autoritaires ne pouvaient convenir à une grande puissance comme la Maçonnerie française, et qu'il y aurait pour lui quelque honneur à la servir loyalement.

C'est ainsi qu'il entra dans la voie de l'apaisement ; qu'il convia ses collaborateurs à rétablir l'ordre dans les finances dilapidées par la précédente administration. — Il comprit que pour assurer le développement normal et le contrôle effectif du pouvoir Maçonnique, il fallait limiter dans une certaine mesure les pouvoirs trop étendus de la Grande Maîtrise, et c'est dans ces dispositions d'esprit que fut élaborée et votée la Constitution de 1862.

Les principales modifications portèrent sur l'organisation des pouvoirs.

Le Conseil du Grand-Maître est supprimé.

Le Grand-Orient est composé : 1° du Grand-Maître ;

2° du Conseil de l'Ordre ; 3° des présidents d'Atelier ou des délégués appartenant aux Ateliers ;

L'administration et le contrôle appartiennent au Conseil de l'Ordre, lequel est composé de 33 membres élus par tiers chaque année par le Convent, et rééligibles.

Le président du Conseil est nommé par le Grand-Maître, parmi les membres élus du Conseil.

Enfin les délibérations du Conseil devaient être consignées sur un registre spécial et leur exécution appartenait au Grand-Maître qui ne pouvait, en cas de désaccord, qu'inviter le Conseil à une nouvelle délibération.

Ainsi, le Grand-Orient était rentré dans la possession effective du pouvoir législatif, c'est-à-dire de sa réelle souveraineté. Deux ans plus tard, le maréchal Magnan obtenait de l'empereur la restitution au Grand-Orient du droit traditionnel de nommer son Grand-Maître, et il méritait par là, aussi bien que par la fermeté avec laquelle il avait favorisé l'installation d'un grand nombre de Loges sur tout le territoire, d'être considéré comme l'une des plus considérables et des plus méritantes personnalités de notre Ordre.

Ce fut à l'Assemblée générale de 1864 que le Grand-Maître Magnan apporta la bonne nouvelle, et l'Assemblée lui témoigna sa fraternelle reconnaissance, en lui confiant spontanément et librement une dignité dont il avait fait un si utile usage.

Il mourut l'année suivante et fut remplacé par le général Mellinet, vieux maçon, bienveillant et ferme, qui rendit à notre Ordre les plus grands services.

L'Assemblée générale de 1865,qui lui conféra la Grande-Maîtrise, modifia la Constitution de 1862 en ce qui concernait le pouvoir exécutif :

« Art. 23. — Le Grand-Maître est élu pour cinq ans. Il est nommé au scrutin secret par l'Assemblée générale du Grand-Orient spécialement réunie à cet effet. — Il est toujours rééligible. »

Enfin, c'est le conseil de l'ordre lui-même qui nomme son Président.

En 1870, les pouvoirs du Grand maître Mellinet étaient expirés. Ces cinq années avaient cté remplies par la plus active propagande maçonnique. A aucune époque la maçonnerie n'avait plus librement étudié, agité, les plus grandes questions de philosophie, de morale, d'Economie sociale et politique. Le personnel des Loges s'était partout recruté parmi les hommes les plus intelligents, les plus généreux, les plus épris des principes remis en lumière de la Révolution française. La maçonnerie avait repris sa vieille tradition de labeur intellectuel, de générosité et d'honneur. Elle était prête comme en 1789 pour les grandes luttes. Elle allait avoir à faire face avec la Patrie, dans une noble posture, à de terribles et cruelles épreuves : elle sera à sa place de combat.

Le général Mellinet avait décliné toute nouvelle candidature à la grande maîtrise, et l'assemblée lui donna pour successeur, un vieux maçon, membre de l'Assemblée constituante de 1848, éprouvé par l'exil, constant dans sa foi républicaine, et digne à tous égards de représenter par l'intelligence, par le caractère et le cœur, le Grand Orient de France. J'ai nommé Babaud-Laribière, qui fut le dernier grand maître de notre fédération.

De 1870 à 1871, il prépara avec le Conseil de l'Ordre la Suppression de la Grande Maîtrise; et l'assemblée gérale de 1871 modifia comme suit l'organisation constitutionnelle des Pouvoirs maçonniques :

« Art. 20. L'autorité centrale maçonnique porte le titre Grand Orient de France.

« Le Grand Orient de France se compose de tous les « Présidents des Loges, de la Correspondance et du Con- « seil de l'Ordre.

« Art. 22. Le Conseil de l'Ordre représente, par l'organe « de son Président, la Maçonnerie près les Grands Orients « étrangers, et les Autorités civiles. »

Comme complément à ces importantes modifications, et comme conséquence de la séparation plus exacte des Pouvoirs, l'assemblée générale fut désormais appelée à nommer son Président qui ne pouvait être pris que dans son sein.

Enfin, le dernier amendement apporté à la constitution de 1865, amendée, comme nous venons de le rappeler dans les sessions de 1871, 1873, 1874, 1875, 1876, porta sur le titre Ier : DE LA FRANC-MAÇONNERIE ET DE SES PRINCIPES.

Depuis l'étrange innovation introduite dans l'exposé des principes de notre constitution, en 1849, depuis l'invasion dangereuse de l'esprit de religiosité dans la doctrine qui ne peut être que scientifique et rationnelle de la Franc-Maçonnerie, puisqu elle a pour principe essentiel la liberté absolue de conscience et, à ce titre, le respect de toutes les opinions religieuses, en tant que manifestations individuelles; depuis cette époque, dis-je, les Loges n'avaient cessé de protester contre cette affirmation, contre ce dogme philosophique, s'imposant à tous : la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme. — C'était une contradiction avec cette autre déclaration contenue dans le même article : *Elle* (la Franc-Maçonnerie) *regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances.* — Mais du moment où vous imposez ce credo, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, vous fermez la porte de vos temples aux esprits scientifiques et libres qui ne partagent pas cette croyance.

Après une délibération des Loges qui dura plus de dix ans, une imposante majorité demanda la suppression du second paragraphe de l'article 1er de la Constitution, et le retour à cette déclaration qui n'affirme ni ne nie aucun concept étranger aux démonstrations de la Raison et de la Science. Le Convent de 1877 mit donc à son ordre du jour la suppression de cette affirmation dogmatique de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, et la mise en

relief, avec d'autant plus d'éclat, de cette simple et digne déclaration : Liberté absolue de conscience.

Le Grand Orient avait chargé notre excellent frère Desmons de présenter le rapport sur cette grande et délicate question. Le F.·. Desmons s'acquitta de cette mission avec une élévation de sentiment, avec une ferme et loyale argumentation qui ne pouvaient susciter que les dénigrements de la mauvaise foi et les critiques intéressées des Obédiences étrangères qui ont encore besoin d'une domination dogmatique. Le temps seul, et la sage expérience que nous continuerons à faire de notre neutralité indifférente en matière de croyances et de dogmes, nous ramèneront les amitiés qui nous boudent encore, mais qui n'ont aucune raison de nous refuser leur estime.

Au lieu du pathos inintelligible par lequel le F.·. Blanchet, en 1847 et 1849 essayait de justifier sa formule religieuse, nous trouvons, comme conclusion, dans le rapport du F.·. Desmons, ces claires et fermes déclarations qu'il importe de rappeler à tous, comme une protestation contre ceux qui s'obstineraient à méconnaître les motifs élevés de ce grand acte de la conscience maçonnique :

« Laissons aux théologiens, dit le F.·. Desmons, le soin « de discuter les dogmes. Laissons aux Églises autori- « taires le soin de formuler leurs syllabus. — Mais que la « Maçonnerie reste ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une « institution ouverte à tous les progrès, à toutes les idées « morales et élevées, à toutes les aspirations larges et libé- « rales. — Qu'elle ne descende jamais dans l'arène brûlante « des discussions théologiques qui n'ont jamais amené « que des troubles et des persécutions. — Qu'elle se garde « de vouloir être une Eglise, un Concile, un Synode ! car, « toutes les Églises, tous les Conciles, tous les Synodes, « ont été violents et persécuteurs, et cela, pour avoir tou- « jours voulu prendre pour base le dogme qui, de sa nature, « est essentiellement inquisiteur et intolérant. Que la Ma- « çonnerie plane donc majestueusement au-dessus de

« toutes ces questions d'églises et de sectes; qu'elle do-
« mine de toute sa hauteur toutes leurs discussions;
« qu'elle reste le vaste abri toujours ouvert à tous
« les esprits généreux et vaillants, à tous les cher-
« cheurs consciencteux et désintéressés de la vérité, à
« toutes les victimes enfin du despotisme et de l'intolé-
« rance. »

En conséquence, la Commission propose et le Convent adopte les dispositions suivantes : pour prendre place à l'avenir dans la Constitution ;

« Article premier. — La Franc-Maçonnerie, institution
« essentiellement philanthropique, philosophique et pro-
« gressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude
« de la morale universelle, et des sciences et des arts, et
« l'exercice de la bienfaisance. — Elle a pour principes la
« liberté absolue de conscience et la solidarité humaine.
« — Elle n'exclut personne pour ses croyances. — Elle a
« pour devise : Liberté, égalité, fraternité. »

Il faut arriver à l'année 1882 pour rencontrer un mouvement très accentué en faveur des aspirations énergiques d'un nombre considérable de Loges vers l'unité maconnique substituée au fractionnement si préjudiciable des diverses fédérations. — En vue de cette victoire profitable à l'institution, et de cette harmonie, objet constant de tous les efforts du Grand Orient de France pendant tout le XIX^e^ siècle, une tentative fut faite d'accord avec la fédération de la Grande Loge symbolique, dissidente du suprême Conseil, pour réaliser cette unité si désirée. — La tentative échoua, mais le dernier mot n'a pas été dit, et nous avons le droit de compter sur l'auxiliarité des circonstances et du temps.

Mais une importante majorité au sein du Grand-Orient de France était acquise au projet de révision constitutionnelle élaboré en vue du succès de la fusion; et malgré l'échec de cette généreuse tentative, échec dont la responsabilité n'est pas sur le Grand-Orient, on procéda à la

révision dont est sortie la constitution si démocratique de 1884, sous l'empire de laquelle nous vivons.

Telle est, dans un exposé très rapide, très sommaire, et cependant très complet, l'histoire du Grand-Orient de France pendant le XIXe siècle.

Quelques mots, en terminant, sur l'influence exercée dans le monde profane par l'enseignement maçonnique, dont le rayonnement extérieur a si puissamment contribué, depuis près de trente ans, au relèvement moral de la Patrie.

Ce fut sous la Grande Maîtrise du maréchal Magnan, imposée par Bonaparte, que l'esprit maçonnique se réveilla avec énergie dans toutes les Loges, et particulièrement dans les grandes Assemblées annuelles du Grand-Orient. Il y avait là, face à face, d'un côté les tenants du pouvoir, les lieutenants, le conseil du Grand-Maître, tous serviteurs zélés de l'Empire ; de l'autre, les maçons convaincus, vraiment libres, qui, fidèles à la sainte cause du droit et de la justice, avaient conservé le souvenir amer des origines criminelles et maudites de ce Pouvoir, la douleur des libertés perdues, la haine du despotisme, et le culte sacré des grands ancêtres de la Révolution.

Cette phalange des fiers, des désintéressés, des vaillants, sut encadrer, dans les discussions philosophiques et d'économie sociale les plus élevées et les plus retentissantes, toutes les revendications de la conscience nationale, toutes les protestations de la liberté. Beaucoup de ces maçons, qui ont engagé et soutenu ce combat glorieux du Droit contre la Force, sont couchés dans la mort : Saluons-les *tous*, en évoquant les noms de ceux qui ont jeté le plus d'éclat sur notre Ordre : Babaud-Laribière, Massol, de Saint-Jean ; les autres, ceux qui ont survécu, formaient, dès le 4 septembre 1870, la pépinière où le gouvernement de la Défense nationale allait trouver ses plus fermes et

ses plus énergiques représentants. C'est de nos rangs que sont sortis les hommes les plus considérables du gouvernement de la République et du parti Républicain.

C'est de nos rangs encore que doivent sortir et que sortiront des premiers, comme en 1789, les défenseurs du Droit, de la Liberté de Conscience, de la Souveraineté nationale, imprescriptible et inaliénable, audacieusement menacés par la plus violente et la plus exécrable conjuration des vieux partis, des vieux despotismes vaincus, conduits à l'assaut du suffrage universel et de la République par un général factieux, déshonoré, chassé de l'armée par ses pairs comme indigne, sous l'oriflamme sinistre et sanglante des congrégations et des curés.

Serrons les rangs : expulsons-en sans faiblesse, impitoyablement, ceux qui ont surpris notre loyale confiance, et sont passés à l'ennemi ; tous ceux qui, frères prêcheurs de la fourberie, s'en vont semant dans nos Ateliers la discorde, afin de nous diviser et de nous affaiblir au jour inévitable et prochain des patriotiques épreuves et du danger.

Haut les cœurs, mes frères ! Souvenons-nous des grands exemples, et en avant pour le triomphe du Droit, de la Justice, de la Liberté !

La fin du discours est soulignée d'applaudissements prolongés et de cris de : Vive la République.

Le F.·. *Desmons*. — Je n'ai pas besoin de vous dire la joie que nous avons tous éprouvée en entendant le discours du F.·. Colfavru. Vos applaudissements unanimes en disent plus que toutes mes paroles. Cependant nous ne devons pas nous borner à ces applaudissements profanes quoique cependant sacrés, et je vous invite, MM.·. FF.·., à vous joindre aux FF.·. Prem.·. et Deuxième surv.·. pour tirer une triple batt.·. en son honneur.

Le F.·. Prem.·. Surv.·. — Je crois devoir répondre, au nom du Fr.·. Sec.·. Surv.·. et au mien, que l'annonce est devenue inutile. Tous les Frères présents l'ont consi-

dérée comme faite et se sont levés spontanément pour tirer cette chaleureuse batterie.

Une triple et chaleureuse batterie est tirée en l'honneur du F.·. Colfavru, et elle est couverte par les cris répétés de : Vive la République.

Le F.·. *Colfavru* — MM.·. FF.·., recevez mes plus fraternels remerciements.

La parole est donnée au F.·. ***Houzeau de La Haie***, délégué du G.·. O.·. de Belgique, qui prononce les quelques mots suivants :

MM.·. FF.·.

Je vous demande pardon de prendre de nouveau la parole. Sous le coup de l'émotion que j'ai éprouvée en écoutant les magnifiques discours que vous venez d'entendre, je crois qu'il est bon qu'une voix étrangère mais amie, vienne s'associer aux félicitations que vous venez d'adresser à eurs auteurs. (*Très bien !*)

C'est qu'il est un fait que nous ne devons jamais oublier: lorsque la liberté triomphe en France, elle triomphe chez nous, mais lorsqu'elle est voilée chez vous, c'est en vain que nous luttons pour la faire triompher. Aussi vous pouvez être certains que nos cœurs sont avec vous dans la lutte que vous soutenez en ce moment contre de nouvelles entreprises qui menacent vos libertés. (*Applaudissements.*)

Nous sommes, en Belgique, dans une situation difficile, déplorable même; la Franc Maçonnerie avait pris en main la grande cause de l'enseignement public, l'église nous en a de nouveau, depuis cinq ans, enlevé la direction. Depuis cinq ans nous voyons les écoles tomber sous les coups répétés du clergé. Profitez de notre triste expérience, il vous en arriverait de même si la France avait encore la faiblesse de se laisser dominer par ce pouvoir contre lequel la maçonnerie lutte depuis son origine dans le monde. (*Vifs applaudissements.*)

Aussi, MM.·. FF.·., permettez-moi de remercier au nom des maçons étrangers, les FF.·. Amiable et Colfavru des enseignements qu'ils viennent de nous donner. En nous reretraçant l'histoire de la Maçonnerie, en nous retraçant l'histoire de la liberté, ils nous ont montré ce qu'il nous reste à faire et ce n'est pas peu de chose. En Belgique, nous connaissons cette devise : « Repos ailleurs ». Elle est de France, et si nous avons tous le courage de la mettre à exécution, nous vaincrons et mettrons fin à ce despotisme qui pèse sur nous et qui menace d'engloutir cette malheureuse Europe si elle s'abandonne à la direction du catholicisme. (*Bravos.*)

Je vous remercie, MM.·. FF.·., au nom des frères étrangers, des enseignements que vous voulez bien nous donner. (*Nouveaux applaudissements*).

Le F.·. *Desmons.* — Je crois MM.·. FF.·. être encore votre interprète en remerciant du fond du cœur et au nom de tous, non seulement notre F.·. Colfavru, nous l'avons déjà fait et nous sommes prêts à le refaire, mais en particulier notre F.·. Délégué de Belgique des sentiments de solidarité qu'il vient de nous exprimer. Qu'il sache, en effet, que si nous pouvons compter sur la Belgique, la Belgique peut aussi compter sur nous, car les mêmes sentiments de solidarité nous unissent et nous aimons à croire que l'une et l'autre, travaillant pour la liberté, vaincront et triompheront.

Une nouvelle batterie de remerciements est tirée en l'honneur du F.·. de Belgique et couverte par les cris de : Vive la République et Vive la Belgique.

Le délégué de la Belgique, — MM.·. FF.·., je conserve maçonniquement cette batterie dans mon cœur et avec vous je crie : Vive la République française !

Cris de : Vive la République et de Vive la Belgique.

Les travaux sont fermés à six heures du soir en la manière accoutumée.

Deuxième séance solennelle du Congrès

MERCREDI 17 JUILLET

Les travaux sont ouverts à dix heures du matin, au grade deM.·., par le F.·. Desmons, président.

Après la lecture des diverses excuses parvenues au G.·. O.·., le F.·. Desmons, président, demande à l'Assemblée si elle veut autoriser un F.·. à faire partie du Congrès; c'est le F.·. Aussel, qui a été chargé de faire un rapport sur les cours du G.·. O.·. d.·. F.·.; ce F.·. demande, puisqu'il sera rendu compte de son travail, la faveur d'être admis à le présenter et à assister aux trav.·. du Congrès.

Sur les conclusions favorables du F.·. Orat.·., l'Assemblée décide que le F.·. Aussel sera admis à siéger au Congrès.

Le F.·. *Desmons* présente à l'Assemblée les excuses du F.·. Lynen, G.·. M.·. du G.·. O.·. de Belgique qui, malade, éprouve le plus profond regret de ne pouvoir assister aux travaux du Congrès.

Le F.·. *Desmons* invite ensuite le F.·. Fontainas, prem.·. Surv.·., à prendre le prem.·. maill.·., pour lui permettre de donner connaissance au Congrès du travail dont il a été chargé par le Conseil de l'Ordre et qui a pour titre : « *La constitution du G.·. de France et la liberté de conscience.* »

Le F.·. *Fontainas* prend possession du premier maillet,

après avoir été remplacé dans son poste de prem.·. surv.·., et donne la parole au F.·. Desmons, qui s'exprime ainsi :

MM.·. FF.·.

Lorsque, — il y a douze ans, — s'engagea à l'Assemblée du Grand Orient de France la discussion relative à la modification de l'article 1er de notre constitution, la principale raison que firent valoir les adversaires de la proposition, fut la suivante :

Prenez garde, disaient-ils, si vous supprimez de l'article 1er de la constitution les deux premiers termes du 2e paragraphe ainsi conçu : *la F.·. M.·. a pour principe l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme,* vous allez compromettre nos relations avec les puissances maçonniques étrangères, vous allez isoler la Maçonnerie française au sein de la Maç.·. universelle.

A cette objection nous répondions :

Mais cet argument qu'on évoque, n'est-il pas le même que celui que l'on présentait quelques années auparavant contre la suppression de la Grande Maîtrise, que l'on fit entrevoir soit contre l'admission de nos Loges des hommes de couleur, soit contre la représentation des hauts grades au sein de nos convents annuels ?

Eh bien, ajoutions-nous, qu'est-il arrivé cependant dans nos assemblées maçonniques ? Elles ne se sont pas laissé arrêter par cet obstacle qu'on leur faisait entrevoir, et aujourd'hui nos relations avec les autres puissances maçonniques ne sont ni moins cordiales, ni moins étendues. Et l'Assemblée, en 1877, comme le rappelait hier, dans son magnifique discours, le F.·. Colfavru, votait à la presque unanimité la modification proposée.

Les craintes prophétiques de ceux qui réclamaient l'ajournement de cette modification se sont-elles réalisées ? Les puissances étrangères ont-elles rompu à ce sujet leurs relations avec le Grand Orient de France ?

Non, MM.·. FF.·., la plupart des Orients étrangers ont

maintenu, avec le G.·. O.·. de France, leurs rapports antérieurs d'autrefois ; plusieurs d'entre eux, comme je le faisais observer dans la discussion de 1877, nous avaient, pionniers intrépides, précédés dans cette voie de liberté ; déjà, dans la grande Loge de Buenos-Ayres, la réforme avait été opérée ; déjà la grande Loge de Hongrie, qui venait de se fonder, s'était donnée une Constitution qu'elle avait calquée sur la nôtre, mais d'où elle avait eu soin de bannir l'article relatif à la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme.

Et puis, du reste, quelle preuve plus directe pourrais-je donner en faveur de nos relations fraternelles avec les Orients étrangers, que celle qui résulte de la présence à notre Congrès, de ces nombreux délégués qui nous apportent le témoignage éloquent de leur vive sympathie, et auxquels nous adressons, une fois encore, nos plus sincères remerciements.

Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, cette réforme considérable que nous avons opéré dans le Grand Orient de France n'a pas laissé que de nous aliéner quelques grandes Puissances, et c'est à ces Puissances, qui ont cru devoir se tenir à l'écart de notre Congrès, que s'adressaient, — vous l'avez bien compris, — les sincères regrets que j'exprimais hier dans mon allocution.

Mais ne nous en préoccupons pas outre mesure, MM.·. FF.·.. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'à un malentendu que doit être attribué cet éloignement provisoire, et que le jour n'est pas éloigné où ces mêmes puissances, mieux informées du but véritable que nous avons voulu atteindre, nous tendront de nouveau fraternellement la main, et voudront renouer avec nous la chaîne qui n'aurait jamais dû être rompue.

C'est afin de hâter ce jour si vivement désiré par vous, que j'ai été prié par mes FF.·., membres du Conseil de l'Ordre, de profiter de ce Congrès universel pour essayer de détruire tout malentendu, de dissiper toute équivoque

et de rappeler hautement et loyalement la pensée véritable qui a présidé à la modification apportée en 1877 à notre Constitution.

Non, il n'est point exact de dire, comme on l'a si souvent prétendu, que le Grand Orient de France ait voulu, en effaçant de sa Constitution, *l'inscription de sa croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme*, proclamer, à la place du déisme, la doctrine du matérialisme, du positivisme ou de l'athéisme, et substituer une négation à une affirmation. — En voulez-vous la preuve :

Écoutez plutôt :

C'était en 1876.—Le Convent maçonnique de cette année avait mis à l'étude, sur la proposition d'une Loge du département du Rhône, la question de la suppression de la Constitution du deuxième paragraphe de l'article 1er de la Constitution. Eh bien, que dit le rapporteur de la commission appelée à examiner ce vœu dont elle proposait cependant l'ajournement : « Votre commission, dit le » F.·. Massicaut, a reconnu que la mauvaise foi pouvait » seule assimiler à une négation de l'existence de Dieu et » de l'immortalité de l'âme la suppression demandée ; or » la solidarité humaine et la liberté de conscience, qui » seraient alors les bases exclusives de la Franc-Maçon- » nerie, comportent certainement la croyance en Dieu et » en une âme immortelle, autant qu'ils autorisent le maté- » rialisme, le positivisme ou toute doctrine philosophique.

Que dit le F.·. André Roussel dans l'éloquent discours qu'il prononce pour combattre la proposition d'ajournement faite par la Commission :

« Je m'empresse de reconnaître avec le F.·. rapporteur » que la Franc-Maçonnerie n'est ni déiste, ni athée, ni » même positiviste. — En tant qu'institution, affirmant » et pratiquant la solidarité humaine, elle est étrangère à » tout dogme et à tout ordre religieux quelconque. — Elle » a pour principe unique le respect absolu de la cons- » cience. — En matière de foi, elle n'affirme et ne nie rien.

» — Elle respecte à un égal degré toutes les convictions et » toutes les croyances sincères. — Aussi, les portes de nos » temples s'ouvrent-elles devant les protestants comme » devant les catholiques, devant l'athée comme devant le » déiste, pourvu qu'ils soient consciencieux et honnêtes.»

Et, un peu plus loin, dans le même discours :

« Après les débats auxquels nous nous livrons en ce » moment, aucun homme intelligent et honnête ne pourra » dire sérieusement que le G.·. O.·. de France a voulu » bannir de ses Loges la croyance en Dieu et en l'immor- » talité de l'âme, alors au contraire qu'au nom de la » liberté absolue de conscience, il déclare solennellement » respecter les convictions, les doctrines et les croyances » de nos ancêtres. — Nous n'entendons pas plus nier qu'af- » firmer aucun dogme, afin de demeurer fidèles à notre » principe et à notre pratique de la solidarité humaine. — » S'il plaisait aux Grands Orients étrangers de nous » calomnier en travestissant nos paroles et en dénaturant » nos sentiments, libre à eux. L'opinion publique les » jugerait, et, tôt ou tard, la vérité se ferait jour.»

Entendez encore, dans la même discussion, le F.·. Minet, de la loge *Parfaite Égalité*, O.·. de Paris.

« La Constitution de 1865 avait réalisé un progrès tran- » sitoire. Il reste à parachever et à purifier l'œuvre, en » supprimant le dogme et en universalisant encore une » fois la Maçonnerie par la proclamation du principe » absolu de la liberté de conscience. — *Qu'on ne s'y trompe* » *pas! Notre but n'est pas de servir les intérêts d'une con-* » *ception philosophique particulière, en laissant de côté* » *toutes les distinctions entre les doctrines. — Je n'ai en* » *vue qu'une chose, la liberté de chacun, le respect de* » *tous.* »

Et dans le Convent de 1877, où la question, après avoir été étudiée préalablement par toutes les Loges, fut discutée et votée à la presque unanimité, que dit le rapporteur de la commission :

« *Qui ne sait à cette heure que nul* parmi nous, en pro-
» posant cette suppression, n'entend faire profession
» d'athéisme et de matérialisme. A cet égard, tout mal-
» entendu doit être dissipé dans nos esprits. Et, si au sein
» de quelques Loges il pouvait rester encore quelque
» doute à ce sujet, qu'elles sachent que la commission
» déclare hautement qu'en adhérant au vœu nº IX, elle
» ne propose d'autre but que de proclamer la liberté
» absolue de conscience. »

Et enfin, MM.·. FF.·., quand la proposition de la commission eut été votée par l'Assemblée générale, le président proposa comme amendement la mention, dans le nouvel article, de ces mots : *la Maçonnerie n'exclut personne pour ses croyances.*

Et, comme quelques FF.·. considéraient cette addition comme une superfétation, le président persista dans son amendement, afin qu'il fut bien établi aux yeux de tous que la Maçonnerie est un terrain neutre où toutes les croyances sont admises et également respectées.

La commission accepta l'amendement qui fut mis aux voix et définitivement adopté.

Et nunc erudimini! Vous tous, GG.·. OO.·. étrangers,— qui jusqu'à ce jour avez pu croire que le G.·. O.·. de France avait exclusivement arboré le drapeau d'une doctrine particulière quelconque, — vous, chez qui le bruit s'est répandu que nos LL.·. ne s'ouvraient plus qu'aux matérialistes et aux athées!

Après de si nombreuses, de si explicites déclarations, est-il nécessaire d'insister plus longtemps auprès de vous, pour vous démontrer à quels sentiments élevés et généreux a obéi la F.·. M.·. française, lorsqu'elle a réalisé, dans sa Constitution, cette importante réforme, — à laquelle, malgré les attaques injustes et malveillantes dont j'ai été l'objet dans un certain monde religieux, je suis fier et heureux d'avoir contribué pour ma faible part.

Non, sachez-le bien, la Franc-Maç.·. française n'a pas

voulu, comme on s'est plu à le répéter, détrôner Dieu. Non, — il n'est point exact que notre Maç.·. ait répudié le déisme, et l'ait remplacé officiellement par une doctrine nouvelle.

Ce qu'elle a eu le désir de faire en supprimant cette formule, c'est de détruire toute barrière despotique mise à l'entrée de nos Loges (*très bien !*) — c'est de donner un libre accès à tous les esprits désireux de participer à notre belle et large institution, — c'est enfin de permettre à tous les chercheurs consciencieux et désintéressés de la vérité, de venir frapper à la porte de nos Temples, qui seront désormais l'asile assuré de la Tolérance et de la liberté. (*Applaudissements prolongés*).

Le F.·. *Fontainas*, Président, invite les FF.·. qui décorent les col.·. à se joindre à lui pour tirer en l'honneur du F.·. Desmons une tr.·. et chal.·. batt.·. de remerciements pour le nouveau service qu'il vient de rendre à la maç.·..

Je dis, contiuue le F.·. *Fontainas*, pour le nouveau service qu'il vient de rendre à la maç.·., et j'ajoute pour le service qu'il rend à la maç.·. universelle, en dissipant les malentendus, et en facilitant le rapprochement d'Or.·. momentanément séparés.

Le F.·. Desmons a dit en terminant qu'il se félicitait d'avoir eu une faible part dans la consécration de cette disposition, qui est la manifestation la plus grande du respect dû à la liberté de conscience. Nous tous, nous lui répondons : Non, F.·. Desmons, vous n'avez point eu une faible part, vous avez eu une grande part, et par la droiture de votre caractère, et par la loyauté, par la sincérité de vos convictions maçonniques, car ainsi vous avez entraîné à votre suite un nombre considérable de maçons lorsque vous, ancien pasteur protestant, avez affirmé la liberté de conscience. (*Applaudissements.*)

Vous vous joindrez donc, MM.·. FF.·., au F.·. prem.·. Surv.·. au sec.·. Surv.·. et à moi pour remercier maçonniquement le F.·. Desmons et donner par vos acclamations

unanimes une consécration nouvelle aux paroles qu'il vient de prononcer au nom de la maçonnerie française. »

Une tr.·. et chal.·. batt.·. est tirée en l'honneur du F.·. Desmons; elle est couverte par les cris de : Vive la République et vive la liberté de conscience.

Le F.·. *Desmons* reprend le prem.·. maill.·..

Le F.·. *Houzeau de La Haie*, délégué de la Belgique, dit que dans l'ordre d'idées que le F.·. Desmons vient de traiter, il peut, peut-être, donner un renseignement utile à ses FF.·. de France.

Le G.·. O.·. de Belgique a, il y a quelques années, inscrit en tête des statuts maçonniques de la Belgique la même formule que celle qui a été inscrite en tête des siens par le G.·. O.·. D.·. F.·., appelant la maçonnerie à la tolérance la plus grande et en supprimant l'obligation de croire à Dieu et à l'immortalité de l'âme. (*Applaudissements.*)

Mais, à la suite de cette décision, la même division s'est opérée entre le G.·. O.·. de Belgique et la G.·. Loge d'Angleterre. Seulement, depuis deux ans, des rapports officieux ont été rétablis et nous avons en Belgique l'espoir très fondé d'arriver bientôt à renouer des relations officielles avec la G.·. Loge d'Angleterre.

Je pense donc que le G.·. O.·. D.·. F.·. pourra, d'ici un temps très court, faire comme nous et faire rentrer dans la grande famille maçonnique les or.·. qui, pour un moment, se sont séparés de nous à cause des décisions qui avaient été prises.

C'est là, MM.·. FF.·., la communication que je désirais vous faire, pensant qu'elle pouvait intéresser certains d'entre vous. (*Vifs Applaudissements*).

Le F.·. *de Hérédia*, entrant en ce moment, demande la parole.

MM.·. FF.·., dit-il, je vous demande tout d'abord pardon d'arriver peut-être un peu tard : j'ai été appelé inopi-

nément à la campagne par suite d'une indisposition subite de ma fille, et je rentre à l'instant même.

J'aurais tenu cependant à venir devant vous beaucoup plus tôt, je m'empresse de le déclarer, pour inviter les représentants des puissances étrangères qui nous ont fait la grande fav.·. d'assister à ce Congrès, de nous apporter ici des renseignements sur les institutions de bienfaisance, d'enseignement ou autres qui ont été organisés dans leurs divers orients.

Dans l'ordre du jour qui vous a été distribué, mon nom est porté comme celui de l'orateur désigné par le Conseil de l'Ordre pour énumérer très rapidement les institutions qui ont été fondées par la franc-maçonnerie française. Ces institutions, vous les connaissez, elles sont malheureusement en petit nombre. Quelques-unes sont très prospères à l'heure actuelle, mais enfin, nous pouvons exprimer le regret que nos ressources, que notre organisation ne nous ait pas permis d'obtenir des résultats meilleurs.....

Le F.·. de Hérédia, dont la souffrance était visible, est obligé de s'arrêter, il perd connaissance, et pendant que tous s'empressent autour de lui, lui prodiguant les témoignages de la plus vive sympathie, le F.·. *Desmons* explique que le F.·. de Hérédia a perdu il y a peu de temps un fils, qui s'est noyé à Boulogne, et que la fille qui lui reste vient de tomber gravement malade. Vous comprendrez tous, ajoute-t-il, l'émotion dans laquelle doit se trouver notre F.·.. Il a quitté ce matin même cette enfant pour venir ici, mais ses forces l'ont trahi. Je vous demande pour lui, non pas votre indulgence, mais toute votre sympathie.

Des témoignages de profonde sympathie éclatent sur tous les bancs du Congrès. Le F.·. de Hérédia est transporté dans le temple n° 2, où le F.·. Dr **Gérard** lui prodigue ses soins.

Après cet incident qui a profondément ému les assis-

tants, la séance est suspendue pour être reprise à deux heures.

A deux heures précises la séance est reprise en la forme maç.·. au Gr.·. de M.·. sous la présidence du F.·. Desmons.

Après la lecture des excuses présentées par plusieurs FF.·. contraints de s'absenter, la parole est donnée au Fr.·. *Dequaire*, pour la lecture de son rapport sur l'histoire, les travaux, l'esprit et les aspirations des at.·. du G.·. O.·. de France.

MM.·. FF.·..

Le 2 avril 1889 (E.·. V.·.), le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France adressait aux 327 LL.·., aux 38 Chap.·. et aux 14 Cons.·. philosophiques qui composent aujourd'hui sa Fédération, une circulaire par laquelle il rappelait à ces Ateliers qu'à l'occasion du grand Congrès maçonnique organisé par nous pour célébrer le Centenaire de 1789, les TT.·. Ill.·. Représentants des Puissances Maç.·. françaises et étrangères, nos TT.·. CC.·. SS.·., seraient invités à entendre, en ce qui nous concerne :

1° Un exposé de notre histoire, depuis les origines jusqu'à nos jours, complété par une étude sur nos doctrines et nos aspirations ;

2° Une explication des modifications apportées à la Constitution du G.·. O.·. de France au point de vue de la plus complète liberté de conscience et de l'organisation plus démocratique de notre Fédération;

3° Un résumé des œuvres philanthropiques qui doivent à l'initiative du G.·. O.·. de France leur fondation et leur existence ;

4° Un rapport sur l'histoire, les travaux, l'esprit et les aspirations de ceux de nos At.·. qui pourraient nous fournir, en temps opportun, les documents nécessaires.

Les trois premières parties de ce brillant programme

ont été admirablement remplies par nos TT.·. Ill.·. FF.·. Amiable, Colfavru, Desmons et de Hérédia. C'est à moi qu'a été confiée la lourde tâche d'extraire, en deux jours, des très volumineux dossiers qui sont parvenus à notre Secrétariat général, les éléments du rapport qui doit parfaire la contribution documentaire du G.·. O.·. de France au Congrès Maç.·. international de 1889.

Malgré le peu de temps qui séparait le 2 avril du 14 juillet, soixante-douze At.·. ont répondu plus ou moins complètement à notre appel, et, bien qu'il y ait lieu de regretter que des At.·. très importants, principalement nos At.·. Capit.·. et Phil.·., n'aient pu établir à temps les dossiers que nous réclamions de leur zèle maç.·. ; nous avons cependant tous les renseignements nécessaires pour atteindre notre but, qui était, en ce point de fournir à la Franc-Maç.·. universelle un spécimen de notre activité, des travaux de nos At.·., de leur souci des traditions historiques de l'Ordre dans leurs OO.·. respectifs, et, en même temps, un résumé des multiples et si intéressantes études qui se produisent dans la Maç.·. du G.·. O.·. de France, à la fois école et écho de la grande démocratie nationale.

On peut le dire, d'ailleurs, quoique le cinquième à peine de nos At.·. ait pris part aux envois de documents, jamais, peut-être, depuis que notre Fédération existe, n'a eu lieu une production plus abondante et plus variée de documents maç.·., production qui n'a d'égale, dans la partie contemporaine de notre histoire, que celle d'où est sorti le grand mouvement révisionniste de 1882, consacré par notre Constitution maç.·. de 1884.

En 1884, nous avons pu *constituer*, à la satisfaction générale de la Fédération ; en 1889, nous pouvons *exprimer*, en toute connaissance de cause, grâce à la diversité même des At.·. qui ont parlé, *la moyenne de nos aspirations*.

A deux reprises, en sept années, le G.·. O.·. de France a donc fait preuve d'une admirable vitalité.

Sur les soixante-douze At.·. dont les dossiers nous sont parvenus, trente-quatre nous ont fournis des travaux trop sommaires pour qu'il nous ait été possible d'en tirer parti autrement qu'à titre de simples renseignements.

Sept LL.·. nous ont envoyé des notices succinctes, mais très bien conçues, dans lesquelles ces At.·. se sont montrés d'une très grande sobriété de détail, soit que jeunes et pleins de vie, comme *l'Emancipation Brayonne,* de Forges-les-Eaux, *la Fraternité tonkinoise*, d'Hanoï, *Equerre*, de Moulins, *le Ralliement,* de Laval, ces At.·., comme les peuples heureux, n'aient pas encore d'histoire ; soit que vieillis déjà sous le harnais, comme *l'Etoile des deux Pôles*, de Trouville, et surtout comme *l'Etoile de la Haute-Marne*, de Chaumont, et *la Réunion des Amis choisis*, de Marseille, ces At.·. aient fait d'une concision presque militaire la loi absolue de leurs communications.

Ecoutez cependant, mes FF.·., à côté des voix de l'extrême Orient, qui nous apprennent le progrès, tout là bas vers Hanoï, de l'idée maç.·., Marseille nous montrer, par l'organe du F.·. Brémond, qu'on y peut suivre la tradition maç.·., procès-verbal par procès-verbal, depuis 1799 jusqu'à nous. Admirable institution que celle qui dans une de ses LL.·. peut présenter ainsi une généalogie authentique de 90 années!

Écoutez Chaumont qui, après nous avoir retracé ses combats pour la liberté, en 1848 et 1851, nous décrit quelle guerre notre At.·. y soutient contre le fanatisme auquel il a porté un coup sensible en érigeant, en 1886, un monolithe à la mémoire de Jehanne Simon, brûlée comme sorcière à Dinteville (Haute-Marne). Puisse ce document matériel apprendre aux femmes de France qu'elles auraient bien tort de recruter plus longtemps les cohortes de la superstition qui, lorsqu'elle détenait la puissance séculière ne respectait pas même la fragilité de leur sexe!

Trouville, comme Goethe expirant, réclame de la lu-

mière, beaucoup de lumière autour de nos travaux, pour attirer dans nos temples tant d'hommes de bonne volonté qui ignorent notre œuvre et s'en font une fausse conception, ou qui, comme Voltaire, sont appelés à partager trop tardivement avec nous le pain intellectuel de la vie maçonnique.

Moulins a relevé et porte haut l'étendard maç.·. au cœur de la France. En face du berceau d'une race qui représente pour nous le passé avec lequel nous avons brisé il y a cent ans, l'*Équerre* maçonnique rappelle à la dynastie bourbonnienne que, si nous avons su renverser la Bastille, nous avons su aussi, sur ses ruines, édifier la société nouvelle et la démocratie. *(Applaudissements.)*

L'*Émancipation brayonne* répand autour d'elle la libre pensée dans une société profane qui est son œuvre et, par les tenues de la maç.·. d'adoption, fait pénétrer jusque dans la jeune intelligence des enfants, jusqu'au cœur des femmes les principes de notre Ordre.

Enfin, le *Ralliement*, de Laval, dans un milieu soumis à l'influence cléricale qu'il ne faut pas confondre avec la religiosité sincère, lutte avec succès contre les obstacles semés sur notre route par un parti qui se sert de l'action religieuse comme d'un moyen de propagande politique contre le régime pourtant le mieux en harmonie avec les aspirations évangéliques, quand ces aspirations ne sont pas dénaturées au profit d'une caste par l'imposture et par l'intolérance. *(Très bien, nouveaux applaudissements)*

Mes FF.·., vous voyez que partout on travaille dans cette ruche qui s'appelle le G.·. O.·. de France, et que, si je n'ai retenu que les vingt-neuf dossiers que je vais vous soumettre, on peut constater, sans forfanterie, mais avec la pleine conscience de notre force, que le sang circule riche et généreux dans toutes les veines de la maç.·. française. (*Bravos.*)

Dix-neuf Ateliers nous ont envoyé, manuscrits, des exposés historiques et dogmatiques plus ou moins déve-

loppés qui varient en importance matérielle depuis celle d'un cahier jusqu'à celle d'un gros volume.

Dans cet envoi, Paris est représenté par cinq dossiers, Rouen et Saint-Etienne par deux, Constantinople par un, et divers départements par neuf autres documents.

La *Ruche des Patriotes*, de Ribérac, nous fait un tableau remarquable de l'esprit public en Dordogne. La psychologie sociale la plus délicate s'unit à l'archéologie et à l'histoire sous la plume de notre F.·. Ladevi-Roche pour nous faire assister à la genèse anthropologique des croyances et des opinions dans un milieu où notre jeune Loge a entrepris la réforme de l'esprit public par la parole et les écrits, tour à tour s'appuyant sur les œuvres locales ou les soutenant, et ne négligeant jamais la pratique large de la bienfaisance et de la solidarité. (*Approbations.*)

L'action moralisatrice de la Franc-Maçonnerie a été particulièrement bien comprise par nos FF.·. de Ribérac, pour qui, sans employer la menace ni l'intimidation, notre Ordre poursuit son œuvre de justice, de vérité, avec les seules forces du bon exemple et de la persuasion, doublés de la patience et de l'énergie.

En Lozère, dès avant 1783, on avait senti la nécessité de l'institution maçonnique en face des exactions et de l'intolérance du comte-évêque de Gévaudan. Les plus nobles familles de la province, comme celle des de Retz, ne dédaignaient pas de rechercher l'initiation maç.·. et plus d'un des défenseurs du trône et de l'hôtel, dans cette partie de la France comme dans beaucoup d'autres, serait surpris de retrouver ses ancêtres parmi ces Francs-Maçons qui ont fait la Révolution française. (*Applaudissements.*)

Depuis cette époque reculée, la lumière maç.·. s'était éteinte à l'O.·. de Mende. La Loge les *Bonnes Mœurs* s'était épuisée dans son effort en faveur de l'œuvre révolutionnaire. Mais l'*Union Lozérienne* a rallumé le flambeau, il y a onze ans, secondée par les O.·. voisins et sous l'influence bienfaisante de notre T.·. Ill.·. F.·. Desmons,

dont l'action, discrète mais toujours influente, se saisit là, comme partout où il y a à réédifier un temple maç.·. La modestie du F.·. Desmons me défend de lire ces pages émues où nos FF.·. de Mende lui rendent un si beau témoignage. Qu'il sache seulement qu'on lui a réservé à Mende, comme à Moulins, comme partout, sa part de responsabilité dans tout le bien que font les At ·. dont il a assuré la création ou le réveil. (*Vifs applaudissements.*)

Quant à l'*Union Lozérienne*, elle entretiendra soigneusement la lumière qui lui a été confiée, et, grâce à elle, on dira de la Lozère, ce qu'on dit déjà de Mende : *Tenebræ eam non comprehenderunt*, les ténèbres ne l'ont pas entourée.

La Candeur, de la Teste de Buch (Gironde), est une de nos jeunes Loges qui parfait sa cinquième année et qui a déjà vaillamment conquis ses premiers galons. Il n'en pouvait être autrement quand son Vén.·. lui avait tracé son devoir en ces termes : « L'armée est en marche ! Si elle s'avançait sottement confiante, elle s'exposerait à tomber dans le piège tendu par l'ennemi. Mais du gros de la troupe se détachent un certain nombre de compagnies qui, sous le nom de troupes d'avant-garde, forment une première barrière protectrice. De cette avant-garde se détache ensuite un groupe qui, sous le nom de pointe d'avant-garde, remplit la mission que vous savez. De cette pointe d'avant-garde elle-même partent encore quelques soldats, c'est l'extrême pointe. De la vigilance, de l'activité, du sang-froid de cette poignée d'hommes dépend quelquefois le salut de l'armée et de la patrie, qui est derrière l'armée. Aussi quel honneur d'être choisi pour ce poste périlleux et, pour tout soldat pénétré de son devoir, quel désir d'être appelé, quelle joie lorsqu'il est désigné ! Remercions, mes FF.·., le G.·. O.·. de France de nous avoir jugés dignes, nous aussi, de former avec tout le Corps maç.·. l'extrême pointe d'avant-garde. »

Oui ! Nos FF.·. de la Gironde ont raison, la Franc-Maçonnerie doit être une avant-garde, une extrême avant-garde et la Franc-Maçonnerie du G.·. O.·. de

France, au sein du Corps maç.·. universel, s'essaiera toujours, sans perdre jamais le contact avec les gros bataillons des Fédérations étrangères, à demeurer ce qu'elle a été dans le passé : une extrême pointe d'avant-garde. (*Très bien! nouveaux applaudissements.*)

Valence a connu de bonne heure les bienfaits de notre Institution. Dès 1762 une L.·. présidée par un prêtre, le F.·. Reymond, sous le titre distinctif de *la Sagesse*, conférait les divers grades de la hiérarchie maç.·.. Divers LL.·. succédèrent à ce premier At.·. et, dans la Drôme, notre œuvre ne fut jamais complètement interrompue. L'histoire des LL.·. de Valence, c'est en raccourci l'histoire de la Maç.·. française et de ses diverses vicissitudes. Plus d'une fois les voûtes du Temple valentinois entendirent la parole éloquente des Crémieux, des Madier-Montjau, l'un des derniers tribuns d'une génération que notre T.·. Ill.·. F.·. Colfavru représentait hier avec tant d'éloquence à cette tribune (*applaudissements*), des Bancel, couché prématurément dans la mort au moment où, continuant Barnave, il allait jouer dans notre histoire nationale le rôle qu'il a légué à Gambetta.

Plus d'une fois aussi *l'Humanité de la Drôme*, notre courageuse L.·. de Valence, eut à compter avec la réaction. Les deux tentatives factieuses et immorales qui, dans les dix premières années de notre troisième République, se sont audacieusement produites sous le drapeau de l'Ordre et de la Morale, persécutèrent la Maçonnerie en Dauphiné et la L.·. de Valence dut suspendre momentanément ses travaux. L'*Humanité de la Drôme* s'est relevée plus forte de ces persécutions et cette L.·., qui avait déjà fourni à la démocratie les Lavis, les Curnier, les Malens, les Chevandier, lui a encore donné le délicat félibre Maurice Faure.

La Loge *Union et Progrès* de Pacy-sur-Eure combat le bon combat depuis trente-trois années. Je ne puis énumérer les noms de tous les excellents Maç.·. que cet At.·. a donnés à notre Ordre, qui lui doit encore la fondation de la L.·. *la Sincérité* d'Evreux. C'est là un exemple de ce désin-

téressement avec lequel, soucieux de la prospérité de notre œuvre plus que de leur prospérité particulière, nos At.·. essaiment utilement autour d'eux. Là, encore, le gouvernement immoral des 24 et 16 mai, auquel on voudrait nous ramener, persécuta la Franc-Maçonnerie. Mais la superbe devise d'*Union et Progrès* a survécu et l'At.·. tient haut et ferme le drapeau de la Maç.·. contre les coalitions qui menacent la République, la Liberté, la France. (*Bravos prolongés.*)

Les Francs-Maçons de l'Eure sauront, dans la lutte suprême, combattre et vaincre pour le Progrès et par l'Union.

De même que sur le ciel bleu des États-Unis de l'Amérique du Nord qui doivent tant à notre Institution, on voit souvent apparaître une étoile nouvelle, de même, sur le ciel de notre Maçonnerie française, nous avons vu poindre, entre autres nouvelles étoiles de notre riche constellation, *l'Étoile armoricaine* qui rayonne maintenant sur la Bretagne éveillée enfin du long sommeil de la superstition.

Que de difficultés pour fonder cet At.·. né d'hier ! Que de généreux dévouements à signaler à côté de notre T.·. C.·. F.·. Bérard et des anciens At.·. des provinces voisines ! Mais aussi, comme la lutte trempe les courages, *l'Étoile armoricaine* s'est placée à l'avant-garde de notre démocratie maç.·.. Pour nos FF.·. de Bretagne, l'heure des aspirations rêveuses est passée. La politique sentimentale et *ossaniesque* a fait son temps. Un dernier combat se prépare. Sachons lutter comme des hommes d'action ; nous reviendrons ensuite, après avoir assuré le triomphe définitif de la liberté, aux grandes traditions de notre Ordre et aux régions sereines de la haute philosophie sociale. (*Vive approbation.*)

C'est au bruit des canons et avec les noms les plus estimés de notre vaillante armée que s'est fondée *l'Union africaine* d'Oran qui compte aujourd'hui presque autant d'années que l'influence française en Algérie, et qui a complété son œuvre par la création d'un Chap.·. et d'un Cons.·. phil.·.

dont elle a tout lieu de se féliciter. *L'Union africaine* a vu se produire auprès d'elle, à la Commanderie de Tlemcem, et même dans son propre sein, un curieux essai de reconstitution d'un Ordre qui a une large place dans la légende de nos origines, l'Ordre des Templiers. Une réunion de trente et un Templiers authentiques eut même lieu au local maç.·. en 1836. L'Algérie est le pays de toutes les surprises. La légende y devient de l'histoire et peu s'en est fallu que la symbolique, tirée dans quelques-uns de nos hauts grades, du célèbre procès des Templiers, ne devint, après coup, une page d'histoire. Malheureusement pour le roman, l'Ordre des Templiers n'a plus fait de progrès et s'est éteint, doucement cette fois, par le décès successif de chacun de ses membres. Il y a lieu de croire qu'il en a été de même pour une tentative de reconstitution de l'Ordre de Malte, à laquelle le Pontife romain avait été sollicité de donner son adhésion.

Aussi bien ces grands Ordres n'ont plus leur raison d'être aujourd'hui, et, si les Templiers nous ont été sympathiques comme des victimes du fanatisme et de la cupidité; si les Hospitaliers de Saint-Jean, vendus par un Allemand à Bonaparte, nous ont fourni au siècle dernier plusieurs excellents maç.·., nous ne croyons plus à la nécessité de combattre pour une Terre Sainte autre que celle de la Liberté (*bravos*), et celle-là, l'Ordre maçonnique saura bien la défendre lui-même contre le cimeterre de l'intolérance et de la superstition. (*Bravos prolongés.*)

A Oran, notre L.·. suffit à sa tâche, elle qui a entrepris la fusion, sur ses colonnes, de toutes les races, de toutes les religions, de toutes les nationalités et qui couronne son œuvre philosophique par des œuvres humanitaires d'une égale importance.

Avec la L.·. le *Progrès*, nous revenons de ce côté-ci de la Méditerranée, à Saint-Geniès de Malgloire, un petit pays, mais dont le nom est bien radieux dans nos annales. C'est là qu'a commencé l'action maç.·. du T.·. C.·. F.·. Desmons, dont je ne veux pas refaire la biographie, pour

ne pas l'obliger à couvrir le Temple et à céder pour un instant le premier maillet de notre Ordre.

D'ailleurs, cette œuvre biographique a été faite d'une manière magistrale par le rapporteur d'une de nos précédentes Assemblées quand, aux acclamations unanimes de toute la Maçonnerie, nous avons décerné à notre T.·. C.·. F.·. la récompense tant de fois méritée de sa vie, faite tout entière de dévouement et de combats pour le triple objet de ses affections publiques : la Franc-Maçonnerie, la République et la Patrie française. (*Applaudissements.*)

Je voudrais vous lire ces pages où la L.·. de Saint-Geniès entremêle à chaque ligne la biographie du F.·. Desmons dans son histoire. Mais notre T.·. C.·. Président s'y est formellement opposé. Je ne détacherai donc de ce document qu'un fait étranger à l'action personnelle de notre T.·. Ill.·. F.·.. C'est la L.·. de Saint-Geniès qui, la première, pendant le bombardement sauvage de Paris, réclama la réunion à Bordeaux d'un Grand Convent maç.·. international pour apprécier la conduite de ceux qui foulaient aux pieds tous les principes humanitaires et les stipulations les plus formelles du droit international.

Reportons-nous maintenant, mes FF.·., du midi à l'extrême nord de la France, où nous trouvons notre vieille et solide L.·. la *Vertu*, à l'O.·. de Dunkerque, comme notre déléguée naturelle pour tendre la main à nos FF.·. des OO.·. britanniques et scandinaves. Cet At.·. nous a fait parvenir à la dernière heure un historique dû à la plume du F.·. Corigliano. L'étude de la L.·. la *Vertu* serait très intéressante au point de vue de l'archéologie maç.·.. Je suis, à mon grand regret, forcé d'être trop bref, mais je ne peux pas passer sous silence les œuvres scolaires de cet At.·. Prix aux écoles laïques, bibliothèque populaire, cours d'adultes, etc. C'est là de bonne besogne dont il faut féliciter le Vén.·. F.·. Quenet, qui compte 60 années de maç.·. et ses dignes collaborateurs, à la tête desquels se place le F.·. Bossaërt, Vén.·. de l'At.·.

Et maintenant usons de la faculté des larges déplacements pour aller d'une traite jusqu'à Constantinople.

L'historique de l'*Étoile du Bosphore* commence avec l'année 1857. Elle est étroitement liée à l'histoire de l'influence française en Orient, où l'Angleterre, l'Italie, la Grèce se font également représenter par des LL.·. maç.·.. On a souvent parlé de l'influence que le clergé romain met à la disposition des peuples catholiques en Orient. Il faudra bien que, quelque jour, nous dégagions, nous aussi, des monographies de nos LL.·. d'Afrique, d'Orient et d'Extrême-Orient l'exposé du rôle que la Franc-Maç.·. française a partout joué, pour maintenir et étendre, avec l'influence morale de notre patrie, l'action des idées et des principes dont la France est le représentant et le soldat dans l'univers. (*Très bien, applaudissements.*) Dans cet exposé, les LL.·. de Constantinople auront une place d'honneur et je ne doute pas que cette pensée ne décide la plume de notre grand érudit maç.·., j'ai nommé le T.·. Ill.·. F.·. Amiable.

L'*Étoile du Bosphore* combat pour nous à Constantinople par la parole, par l'école surtout, et par les œuvres philanthropiques. C'est une L.·. qui mérite toutes nos félicitations.

Mes FF.·., je vous ai annoncé deux envois de l'O.·. de Saint-Étienne. La vérité, c'est que les deux LL.·. qui dans cet O.·., relèvent de notre Fédération, ont envoyé, par l'intermédiaire du représentant de la L.·. doyenne et chapitrale, un véritable petit volume de leur histoire commune, dû à la plume du F.·. Vacheron, de la L.·. *Simplicité-Constance*, de Lyon.

En Forez, la Maçonnerie a eu une histoire glorieuse au siècle dernier. A Feurs, à Montbrison, à Rive-de-Gier il y avait des LL.·. qui, emportées dans la tourmente révolutionnaire, ne se sont point réveillées. Aujourd'hui, le G.·. O.·. de France compte cependant trois L.·. et un Chap.·., et le Suprême Conseil un autre At.·. battant maillet dans la province.

A Saint-Étienne, après la L.·. *la Franche Amitié*, et grâce à la L.·. *les Élus*, la tradition maç.·. n'a pas été un seul instant interrompue depuis 1828, et la L.·. *l'Industrie*, fondée trente-deux ans après, est venue apporter à son aînée l'appoint de son activité. La Maç.·. stéphanoise a eu ses noms illustres, parce qu'elle a été de celles qui ont vaillamment lutté contre l'Empire et qui faisaient des élections républicaines, à la face de la police de Bonaparte, pour lui rappeler de temps en temps que la conscience nationale n'était point complètement endormie. Je ne veux citer qu'un seul nom pour ne pas vous paraître suspect de partialité en faveur d'un O.·. auquel me rattachent tant de souvenirs, déjà, de ma vie maç.·.

Je veux saluer au passage la mémoire de César Bertholon, qui fut membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France, et qui, à Lyon d'abord, à Saint-Étienne ensuite, a joué un rôle si important dans la lutte contre tous les despotismes. (*Applaudissements.*)

Rouen a toujours été un centre très important pour la Franc-Maç.·. Il n'est donc pas surprenant que deux de ses At.·. nous aient fait des envois. Dès 1817, la L.·. *la ersévérance couronnée* venait de se ranger à côté de son aînée, la L.·. Chap.·. et Aréopagite les *Arts réunis*. Six ans après, avec la *Constance éprouvée*, une nouvelle lumière Maç.·. s'allumait à l'O.·. de Rouen. Puis, en 1835, apparaissait la L.·. *Vérité*, qui a donné près de sept cents excellents maç.·. au G.·. O.·. de France. Enfin, depuis quatre ans, le concert maç.·. de Rouen compte une L.·. de plus avec nos FF.·. de la *Raison*. Avec ces cinq LL.·. et deux At.·. supérieurs, le G.·. O.·. de France fait bonne figure à Rouen.

La L.·. *la Persévérance couronnée* possède une histoire officielle de ses cinquante premières années. Elle nous envoie un résumé rapide de ses travaux pendant ses trente deux dernières années. Que d'œuvres philanthropiques et philosophiques auxquelles elle a prêté son con-

cours pendant cette seconde partie de son histoire! Cette L.·. est restée digne de son glorieux passé ! Dans un autre ordre d'idées nous la voyons figurer parmi cette phalange maçonnique dont le F.·. Colfavru parlait hier et qui a livré ici même, sous l'Empire, contre le prince Murat, ces combats qui ont achevé la préparation des hommes de la troisième République.

La *Persévérance couronnée* peut être légitimement fière, non seulement de ses œuvres de bienfaisance, mais des citoyens dévoués qu'elle a donnés à la démocratie française. (*Applaudissements.*)

Et nous en pouvons dire autant de sa sœur la *Vérité*, du même O.·., qui l'a aidée à fonder la crèche Saint-Jean. Parmi les œuvres de la Maç.·. Rouennaise, qui méritent une mention spéciale, j'ai qualité pour signaler plus particulièrement l'appui que notre F.·. Jean Macé trouva tout de suite dans les LL.·. de Rouen pour sa grande association de la Ligue française de l'Enseignement. Aussi c'est de Rouen que partit le mouvement de pétitionnement provoqué par la Ligue en faveur de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire. Ceci se passait en 1868-69. Il a fallu près de vingt ans de luttes pour faire introduire successivement dans la loi les trois termes de cette formule, qui était devenue pour nous presque aussi sacrée que la triple devise que la République doit à la F.·. M.·.

Et l'œuvre de Jean Macé eut échoué sans l'appui de nos LL.·. Il vous le dirait s'il était ici. Je me permets de le dire en son nom, au nom du F.·. Emmanuel Vauchez, au nom de toute la Ligue, et j'adresse des remerciements tout particuliers à la Maç.·. rouennaise.

Dans les dossiers manuscrits figurent cinq At.·. parisiens. Les *Admirateurs de l'Univers*, une L.·. presque centenaire, n'ont fourni qu'une courte notice, mais combien bourrée de faits. Tous les problèmes, toutes les formes du travail maçonnique sont successivement abordés dans cet

At.·. C'est surtout quand on revient à l'étude de la Maç.·. parisienne qu'on apprécie, avec le spectacle qu'elle donne souvent de la collectivisation des travaux de ses LL.·., la puissance du principe d'association doublée par la saine émulation que développe la pluralité des At.·. dans un même O.·. C'est ainsi que nos FF.·. des *Admirateurs de l'Univers* ont entrepris de transformer en une organisation permanente l'entente qui se produit de temps en temps entre At.·. parisiens pour les discussions et les tenues en commun. C'est là d'excellent travail. L'exemple sera certainement suivi ailleurs.

Grâce à notre si dévoué F.·. Hirsch, nous avons une histoire de la L.·. la *Renaissance*, et ce F.·. a raison de dire que c'est une belle histoire que celle de cet At.·.

La vie maç.·. de Massol, cette grande figure de la Franc-Maç.·. française, est intimement liée à l'œuvre de la *Renaissance*. Massol était le délégué de la *Renaissance* dans la lutte contre Murat. C'est encore dans cet At.·. qu'il engagea la célèbre campagne en faveur de la morale indépendante. On se rappelle la tempête que souleva cette formule. La chaire de Notre-Dame fulmina contre la doctrine de Massol. Et pourtant l'idée a fait son chemin et la France possède aujourd'hui, — je suis heureux de pouvoir le constater avec quelque compétence, — un enseignement moral qui, depuis le Collège de France jusqu'à l'humble école de hameau, se glorifie d'être indépendant de tout ce qui divise les hommes et de leur fournir, au contraire, un terrain neutre sur lequel peuvent se rencontrer d'accord tous les bons esprits, tous les honnêtes gens, de tous les cultes et de tous les pays. (*Vive approbation.*) Le nom de Massol restera lié à cette grande œuvre, et ce sera la gloire de la *Renaissance*, en particulier, de la Franc-Maç.·. en général, de l'avoir soutenu jusqu'au bout.

Notre F.·. de Vidau, un des esprits les plus originaux de la Franc-Maç.·. parisienne, nous a produit un abrégé historique sur la L.·. les *Amis triomphants*. Notre F.·. s'est

reporté, de préférence, aux travaux accomplis et aux décisions prises par l'At.·. aux époques les plus troublées de notre histoire nationale. Saluons au passage les morts de l'At.·., tombés pour la cause de la République en Février 1848. Saluons aussi la belle figure d'un modeste ouvrier typographe, le F.·. Motard, qui occupa pendant vingt-trois années consécutives le premier maillet dans cet At.·. et qui est encore le Vén.·. d'honneur *ad vitam* des *Amis triomphants*. (*Applaudissements.*) Qu'on ne vienne donc plus nous parler de l'inconstance électorale des citoyens de la Ville-Lumière, quand les Maç.·. y donnent de si beaux exemples de constance et de reconnaissance. (*Approbation.*) La bannière des *Amis triomphants* fut de celles qui se portèrent entre les combattants dans la lutte fratricide de 1871. Puisse, grâce à l'action de LL.·. comme celle dont je parle, la fraternité régner dans notre pays et faire de tous les Français enfin réconciliés des *Amis triomphants*!

La Jérusalem des Vallées égyptiennes est une L.·. bien vivante et bien française, malgré son titre qui rappelle les plus nébuleuses légendes de notre Ordre. Elle nous envoie l'histoire de ses 82 années d'existence. Malheureusement de graves lacunes existent dans le récit relatif aux soixante premières années, par suite de la disparition de documents très importants. Et la seconde partie de cette histoire n'a été sauvée que grâce au dévouement du F.·. Level, dont on retrouve dans toutes les affaires de cet At.·. l'esprit d'ordre et de méthode qui devait en faire un membre si utile de notre Conseil de l'Ordre.

Grâce aux documents qu'il a collectionnés, nous avons un tableau très bien présenté par le Vén.·. de cet At.·. de toutes les questions qu'il a traitées depuis 1869, la liste de tous ses conférenciers.

La Jérusalem des Vallées égyptiennes est avant tout une L.·. d'études et de discussions. Mais ses membres sont toujours prêts à traduire dans les actes de leur vie prof.·. les principes qu'ils ont demandés à ces fructueux travaux.

La Fraternité des Peuples a une histoire complète qui forme un véritable volume manuscrit. Tout au plus a-t-on manqué de documents suffisants pour rétablir entièrement les neuf premières années d'une histoire qui en compte 56. Dès son origine, l'At.·. s'appliqua à se constituer vigoureusement, à se peupler d'hommes sages, intelligents et instruits, à grouper dans son sein les éléments qui donnent le prestige et qui sont de toute utilité pour le progrès.

En 1864, l'At.·. mettait à l'étude la question du *Divorce dans ses rapports avec la morale*. On saisit bien là sur le vif l'action maç.·., abordant face à face le préjugé de l'*indissolubilité*, cette forme de mariage qui, en fait, n'a jamais existé nulle part, dissipant les erreurs accumulées autour de la question, la retournant sous toutes ses faces, la formulant clairement, armant la thèse adoptée par la F.·. Maç.·. de tous les arguments qui militent en sa faveur, et lançant ensuite dans le monde prof.·. le problème ainsi façonné, pour lui faire accomplir ses étapes dans l'opinion, jusqu'au jour où la solution maç.·. devient un texte législatif. Voilà bien notre rôle, voilà le secret de notre force toute de raison et de persuasion, voilà l'éclatante justification de notre utilité et l'explication profonde des services que nous rendons à la Patrie et à l'Humanité. (*Vifs applaudissements.*)

Que de choses semblables je pourrais relever dans le document si considérable fourni par la *Fraternité des Peuples*. Je pourrais montrer cet At.·. toujours soucieux de justifier son titre, s'intéressant successivement à la Grèce, à la Pologne, à la Hongrie, à la Crète, et faisant partout savoir, par ses générosités discrètes, qu'il y a une patrie qui reste à tous ceux qui ont perdu la leur et que cette patrie c'est la France, qui veut rester forte et debout, afin qu'il y ait toujours dans le monde une Providence humaine pour tous les opprimés. (*Acclamations.*)

Mais je dois me borner, car j'ai encore à parler des douze At.·. qui nous ont envoyé des documents imprimés. Et

puisque je parle des peuples qui ont souffert, je passe de la *Fraternité des Peuples* aux *Sages d'Héliopolis*, de Paris à Bucharest. Nos FF.·. de Roumanie peuvent se rassurer. Si rien n'est plus monstrueux que l'injustice armée, comme ils le disent après Aristote, qu'ils sachent que la justice, elle aussi, est armée, et qu'à l'heure propice elle saura faire tout son devoir. Si d'autres ont momentanément oublié la fraternité latine pour se jeter dans les bras de l'Allemagne, nous n'oublierons pas cette même fraternité latine qui nous unit avec la Roumanie. (*Vive approbation.*) Nous supplions seulement nos FF.·., dans l'état présent de l'Europe, de ne pas perdre leur sangfroid et de se confier en leur bon droit, qui fera triompher tôt ou tard, pour les uns comme pour les autres, le principe des nationalités, fondé sur les libres aspirations des peuples.

Ce principe, qui a déjà reçu plusieurs applications, a pu être partiellement violé sur tel ou tel point de l'échiquier européen. Il finira par s'imposer. Il faut que puissent être Roumains tous ceux qui veulent l'être, Slaves tous ceux qui se réclament de la grande Slavie, Danois tous ceux qui ont les yeux tournés vers Copenhague, comme aussi il faut que puissent être Français tous ceux qui sur la Meuse et les Vosges ne veulent pas d'autre patrie que la Patrie française. (*Applaudissements prolongés.*)

Les *Sages d'Héliopolis* nous comprendront à demi-mots.

Avec la Maç.·. de Saint-Germain-en-Laye nous remontons aux origines de la Franc-Maç.·. française, car le F.·. de Loucelles a fait précéder la notice historique de la L.·. la *Bonne Foi*, qui commence en 1778, d'un document très curieux sur la Franc-Maç.·. anglaise importée à Saint-Germain-en-Laye par Jacques II en 1689. L'ouvrage du F.·. de Loucelles sera consulté utilement par tous les historiens maç.·..

Si je ne craignais de blesser la modestie de notre T.·. C.·. F.·. Dambrine, je rappellerais les œuvres philanthropi-

ques, scolaires, sociales, patriotiques et autres auxquelles sa vaillante L.·. a été mêlée. Mais j'aime mieux renvoyer au travail si complet que je viens de citer, pour le détail des entreprises fraternelles menées à bien par la L.·. la *Bonne Foi.*

La Maç.·. viennoise a de très anciennes origines, et pour ma part, je ne puis oublier que la Maç.·. de mon Orient lui doit ses origines. Il n'est donc pas surprenant que la L.·. la *Concorde*, en célébrant son Centenaire il y a huit ans, ait éprouvé le désir d'imprimer le compte-rendu de cette fête. Elle le pouvait d'autant mieux qu'elle avait dans notre collègue du Conseil de l'Ordre, Savigné, à la fois le M.·. autorisé et l'imprimeur. Et, comme le F.·. Savigné est aussi un érudit, il se trouve qu'un procès-verbal de Centenaire est devenu, grâce à ses discours un historique de la Maç.·. viennoies.

Les prodromes de la Révolution française qui se rattachent, comme on le sait, pour une assez grande part, à l'histoire du Dauphiné, trouvent dans l'histoire de la Maç.·. de cette province des explications qui leur enlèvent le caractère de faits sans préparation. Il y aura un jour, avec les archives du G.·. O.·. de France, toute une nouvelle histoire de la Révolution française à écrire.

Le grand mouvement de 89, comme l'a remarquablement établi notre T.·. Ill.·. F.·. Amiable dans un travail si laborieusement documenté, est inintelligible pour quiconque ne s'est pas préparé à l'étudier à l'aide de l'histoire maç.·.. Nulle part on ne saisit peut-être mieux la justesse de cette affirmation qu'en présence de l'histoire de la M.·. dauphinoise.

Nulle part aussi on ne saisit mieux la différence des temps à cent années de distance, quand on assiste, dans l'Isère, à la comédie grotesque qu'y donne l'évêque Fava en y agitant ses foudres impuissantes et ridicules contre la Franc-Maç.·. contemporaine.

Nous remercions la Franc-Maç.·. viennoise de nous

avoir procuré l'occasion d'une douce gaîté, là où il y a cent quarante ans, ce n'eut pas été trop de tout le génie de Voltaire pour éteindre le bucher que le fougueux prélat n'eut pas manqué d'allumer à notre intention (*Applaudissements*).

Saluons avec la L.·. d'*Hippone*, l'une des deux doyennes de nos LL.·. africaines. Cette L.·. célébrait son Cinquantenaire, il y a déjà sept ans, dans une magnifique fête d'adoption dont le compte rendu imprimé accompagne sa notice historique. La L.·. d'*Hippone* est de celles qui abordent tous les problèmes : les questions sociales les plus ardues, les problèmes politiques et ethnographiques, les choses de l'école, de l'Etat et de la famille, tout intéresse nos FF.·. de Bône et fait en L.·. l'objet de discussions approfondies. Il y a là un bel exemple d'activité maç.·. à signaler à celles de nos LL.·. dans lesquelles les choses de pure administration matérielle et les coups de maillet prennent une place absorbante. (*Approbation.*)

Rappelons-nous que la Franc-Maç.·. n'est pas seulement une société de secours mutuels et de bienfaisance frat.·., qu'elle n'est pas seulement une école d'administration, de discussion et d'éloquence, pas seulement une phalange d'élite pour les combats démocratiques, l'état-major de la liberté ; elle est encore et elle doit être une association philosophique qui enfante et élabore l'idée avant de la lancer comme une force à travers les nations. (*Très bien, vifs applaudissements.*)

A Joigny, grâce au F.·. Bérillon, nous avons une tradition maç.·. ininterrompue de cent-deux années, en un petit volume, qui conduit l'histoire de la L.·. le *Phénix* jusqu'en 1879. Il y a donc aujourd'hui cent-douze ans que le drapeau de la Franc-Maç.·. flotte sur cet Orient. Quelle émouvante histoire que celle de nos FF.·. de Joigny. Leur At.·. fournit des députés aux Etats Généraux, aux grandes assemblées de la Révolution.

Ils luttèrent contre le premier Empire, contre la Restauration, qui voulut les dissoudre et n'y parvint pas. Sous

la Monarchie de Juillet, ils rappelaient les hauts dignitaires de l'Ordre à l'esprit maç.·. Ils surent faire tout leur devoir contre le coup d'Etat de Décembre. Plusieurs payèrent de la vie, de la déportation et de l'exil leur résistance à l'homme de Décembre.

Mais les persécutions ne purent briser ce groupe de vaillants. Les jeunes continuaient les traditions des morts et des absents. Le *Phénix* luttait encore en 1869 contre la police impériale. Cet At.·. fournit les administrations locales au 4 Septembre; à différentes reprises, pendant l'invasion, nos FF.·. procurèrent aux troupes françaises, à travers les lignes ennemies, de précieuses indications, pendant que les jeunes combattaient pour la patrie. Pas une heure de défaillance dans toute cette histoire, alors que le pouvoir suprême de la Fédération capitulait si souvent devant la force écrasant le droit.

On relira l'histoire du *Phénix* quand on voudra connaître à fond, dans leurs applications aux difficultés de la vie publique, les vertus maçonniques dont la première est une foi inébranlable dans le triomphe de la justice et de la liberté. *(Applaudissements.)*

L'activité maç.·., à Nancy, est attestée par toute une série de brochures imprimées qui accompagnent l'envoi de l'historique de l'At.·. Cet historique comprend une brochure du F.·. Marchal, qui va de 1772 à 1873, complétée par un manuscrit du F.·. Schneider, qui va de 1873 à 1889. Nous avons donc le tableau d'une activité maç.·. ininterrompue pendant cent dix-sept années. La bienfaisance et les études philosophiques occupent une grande place dans les travaux de cet At.·., qui a fourni à plusieurs reprises des citoyens utiles et même des hommes célèbres à la patrie.

Les questions maç.·. ont été également l'objet d'études importantes dans un At.·. qui a obtenu pour ses colonnes la troisième session du Congrès des LL.·. de l'Est, qui a publié deux remarquables rapports sur la révision de la

Constitution, un règlement particulier que beaucoup de LL.·. pourraient prendre comme modèle, des études philosophiques sur la Franc-Maç.·., par le F.·. Marchal, ancien membre du Conseil de l'Ordre, le F.·. Schneider et le F.·. Pitoy. Pourquoi faut-il rappeler, comme l'envoi de l'une des brochures nous y invite, que le F.·. Marchal, qui avait si vigoureusement relevé les attaques de M. Dupanloup, évêque d'Orléans, contre la Franc-Maç.·., ait cru devoir prendre position contre le célèbre vœu nº IX et n'ait pas voulu comprendre qu'il ne pouvait pas y avoir d'intolérance là ou on réclamait la liberté pour tous avec la suppression d'un *credo* que chacun a le droit de conserver pour son compte personnel.

Ce sera donc toujours la même histoire! Il y a des gens qui crient à la persécution dès qu'on leur retire le droit d'imposer aux autres la formule dogmatique qui a leurs préférences! *(Bravos.)* Notre F.·. Marchal s'est trompé lourdement; l'avenir l'a bien prouvé, comme la raison l'indiquait. Mais, du moins, que son exemple profite à tous nos FF.·. ! La tolérance doctrinale qui est une vertu essentielle du Franc-Maçon, doit avoir pour corollaire, comme l'a si éloquemment montré le F.·. Desmons, l'indifférence de notre pacte constitutionnel entre toutes les affirmations théologiques ou métaphysiques. La L.·. *Saint-Jean* de Nancy le comprend aujourd'hui et nous l'en félicitons.

L'*Union parfaite* de la Rochelle a réuni le Congrès des LL.·. du sud-ouest en 1881. La Maç.·. est chez elle dans une cité qui a fourni à l'Angleterre celui qui devait y créer la Franc-Maç.·. spéculative dont nous relevons. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver une L.·. à La Rochelle dès le 6 novembre 1744.

L'*Union parfaite* date de 1752. C'est une aïeule pour le G.·. O.·. de France. Son histoire, dans un discours imprimé, a été conduite jusqu'en 1854. Le document est très précieux. Il serait à désirer que les 35 dernières années de cet At.·. trouvassent un historien digne du premier. En

général toutes les formes d'activité maç.·. ont été cultivées par l'*Union parfaite*. Autant qu'on en peut juger par les procès-verbaux des Congrès du sud-ouest, les travaux spéculatifs, les études sociales tendent à prédominer dans la Maç.·. rochelloise. Nous ne pouvons qu'approuver nos FF.·. de s'intéresser à ces redoutables problèmes qui s'imposent de plus en plus à la méditation de tous les penseurs.

Le F.·. de Loucelles, à qui nous devons déjà l'histoire de la L.·. de Saint-Germain en Laye, nous a donné encore celle de la L.·. l'*Aménité*, à l'O.·. du Havre. Le travail du F.·. de Loucelles s'arrêtait au Centenaire de la L.·. Il manquait donc le témoignage d'au moins quinze années de l'activité maç.·. de cet At.·. Le F.·. Degraux a pensé qu'au lieu de continuer simplement l'œuvre du F.·. de Loucelles, il valait mieux reprendre le travail par la base, d'autant plus qu'il disposait de documents qui avaient échappé à son prédécesseur et qui lui permettent de donner à la L.·. l'*Aménité* une origine de quarante années environ antérieure à celle qu'avait déterminée le F.·. de Loucelles. La circulaire du G.·. O.·. de France aura donc eu ce résultat de provoquer la publication d'une œuvre considérable qui étudie la Maç.·. havraise de 1735 à 1889. Il est impossible de résumer en quelques mots un ouvrage aussi étendu que celui du F.·. Degraux. Nous ne pouvons qu'y renvoyer nos auditeurs en rappelant que la L.·. l'*Aménité* a surtout fait, dans ces dernières années, sa spécialité des œuvres scolaires et des études financières.

Le remarquable ouvrage de notre F.·. Félix Faure sur les budgets contemporains, ouvrage qui a obtenu le prix Montyon, décerné par l'Académie des sciences, avait d'abord été présenté en primeur par ce F.·. dans une conférence à la L.·. l'*Aménité*. Cet At.·. s'occupe encore de l'étude des moyens pratiques d'intéresser la femme et la famille aux œuvres maç.·., belle question que le Congrès des LL.·. du Nord-Ouest a léguée en 1887 au Congrès de 1888. La Maç.·. qui a toujours les yeux fixés sur l'avenir.

éprouve de plus en plus le besoin d'associer les femmes à son œuvre. Aussi est-ce de nos LL.·. qu'est parti le grand mouvement en faveur d'une dispensation plus large de la culture intellectuelle aux jeunes filles qui seront les femmes de demain, les mères de la génération pour laquelle nous travaillons aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Mes FF.·., j'ai réservé pour la fin quatre gros dossiers, les plus importants d'entre ceux qui sont formés des envois de la Franc-Maç.·. parisienne.

Les Trinosophes de Bercy ont un historique en quatre parties, complet jusqu'en 1871, dû à la plume autorisée des FF.·. Sabatier, Foussier, Chevalon et Desrues. Cette histoire est liée plus intimement que la plupart des documents précédents à l'histoire même de notre administration fédérale.

A chaque instant, les délégués des *Trinosophes* ont été élus sur les questions qui agitaient les milieux maç.·. français, et le récit de la part qu'ils ont prise aux luttes soutenues pour affranchir le G.·. O.·. de France de l'ingérence despotique des pouvoirs monarchiques, présente tout un côté curieux de l'histoire de notre Ordre et même de l'histoire nationale. Les délégués des *Trinosophes* furent toujours à l'avant-garde de la Maç.·. Cette L.·., installée à la veille de la Révolution de 48, vit se préparer dans son sein, comme dans la plupart de nos At.·., la seconde République. Plusieurs de ses membres combattirent le coup d'Etat et le second Empire. Et, en décembre 1867, on sent déjà, sous la plume du F.·. Foussier, forcément discrète à cette époque, l'indication du grand réveil de la conscience publique qui devait dissiper, comme une sombre vision, les hontes du pouvoir personnel. (*Applaudissements.*) Ceux que tenterait l'histoire de la grande maîtrise de notre Ordre trouveraient dans l'œuvre du F.·. Foussier et de son continuateur, le F.·. Chevalon, de précieuses indications.

Le F.·. Desrues nous fait assister aux misères de 1870. Nous avons là le texte du manifeste de protestation maç.·.

rédigé à cette occasion, la liste des LL.·. adhérentes, le T.·. C.·. F.·. Colfavru toujours sur la brèche, puis les douloureux événements de 1871, la tentative généreuse de la Franc-Maç.·. pour arrêter la guerre civile, enfin la pacification des esprits. Et, après la tourmente, tout s'achève en un cri d'amour et de fraternité, et les *Trinosophes* se remettent à l'œuvre en abordant la question de l'organisation d'une grande Société maç.·. de secours mutuels. Quand la fraternité semble bannie de la terre, ce sont nos At.·. qui en conservent la prcéieuse étincelle pour rallumer son flambeau dans des jours meilleurs, pour le plus grand profit de l'Humanité. (*Vifs applaudissements.*)

Les *Amis de la Patrie* ont une histoire qui remonte jusqu'à 1818. Mais il ne devient malheureusement possible de la documenter sérieusement qu'à partir de 1871. La *Semaine sanglante* a tout emporté. Terrible effet d'une répression implacable et fratricide que l'histoire jugera sévèrement. (*Nouveaux applaudissements.*) Nous devons d'autant plus regretter la destruction de ces dossiers, que ce qui nous en reste nous permet de penser que les documents de cet At.·. eussent été particulièrement intéressants pour l'histoire des rapports du Grand Orient de France avec le Suprême Conseil Ecossais, ces rapports, dont l'origine mal connue, mal étudiée, a été, peut-être, la seule cause qui ait empêché la fusion des Fédérations françaises, ce qui est le but de la politique traditionnelle du G.·. O.·. de France. (*Approbation.*)

Mes FF.·., une voix autorisée vous a dit hier comment le duc d'Antin avait bien servi sa Patrie en rêvant, au nom de la Franc-Maçonnerie, d'une République internationale formée de tous les peuples civilisés, parce que cette République maç.·. aurait forcément eu, grâce à la puissance même de notre idiome et de notre philosophie à cette époque, la France pour centre d'attraction intellectuelle. Nous devons donc en patriotes, non moins qu'en Francs-Maç.·., saluer toute généreuse tentative pour donner à Paris le

sentiment complet de sa haute mission synthétique. Or, c'est de la L.·. les *Amis de la Patrie* que devait sortir l'idée d'un Congrès maç.·. international greffé sur une Exposition universelle. Les *Amis de la Patrie* réclamaient ce Congrès dès avant 1867. Nous leur donnons satisfaction en 1889. Le Centenaire de la Révolution française pouvait seul procurer à nos FF.·. le légitime succès de leur patriotique proposition. (*Très bien, applaudissements.*)

J'ai à signaler ici une œuvre des plus intéressantes entreprise par les *Amis de la Patrie* : c'est la fondation de concours et d'examens pour patronner l'enseignement libre et laïque, et pour procurer à l'étude de la morale et à l'instruction civique des encouragements spéciaux.

C'est bien aimer votre patrie, mes FF.·., c'est bien servir la République et la Franc-Maç.·. que de travailler à donner à l'Etat le coup de fouet d'une concurrence laïque, alors que dans son œuvre éducatrice il n'a de plus en plus en face de lui que le clergé catholique et les congrégations romaines.

C'est surtout entrer dans le vif du combat que de vous grouper sous cette devise nouvelle que la République doit aussi à nos LL.·. : Instruction civique, éducation morale ! (*Très bien, très bien!*)

Et, mes FF.·., quelle joie pour votre rapporteur, qui sait apprécier par profession les choses de l'enseignement, que de rencontrer, à côté des belles tentatives des *Amis de la Patrie*, l'œuvre féconde de l'*Ecole mutuelle*, vaillante L.·. qui est un provignement d'*Isis Montyon* et qui, après avoir accompli tout son devoir maç.·., s'est consacrée surtout aux choses scolaires. Dès 1866 on s'y occupe de la fondation d'un établissement d'instruction primaire et secondaire pour les fils des Francs-Maç.·. Les noms des FF.·. Rousselle, Caubet, da Costa, Foussier, Tirard, reviennent fréquemment à côté de ceux de Massol et de Babaud-Laribière, sous la plume de l'historien de l'*Ecole mutuelle.*

Le F.·. Coulon étudie les questions de la plus haute philosophie. La L.·. compte un élite d'hommes qui ont tous marqué dans la politique et l'administration pour le plus grand profit de la République.

Les tenues sont rendues intéressantes par le choix des questions examinées et la qualité de ceux qui les traitent, Notre T.·. Ill.·. F.·. Francolin y figure, dès avant le 4 septembre, et dès cette époque déjà il se consacre aux questions pédagogiques dont l'étude devait faire de lui l'espoir du personnel militant de l'enseignement primaire. (*Très bien, applaudissements*). Quelle vaillante L.·. que celle qui, étudiant l'enseignement familial, a fait passer dans la loi l'essai de bourses familiales, gros de la suppression de l internat, suppression qui, sans parler des immenses services moraux qu'elle est appelée à rendre, est le plus rude coup porté à toutes les jésuitières! Les Jésuites ont mis la main sur la société moderne par l'internat. Le mot d'ordre de la Franc-Maçonnerie doit être : guerre à l'internat par une substitution progressive de tout ce qui peut, dans l'état présent de nos mœurs, concilier les nécessités nées de la distance avec le désir de l'instruction intégrale. (*Vive approbation*). Sauvons les intelligences françaises de l'internat congréganiste, et, pour cela, rendons inutile toute espèce d'internat.

Telle a été la pensée de l'*Ecole mutuelle* qui est, en pédagogie, une novatrice comme sur beaucoup d'autres points. Sans vouloir diminuer la part de collaboration de tous les At.·. du G.·. O.·. de France, n'est-ce pas d'elle qu'est sortie la pensée féconde de l'Ecole de sociologie et de pédagogie, la seule Université libre et laïque que nous possédions en France ? Est-ce à dire que l'*Ecole mutuelle* n'ait pas connu d'autres travaux que ceux de la pédagogie. Non! son œuvre est si multiple qu'on y discutait naguère encore la *question du Métropolitain* et qu'on y élaborait le projet de Centenaire maç.·. qui reçoit aujourd'hui sa complète réalisation. (*Très bien!*)

J'ai réservé pour la fin une de nos LL.·. les plus originales, la L.·. *Thélème*, où l'on travaille avec un tel esprit de solidarité qu'on y recherche l'impersonnalité absolue des productions. Là, point de nom propre. Tous sont fils de Rabelais, ce grand libre penseur du XVIe siècle, Les Thélémites délibèrent, mais c'est *Thélème*, cerveau collectif d'un certain nombre de cerveaux, qui pense tour à tour par l'organe de chaque cellule de la couche grise de ce cerveau maç.·..

Chacun dit ce qu'il veut. Chacun prend ce qu'il veut de ce qui a été dit, et, pour ne peser sur aucun esprit par l'appareil d'une conclusion, on s'abstient de conclure.

C'est un club social dans la meilleure acception du mot, qui élabore une nouvelle déclaration des droits de l'homme au point de vue politique et social en même temps qu'une déclaration des devoirs de la société envers l'individu.

On prépare ainsi la réformation des mœurs publiques et on fonde l'espoir du succès sur le bon sens du peuple. *Thélème* s'occupe surtout des problèmes sociaux. Cet At.·. veut dissiper les préventions ouvrières contre la Franc-Maç.·. et servir ainsi l'Ordre maç.·. et le Gr.·. Or.·. de France.

On ne peut mieux caractériser l'œuvre de *Thélème* qu'en énumérant les principaux problèmes que cet At.·. a élucidés depuis trois ans

Les voici : le Salariat, la Successibilité, l'Assiette de l'impôt, le Machinisme, l'Impôt sur le revenu, l'Accaparement des terres et des matières premières, les Monopoles, l'Industrie des transports, l'Alimentation, le Capital d'après Karl Marx, les Grandes Compagnies, les Associations, l'Enseignement à ses divers degrés.

Et pour conclure sur cette brillante L.·. voici sa dernière publication, que je livre sans commentaires, pour ne pas sortir des méthodes thélémites, aux méditations de toute notre Fédération :

« La L.·. *Thélème*,

« Estimant que le meilleur moyen de célébrer la Révolution est de continuer cette œuvre de liberté et de justice ;

« Et proposant l'exemple donné par les Constituants de 1789 ;

« A demandé au Conseil de l'Ordre du Gr.·. Or.·. de France d'inviter la Franc-Maç.·. française à rédiger une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1889.

« Soucieuse d'apporter sa modeste coopération à l'œuvre commune, la L.·. a, dans sa Ten.·. sol.·. du 5 juillet 1889, discuté et adopté la déclaration suivante :

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1889.

ARTICLE PREMIER. — Les hommes naissent et demeurent libres, égaux en droits, et soumis aux lois fatales d'une universelle solidarité.

ART. II. — Les droits de l'homme sont fondés sur la nature même des choses, antérieures et supérieures aux lois positives, imprescriptibles et inaliénables.

ART. III. — Ils sont placés sous la protection de tous.

Le gouvernement est institué pour en garantir la jouissance à chaque citoyen.

ART. IV. — La garantie sociale repose essentiellement sur la souveraineté du peuple.

ART. V. — La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens; elle est une et indivisible, imprescritible et inaliénable.

La République est le régime qui consacre et sauvegarde cette inaliénabilité.

ART. VI. — Le principe de la souveraineté du peuple suppose le droit à l'existence, qui est le premier des droits de l'homme. La Société doit garantir à tous les citoyens l'exercice de ce droit, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler.

ART. VII. — Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale.

ART. VIII. — Le droit de manifester sa pensée et ses opinions soit par la voie de la presse, soit de tout autre manière, le droit de s'assembler paisiblement ne peuvent être interdits.

ART. IX. — Nul ne peut être inquiété dans l'exercice de sa religion, tant que les cérémonies cultuelles auxquelles il prend part ne troublent pas l'ordre public.

Nul ne peut être contraint de contribuer aux dépenses d'une religion.

ART. X. — L'instruction est le besoin de tous. Elle doit être mise à la portée de tous les citoyens d'une façon gratuite, laïque et obligatoire.

ART. XI. — Les fonctions publiques sont essentiellement temporaires.

ART. XII. — La propriété ne peut être que la faculté pour tout citoyen de jouir et de disposer du fruit de son travail et de son industrie.

« La L.·. *Thélème* appelle l'attention de ses LL.·. SS.·. sur l'importance et la nécessité d'une Déclaration des droits, préface obligatoire de toute Constitution, et sur l'initiative qu'il appartient à chaque At.·. de prendre dans cette question. »

Mes FF.·. j'ai achevé ma tâche. L'ai-je bien remplie ? Je ne le crois pas. J'eusse pu mieux faire si je n'avais pas eu deux nuits seulement au service de plusieurs kilogrammes de documents tous plus intéressants, plus émouvants les uns que les autres.

Dans tous les cas, la Franc-Maç.·. universelle à laquelle je m'adresse au nom du G.·. O.·. de France a un aperçu sincère de nos travaux. A elle de juger notre œuvre et de dire si nous ne sommes pas encore en 1889 comme aux approches de 1789, les pionniers de l'avenir.

A elle de voir si les préjugés théologiques ou nationaux doivent triompher d'une estime que nous avons la conscience d'avoir bien méritée. (*Très bien.*)

Mes FF.·., comme des Maç.·. sans peur et sans reproche, continuons notre œuvre. Elle profitera même à ceux qui nous boudent. Elle profitera au monde prof.·., elle profitera à ceux mêmes qui nous injurient.

Répétons donc avec le sens moral de l'humanité « Bien faire et laisser dire », en attendant que la Franc-Maç.·. universelle nous réponde par ces mots « Vive le G.·. O.·. de France ! Vive l'avant-garde qui déblaye la voie pour les gros bataillons de la liberté des peuples, de la liberté des intelligences ! Vivent les travailleurs qui construisent le temple définitif de la moralité humaine et de la fraternité universelle ! (*Double salve d'applaudissements.*)

Observation. — Au dernier moment, un certain nombre de délégués d'At.·. de la Fédération ont remis de nouveaux dossiers, trop tardivement pour qu'ils aient été utilisés dans ce rapport.

Ce retard est d'autant plus regrettable que, parmi les documents qui sont ainsi parvenus le 17 juillet seulement, quelques-uns, comme ceux de la L.·. *les Amis de la Paix*, d'Angoulême, et de la L.·. *Liberté par le travail*, de Nantes, présentaient un véritable intérêt.

Dans tous les cas, si le rapporteur, avec des dossiers plus nombreux, eut pu donner à son rapport sur le G.·. O.·. de France une physionomie encore plus variée, il n'eut eu qu'à appuyer avec plus de force, d'après ces nouveaux documents, sur ce qu'il a dit, en toute impartialité, de l'activité et de le fécondité de la Franc-Maç.·. française.

Le F.·. *Desmons*, président, invite les FF.·. qui décorent les col.·. à se joindre aux FF.·. Surv.·. et à lui, pour tirer une tr.·. et chal.·. batt.·. de remerciements en l'honneur du F.·. Dequaire, qui a su, dit-il, intéresser le Congrès pendant si longtemps sur toutes les œuvres de la Maçonnerie française.

Après la batt.·., suivie des cris de : Vive la République française, le F.·. Dequaire remercie le Congrès en ces termes :

« Par respect pour cette auguste assemblée, je ne cou-
« vrirai pas la batterie. Je vous remercie, MM.·. FF.·., du
« fond du cœur. »

Après une suspension de séance, la parole est donnée au Fr.·. Aussel pour la lecture de son rapport sur les cours commerciaux du G.·. O.·. D.·. F.·..

La parole est ensuite donnée au Fr.·. *Lagache* pour rendre compte au Congrès de la marche de l'Orphelinat maçonnique.

MM.·. FF.·., dit-il, dans le compte-rendu du Congrès, vous aurez un rapport long et détaillé sur l'œuvre de l'Orphelinat ; il nous semblerait mal à propos, à l'heure qu'il est, de vous donner lecture complète de ce rapport, vous avez des travaux plus intéressants à accomplir.

Quoi qu'il en soit, qu'il me soit cependant permis de vous dire un mot de cette œuvre, de cette institution si utile pour la Franc-Maçonnerie française. Nul ne peut

rester indifférent lorsqu'il s'agit des veuves et des orphelins, aussi c'est avec confiance que je m'adresse à vous et que je vais laisser à vos esprits le soin de méditer les conclusions que nous posons dans notre rapport.

L'Orphelinat maçonnique, grâce aux contributions que lui apportent les LL.·, grâce à la subvention que lui accorde le G.·. O.·. D.·. F.·., grâce aux subventions que lui accordent les autres puissances maçonniques et les pouvoirs publics, notamment le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, est arrivé à pouvoir entretenir, à l'heure qu'il est, 114 pupilles. C'est dire assez quel est l'intérêt que présente cette œuvre.

Mais ce n'est pas tout; ce n'est en quelque sorte, jusqu'ici, qu'une œuvre d'assurance mutuelle; les LL.·. ont voulu se garantir contre les infortunes qui peuvent frapper divers de ses membres, elles ont voulu s'assurer que l'on saurait faire des enfants des FF.·. qui viendraient à disparaître, des hommes libres, des citoyens utiles à la République.

Pour ce faire, il faut, hélas ! de l'argent, c'est le nerf de toutes choses ! Aussi, ce que nous voudrions vous demander, à l'heure actuelle, alors que certains journaux nous faisaient encore dernièrement le reproche de n'avoir pas un édifice sur lequel nous puissions inscrire les mot : Orphelinat maçonnique, et d'en être encore réduits à voir nos enfants disséminés dans divers établissement, recommandables d'ailleurs, nous voudrions que vous puissiez penser, comme l'ont fait les LL.·. de l'Est, dans leur dernier Congrès, que l'Orphelinat maçonnique est une œuvre qui doit être déclarée d'utilité maçonnique ; nous voudrions qu'à votre impôt de capitation vous consentiez à ajouter chaque année une petite somme qui nous permettrait de faire, avec la capitalisation des intérêts et des revenus, une somme suffisante pour réaliser cet établissement. Ainsi, nous marcherions plus confiants dans l'avenir, sûrs que

nous serions de voir élever nos enfants dans les principes dans lesquels nous les élèverions nous-mêmes.

Je ne m'étendrai pas davantage, MM.·. FF.·., je crois qu'il suffit de vous avoir indiqué ce desideratum ; j'espère que vous y penserez tous et que cette année du Congrès maçonnique sera pour nous une année qui marquera par le nombre d'adhésions plus considérable que nous obtiendrons à l'œuvre à laquelle nous nous sommes consacrés tout entiers.

La *brochure* qui vous sera distribuée à la fin du Congrès vous donnera, MM.·. FF.·., des renseignements complets sur notre œuvre et vous montrera, ce qu'il nous reste à faire pour faire de l'orphelinat maçonnique une œuvre vraiment digne de la maçonnerie française. (*Vifs applaudissements*).

Le Fr.·. *Desmons*, président. — MM.·. FF.·., comme complément de ce que vous venez d'entendre de la bouche de notre Fr.·. Lagache, il est bon que je vous donne connaissance d'un vœu qui m'a été remis :

« Le Congrès universel maçonnique,

« Considérant,

« D'une part, que l'orphelinat maç.·. est d'utilité générale maç.·.,

« Et, d'autre part, que la Maç.·. ne doit pas laisser le « cléricalisme s'emparer de tous les établissements d'ins- « truction, ainsi qu'il l'a fait en Belgique,

« Emet le vœu que chacun des délégués au Congrès « agisse auprès de sa Loge pour l'obtention des deux ré- « sultats suivants :

« 1° La faire adhérer à l'orphelinat maç.·.;

« 2° Et rechercher les voies et moyens d'amener une en- « tente commune de toutes les LL.·. des diverses confé- « dérations maç.·. françaises pour créer, soit à Paris, soit « en province, un ou plusieurs établissements d'instruc- « tion.

« Ces établissements recevront, moyennant rétribution, « en outre des orphelins, des élèves internes et externes, « fils et filles de F.·. M.·., et même d'autres enfants, sous « la condition que les parents adhèreront aux statuts et « règlements de l'orphelinat maç.·. qui seront appliqués « dans ces établissements.

« Les directeurs, directrices, professeurs, instituteurs, « institutrices, et tous les employés de ces établissements « seront choisis, de préférence, parmi les F.·. M.·., les « femmes et filles de F.·. M.·., et les bénéfices qui pour- « ront être réalisés sur les élèves payants serviront à « augmenter les allocations en faveur des orphelins. »

Le Fr.·. *Lagache*. — MM.·. FF.·., la sympathie avec laquelle vous voulez bien accueillir la proposition que vient de vous lire notre T.·. C.·. Fr.·. président, m'encourage à vous présenter une requête : Je voudrais que ce soir, au milieu de cette grande fête qui va nous réunir, vous nous autorisiez à faire parmi vous une collecte pour l'orphelinat maçonnique. (*Applaudissements.*)

Le Fr.·. *Poulle*. — MM.·. FF.·., je vous demande la permission de vous donner lecture d'un vœu qui est parvenu à l'Or.·. ; il est ainsi conçu :

« Les FF.·. soussignés demandent que le Congrès « veuille bien décider l'impression des travaux remar- « quables que les FF.·. Desmons et Dequaire ont fournis « dans la séance de ce jour, et que la distribution en soit « faite avant la clôture du Convent de cette année. »

Il est signé par une quantité considérable de Fr.·.

De chaleureux applaudissements accueillent cette lecture.

La parole est ensuite donnée au Fr.·. *G. Francolin*, secrétaire du Conseil de l'Ordre du Gr.·. Or.·. de F.·., orateur du Congrès, qui s'exprime ainsi :

MM.·. FF.·.

En l'an mil, le vieux monde de la superstition et de l'ignorance croyait sa fin arrivée.

C'était au contraire le début de son règne.

C'est en 1789 seulement que son agonie a commencé.

Un siècle plus tard nous vous avons conviés, mes FF.·., à assister à ces dernières convulsions ;

Mais aussi, à l'éclosion du nouveau monde dont nos pères ont semé les germes et dont notre Exposition marque l'avènement : le monde du travail, de la science, de l'équité et de la paix. (*Applaudissements.*)

Meilleurs prophètes que nos adversaires, nous disons : c'est pour l'an deux mille qu'il faut annoncer votre fin, dont nous voyons les signes avant-coureurs.

Car, FF.·. de France et de l'étranger (je dis mal : il n'y a pas d'étrangers parmi les FF.·. maç.·. de la famille universelle) (*applaudissements*), car, mes FF.·., nous ne croyons pas au succès durable des ennemis de la libre-pensée et de la Franc-Maçonnerie, au succès des réactions coalisées contre la République. (*Applaudissements.*)

Nous savons, par les luttes que nous avons déjà soutenues, que nous avons à défendre nos conquêtes.

Mais un seul de nous a-t-il perdu la foi en le triomphe définitif de nos principes ? (*Non, non !*)

Nous avons eu quinze ans de rétrogradation impériale, quinze ans de Restauration, dix-huit ans d'orléanisme, dix-huit ans de brigandage napoléonien. (*Bravos !*) Avons-nous désespéré de l'avenir ? (*Non !*)

La République ne s'est-elle pas réinstallée naturellement, comme le soleil réapparaît après l'orage ?

La Fr.·.-Maç.·. n'a-t-elle pas subi d'éclipses, n'a-t-elle pas eu des périodes de découragement, de désunion, d'abandon ?

En est-elle moins vivante et moins puissante ? (*Applaudissements.*)

Son histoire, qu'on vous a retracée pour le pays de

France, n'est-elle pas réconfortante ? et ne répond-elle pas victorieusement à ces esprits chagrins qui disent : La Fr.·. Maç.·. n'a plus de rôle à jouer, elle n'a plus d'influence, elle n'a pas de place dans les pays libres?

A la fin de ce Congrès si fraternel, permettez-moi de jeter un coup d'œil sur l'avenir de la franc-maçonnerie et sur les devoirs qui restent à accomplir.

Ces devoirs, on peut les résumer d'un mot: soyons fidèles à ce glorieux passé de la Franc-Maçonn.·., imitons nos prédécesseurs; continuons à évoluer vers l'union et vers le progrès. Nous pourrons alors, et toujours, faire aux découragés ou à nos détracteurs, la réponse que nous leur faisons aujourd'hui.

N'est-ce donc rien, mes FF.·. que de maintenir, dans une époque d'*individualisme* à outrance, le goût et la pratique de l'*association désintéressée ;* d'avoir, au milieu d'un monde où le *culte du succès* et de la *force* enfièvre les faibles, où l'*âpre désir de la fortune* fait sombrer les moralités, d'avoir, dis-je, gardé les traditions d'austérité et de probité des républicains d'autrefois ? (*Applaudissements.*)

N'est-ce donc rien que d'avoir perpétué un corps d'honnêtes gens, dont l'honneur s'impose comme celui d'un loyal arbitre, et contre lequel s'émousse même la *calomnie*, ce mode actuel de captation de la faveur populaire. (*Applaudissements.*)

N'est-ce donc rien, dans ces temps troublés où les *consciences* flottent, où les *fidélités* s'achètent, où les *réputations* s'obscurcissent (*bravos*), de montrer un groupe nombreux de républicains *fixes* dans leurs convictions, *fermes* dans leurs revendications, *inébranlables* dans leurs espoirs, dédaigneux des vains courants de l'opinion égarée, et maintenant haut et ferme, au-dessus des compétitions des partis, le drapeau de la République démocratique, de la Fr.·. Maç.·. progressive, de l'évolution sociale et scientifique. (*Applaudissements.*)

N'est-ce donc pas une tâche grandiose que de maintenir intacte, et cependant progressive, une société uniquement préoccupée de découvrir le mieux, faisant le bien pour le bien, non pour la gloire, prouvant, par les exemples qu'elle donne, que la *morale*, *indépendante* des religions (préconisée par notre regretté F.·. Massol), (*Applaudissements.*) — est plus féconde que la morale des jésuites; — une société qui fait toujours passer l'intérêt général au-dessus de l'intérêt privé; une société qui peut présenter au pays, comme le résumé de toutes les vertus maçonniques, le *vir bonus* par excellence, le maçon honoré de tous, qui *préside* à ces travaux internationaux (*vifs applaudissements*)?

N'est-ce donc rien, dirais-je encore, que d'établir et de garder ces centres intellectuels et ces centres d'action qu'on appelle des At.·., et où chaque soir, chaque semaine, toute l'année, les questions qui intéressent l'organisation des sociétés, tous les problèmes des sciences et de l'industrie, sont étudiés, discutés, mis en lumière, de manière à faire des FF.·.-Maç.·. des apôtres rompus à résoudre les objections, prêts à fournir les preuves des vérités qu'ils exposent, à rétablir l'exactitude des principes contestés, à éclairer les intérêts abusés (*applaudissements*)? Ces FF.·., ainsi préparés, peuvent ensuite sortir des temples pour répandre, tantôt comme FF.·. Maç.·., tantôt comme citoyens, soit dans les tenues blanches, soit dans les associations, dans les réunions ou dans la presse profane, les vérités étudiées en Loges (*applaudissements*)?

N'est-ce donc rien que de montrer l'obscur dévouement de ces LL.·. des départements, qui n'ont pas, comme les LL.·. de Paris, à modérer le mouvement en avant, mais à le faire naître, à l'exciter, à l'entretenir, au prix souvent de l'*avenir* ou du *pain quotidien* des FF.·. Maç.·. qui composent ces ateliers (*applaudissements répétés*) et qui travaillent sans souci des *réactions* possibles et des *vengeances* secrètes ou publiques (*applaudissements*)?

La Franc-Maçonnerie ne sera-t-elle pas toujours une

confraternité ne s'occupant que du bien général, ne voulant servir ni les ambitions individuelles, ni les cupidités privées (*applaudissements*) ? Une confraternité où chacun prélevant sur le travail de chaque jour une part de son salaire pour coopérer à l'œuvre collective, établit l'anonymat des efforts et aussi l'anonymat du succès (*applaudissements.)*

Je le sais, on nous dit : les bons sont des *naïfs*, et pour certains habiles, naïfs se prononce *niais* (*rires*).

Oui, mes FF.·., naïfs, les FF.·. MM.·. le sont comme l'ont été tous les serviteurs de l'humanité, comme Galilée, comme Giordano Bruno, comme Dolet, comme Baudin, comme Barbès, comme Victor Hugo, comme Botzaris, comme Kossuth, comme Garibaldi (*applaudissements*).

Oui, mes F.·., vous avez cette naïveté sublime des honnêtes et des courageux qui est le moteur de la civilisation. Vous êtes de ces naïfs qui tombent obscurément sur les champs de bataille de la *Patrie* ou de l'*idée*, dans toutes les luttes de l'indépendance, dans tous les pays du monde (*vifs applaudissements*).

Je continue à répondre à ceux qui nous méconnaissent : N'est-ce donc rien que de conserver les traditions de politesse, de bienveillance courtoise, d'amabilité, de délicatesse et d'esprit, qui ont été les caractéristiques du génie français, et qu'on ne retrouve plus guère que dans nos Loges (*très bien*) ; nos rues et nos salons étant envahis par les disputes, les injures et les médisances?

N'est-ce donc rien que d'avoir ces groupements divers : Des Loges où le mot d'ordre est *libre-pensée* et *fraternité* ; des Chap.·. où le mot de reconnaissance est *paix entre les hommes*, et des Conseils dont la devise est : *Philosophie et Science* (*applaudissements*).

N'est-ce donc rien que d'être une société dont la *Constitution démocratique et fédérale* peut servir de modèle à la réforme de la Constitution républicaine et à la révision

des lois monarchiques qui déparent encore le code moderne (*applaudissements*) ?

N'est-ce donc rien que de pouvoir, dans nos LL.·., aborder tous les problèmes sociaux sans *parti* pris, sans les violences de la *parole* ou de la *rue*, sans les âpretés de la lutte électorale, en nous maintenant au-dessus des compétitions de la politique de classe ou de personnes, dans les pures régions de la science et de l'équité (*applaudissements*)?

N'est-ce donc pas, plus que jamais, le véritable rôle de la M.·. de se livrer pacifiquement à la recherche des solutions sociales nécessaires ? Ces solutions, elle les trouvera dans les formules maçonn.·. et dans les termes qui sont la devise de l'Ordre tout entier? Formules et devises qu'on répète peut-être trop souvent dans les discours, mais dont on ne saurait trop approfondir le sens et signaler toutes les conséquences (*applaudissements*).

C'est par ces travaux que la F.·.-M.·. montrera qu'elle est une utile association internationale de travailleurs, unis sans distinction de castes, sans préjugés d'intérêts, sans souci des privilèges, des frontières et des réactions (*bravos*).

N'est-ce pas la Franc-Maç.·. qui dira qu'à la lutte pour l'existence, il faut substituer l'entente harmonique des hommes entre eux et l'aide fraternel pour le travail ?

Qui montrera comment et par quels organes la souveraineté populaire doit s'affirmer chez les peuples libres ?

Qui rappellera toujours que l'éducation des masses est la condition nécessaire de l'émancipation réelle des intelligences (*applaudissements*) ?

C'est par cette étude constante des revendications sociales que la maç.·. aidera l'évolution républicaine. C'est la révolution sociale qui mine notre ennemi commun, mes FF.·., comme elle mine toutes les tyrannies de l'Europe et du Monde (*applaudissements*) ; et ainsi que le disait prophétiquement Henri Heine, en 1835 : « Vous entendrez

prochainement chez nos voisins un craquement auprès duquel votre Révolution de 89 ne sera qu'un jeu d'enfant ».

Et le jour viendra de l'effondrement des monarchies et des religions chez les peuples qui n'ont eu ni XVIIIe siècle, ni 89 ; ce jour n'est pas éloigné.

C'est ce jour que nous attendons.

Alors tous les déshérités seront émancipés, toutes les iniquités seront réparées, tous les privilèges auront disparus, toutes les provinces séparées seront rendues à elles-mêmes.

Ce jour-là, toutes les G.·. Loges du Globe, tous les G.·. O.·. pourront s'unir en une fraternité universelle ayant un même mot de semestre, une même caisse de secours et de vieillesse, un orphelinat international, et mille institutions communes, et la F.·. Maçonnerie n'aura plus de divisions, ni de frontières ; c'est l'avenir que nous entrevoyons (*applaudissements*).

A nous d'accélérer la venue de ces jours d'union.

Mais ne mésestimons pas nos efforts, mes FF.·..

Dans les batailles de l'idée, la force n'est pas aux gros bataillons, mais aux solides raisons, aux actions lentes et persévérantes, aux désintéressements ignorés, à la foule des martyrs inconnus et des héros anonymes, dont les noms ne sont pas au Panthéon (*applaudissements*).

Suivons le conseil de la sagesse des nations :

Connaissons-nous nous-mêmes

Pas de présomption, mes FF.·., pas de prétentions à l'infaillibilité ; soyons tolérants pour nos erreurs possibles. Errer est humain ; reconnaissons nos fautes, confessons que nous n'avons pas *réalisé l'idéal* que nous avions formé, et, forts de notre expérience, reprenons le combat *unis*, unis surtout (*applaudissements*), indulgents les uns pour les autres, reconnaissants des services rendus, oublieux des erreurs passées (*bravos*).

A cet avenir maçonnique, il faut un mot d'ordre universel.

Notre « Marseillaise » disait : Aux armes contre tous les tyrans; votre « Brabançonne, » vous, FF.·. Belges, votre « Hymne de Riégo, » FF.·. Espagnols, votre « Marche de Rakosky, » FF.·. Hongrois, votre « Hymne de Garibaldi, » FF.·. Italiens, vous criaient : Aux armes pour la liberté, encore pour la liberté, toujours pour la liberté (*applaudissements*).

La Maç.·. aura aussi son cri de ralliement qui sera le cri de tous les peuples opprimés, de tous les génies persécutés, de tous les faibles méprisés.

Après avoir dit après 1870 : Des écoles, des écoles, encore des écoles.

La F.·. Maç.·. de France dira maintenant aux deshérités de tous les mondes, aux victimes de tous les despotismes, de toutes les superstitions, de toutes les ignorances :

Non pas : haine, vengeance, destruction, échafauds;

Mais elle dira le mot qui résume toutes les revendications sociales, qui résout les problèmes ardus, le mot qui prépare la nouvelle nuit du 4 août, où se sacrifieront peut-être eux-mêmes les possesseurs des nouveaux privilèges reconstitués par les réactions, le mot que vous redirez avec nous, FF.·. du monde entier; car c'est le mot d'ordre de la F.·. maçonn.·. antique, de la F.·. maçonn.·. présente, de la F.·. maçonn.·. future : De la *justice*, de la *justice*, encore de la *justice* (*applaudissements répétés*).

Une triple salve d'applaudissements accueille la péroraison du F.·. G.·. Francolin.

Plusieurs FF.·. demandent l'impression de ce discours.

Le F.·. *Desmons*.— MM.·. FF.·., l'impression que nous éprouvons est tellement bonne que nous sommes unanimes à la réclamer. (*Rires et applaudissements.*)

Je donne la parole au F.·. Viguier pour une communication.

Le F.·. *Paul Viguier*.— MM.·. FF.·., au nom d'un grand nombre d'entre vous, et en particulier au nom des FF.·.

appartenant aux Puissances maçonniques étrangères en même temps qu'au nom d'un certain nombre de membres du Conseil de l'Ordre, j'ai la fav.·. de vous proposer de voter la déclaration suivante comme pouvant servir de clôture et de sanction à cette réunion maçonnique :

« **Est déclarée profitable à l'Ordre maç.·. en général la convocation d'un Congrès universel des puissances maç.·. qui serait faite dans le courant de l'année 1890, à une date et en un lieu qui seraient ultérieurement déterminés de concert entre elles. Ce Congrès réglerait lui-même sa périodicité, décennale ou autre, et le lieu de ses tenues ultérieures.**

« **Le Grand Orient de France est invité, au nom de toutes les puissances présentement représentées comme au sien, à ouvrir avec les diverses Puissances maç.·. du globe l'échange d'idées nécessaire pour que les conditions d'existence et de formation ainsi que de travail du prochain Congrès du 1890, soient, non pas l'œuvre de tel ou tel groupement maç.·., mais le résultat du consentement commun, préalable et réfléchi, de tous les corps maç.·. existant régulièrement à la surface du globe.** »

Cette proposition porte présentement les signatures suivantes :

Paul Viguier (G.·. O.·. de France); A. Houzeau (G.·. O.·. de Belgique); J.-F. Vegas (G.·. O.·. Lusitanien); Gve Francolin (G.·. O.·. de Fr.·.); Friquet (G.·. L.·. Symb.·. Ecoss.·.); E.-C. de Puga (G.·. O.·. National d'Espagne); André Tramü (G.·. O.·. du Brésil); E. Bérard (S.·. Cons.·. Ecos.·. anc.·. et acc.·. pour la France); F. Desmons (G.·. O.·. de France); Louis Amiable (id.); Foussier (id.); An. Favrot (G.·. L ·. Alpina Suisse); Charles Gerster (Suisse), Malfuson (G.·. O.·. de France); Poulle (id.); Kuhe (O.·. de Melbourne); Dalsace (G.·. O.·. d'Italie); de Hérédia (Suprême Conseil de Colon et Cuba) (1).

(1) Les adhésions et signatures rétrospectives qui sont parvenues au Grand Orient après la clôture du Congrès, pourront figurer dans des communications ultérieures, mais n'ont pas paru devoir être ajoutées dans le présent compte-rendu.

MM.·. FF.·., ajoute le F.·. *Viguier*, je n'ai pas besoin de développer auprès de vous les raisons qui militent en faveur de l'adoption d'une pareille déclaration; je crois que tous les échanges d'idées qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les représentants des puissances étrangères et les représentants des corps maçonniques français suffisent amplement à justifier l'adoption unanime d'une semblable déclaration.

Le F.·. *Potel* propose de la voter par acclamations.

Des applaudissements accueillent sa proposition.

Sur les conclusions favorables du F.·. Orat.·., l'Assemblée se prononce favorablement par des acclamations unanimes.

Le F.·. *Desmons*. — Je constate, MM.·. FF.·., que la déclaration proposée par toutes les Puissances maç.·. représentées est adoptée à l'unanimité. Avant de clôturer ces trav.·. du Congrès, permettez-moi de vous dire, MM.·. FF.·., non pas seulement en mon nom personnel, mais au nom du Conseil de l'Ordre, et au nom de tous les membres qui ont assisté à cette Assemblée, combien nous avons été heureux d'assister à un tel Congrès. Je crois qu'il est difficile de voir une réunion aussi nombreuse, aussi calme et en même temps aussi intéressante que celle qui s'est tenue pendant ces deux jours. Je crois être l'interprète de tous vos sentiments en remerciant une fois de plus, j'allais dire les membres étrangers, mais je me rappelle les paroles que vient de prononcer le F.·. Francolin : les membres qui appartiennent aux O.·. voisins et que nous avons déjà salués. Nous les remercions une fois de plus et les prions d'emporter dans leur cœur le souvenir de ces relations que nous avons commencées et que nous espérons renouer l'année prochaine, puisque nous avons accepté le projet qui vient de nous être soumis par le T.·. C.·. F.·. Viguier.

Oui, qu'ils disent à leurs LL.·., qu'ils disent dans leurs O.·., qu'il y a en France des cœurs qui battent à l'unisson des leurs, qu'en Espagne, en Italie, en Belgique, en Suisse

ils disent qu'ils peuvent compter sur nous, comme nous savons tous que nous pouvons désormais compter sur eux. (*Applaudissements.*)

MM.·. FF.·., c'est avec une profonde émotion que je termine ce Congrès. Nous allons bientôt nous séparer, les uns et les autres, pour rentrer dans nos O.·. respectifs ; emportons tous au fond de notre cœur une impression solide, salutaire, patriotique et républicaine, cette impression que nous avons éprouvée ici. Oui, comme on vous le disait dans ce langage profondément philosophique qui nous a tous remués et touchés, la maçonnerie est bien loin d'avoir terminé son œuvre. Elle l'a si peu terminée qu'à cette heure une œuvre nouvelle commence ! Hier, le F.·. Colfavru, dans un langage éloquent, vous rappelait les devoirs qui nous incombent à tous. MM.·. FF.·., rentrons dans nos LL.·. et rappelons-nous que dans ce Congrès nous avons tous pris l'engagement solennel de travailler en maçons, c'est-à-dire en patriotes et en républicains. (*Applaudissements répétés. Cris de : Vive la République.*)

L'Assemblée quitte à six heures et demie la salle du Congrès pour se rendre à la grande salle des fêtes où doit avoir lieu la Fête d'Ordre et le Banquet.

BANQUET

Le mercredi 17 juillet, à 7 heures du soir, les delégués des LL.·., des Ch.·. et des Cons.·. du G.·. O.·. de France, des At.·. de la G.·. L.·. Symb.·., les membres du Conseil de l'Ordre, de la Chambre de Cassation, du Gr.·. Coll.·. des Rites, et les représentants des diverses Puissances maç.·. qui ont pris part aux travaux du Congrès se sont réunis, sous la présidence du F.·. Desmons, Président du Conseil de l'Ordre, dans la grande salle des Fêtes du G.·. O.·., pour prendre part à un banquet frat.·. organisé en l'honneur du Congrès et du Centenaire de la Révolution française. Les FF.·. Fontainas et Gérard occupent les plat.·. de premier et second surveillants.

Les délégués des Puiss.·. maç.·. sont reçus avec le cérémonial d'usage et accompagnés à l'Orient par les Commissaires Maîtres des Cérémonies du G.·. O.·. de F.·., pendant que la colonne d'harmonie fait entendre les mâles accents de la *Marseillaise.*

Pendant le banquet, la colonne d'Harmonie joue successivement la *Brabançonne*, l'hymne de *Rakosky*, la *Marche de Riégo*, le *Ranz Suisse*...

Après les premiers services, le F.·. Desmons, président, porte les toasts suivants :

A la République Française.

Aux nations amies de la France.

A la République universelle.

Voici le discours du F.·. Desmons.

MM.·. FF.·.

J'ai consulté le rituel pour savoir quelle était la première santé que j'avais à porter ce soir, mais je me suis bien vite rappelé que cette soirée n'était point une soirée ordinaire, que ce n'était pas seulement dans un Convent que nous nous trouvions, mais dans un Congrès international. Permettez-moi donc, MM.·. FF.·., de laisser de côté momentanément le rituel.

Le premier toast que je désire porter, et qui est inscrit au cœur de tous les maçons, et surtout des maçons français, c'est un toast à la République française. (*Vifs applaudissements.*) Ce toast, chacun de nous n'est-il pas vrai, est disposé à le porter du fond du cœur, parce qu'il est l'expression exacte des sentiments qu'il est venu puiser au sein de nos LL.·. maçonniques. Mais dans les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons, j'estime qu'il est bon, qu'il est utile, dans une réunion aussi nombreuse que celle-ci, de porter ce toast d'une façon toute spéciale.

Vous le savez, MM.·. FF.·., les circonstances que nous traversons sont graves, nos ennemis sont là qui nous

guettent, qui nous épient, qui nous surveillent. Eh bien, à nous de montrer que nous sommes les descendants de ces hommes dont nous célébrons aujourd'hui le glorieux Centenaire ; à nous de montrer que nous ne sommes pas seulement maçons par des signes, par des attouchements, mais que nous sommes maçons par le cœur et par le dévouement à la République et à la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Dans quelques jours, nous allons tous nous trouver dans nos Or.·. respectifs; là, nous avons une tâche à accomplir, nous avons à montrer que la Franc-Maçonnerie n'a point dégénéré, qu'elle est bien réellement la fille de cette maçonnerie dont hier encore on nous racontait l'histoire si grandement intéressante ; nous aurons à rappeler à tous nos concitoyens qu'un peuple n'est réellement grand qu'à la condition de savoir maintenir et garantir sa liberté. (*Applaudissements prolongés.*)

Nous saurons également prévenir nos concitoyens du piège dans lequel on voudrait peut-être les faire tomber ! (*Bravos.*) Nos adversaires, à cette heure cachent leur véritable visage, ils masquent leur figure, tous s'appellent libéraux, tous s'appellent républicains ! Tous prennent un faux masque !... A nous, le moment venu, de faire tomber ce masque, à nous de dire à tous ceux qui prennent un nom qui ne leur appartient pas : Non, non, vous n'êtes pas républicains, vous êtes les ennemis de la liberté ! A nous, maçons, à nous, républicains, de défendre, et de défendre, s'il le fallait, jusqu'à la mort, la sainte République. (*Salve d'applaudissements. — Cris répétés de vive la République.*)

MM.·. FF.·., dans vos Or.·. respectifs, vous entendrez encore, soyez-en convaincus, l'écho de ces calomnies dont le Gouvernement républicain a été, vous le savez, affligé pendant tous ces derniers temps ; vous entendrez dire autour de vous que la Chambre qui vient de terminer son mandat n'était qu'un composé, qu'un ramassis de

traîtres, de fainéants et de voleurs!... (*Bruits divers*). Eh bien, je vous en supplie, au nom de la vérité, protestez énergiquement contre une semblable calomnie, et je vous autorise pour ma part, à dire que celui qui vous parle a été à même de voir combien ces accusations étaient fausses et calomnieuses. (*Applaudissements*). Il a eu l'insigne honneur de présider pendant plus de deux ans cette fameuse commission d'enquête dans laquelle on a reçu toutes les délations, même toutes les délations anonymes; eh bien, je ne crains pas de dire ici publiquement comme déjà j'ai eu l'occasion de le dire du haut de la tribune parlementaire que toutes ces délations sont entièrement calomnieuses, que sur 580 députés, il n'y a pas dix noms qui aient été prononcés, et que sur ces dix, il n'y en a pas deux qui aient été reconnus coupables. (*Nouveaux applaudissements*).

MM.·. FF.·., dites tout cela dans vos campagnes, allez à droite et à gauche, nouveaux apôtres, nouveaux pionniers, répandre la bonne nouvelle, et si, à côté de vous, vous voyez des âmes faiblir, relevez-les, fortifiez-les en leur disant : regardez en arrière! souvenez-vous de 89, souvenez-vous de ce qu'ont fait nos pères ; ils sont morts pour la liberté! Souvenez-vous de ce qu'ont fait ceux qui en 1848, nous ont donné le suffrage universel ; souvenez-vous de ces noms qu'on vous citait hier, qu'ils soient de nature à vous encourager, à vous fortifier; que le mois prochain, alors que les urnes s'ouvriront, il ne sorte que des noms républicains, que des noms de députés décidés à vivre et à mourir pour la République (*Applaudissements prolongés.*)

MM.·. FF.·., après avoir bu à la République Française, je croirais manquer à mon devoir si je ne profitais de la circonstance tout à fait exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons pour venir porter un second toast qui, j'en suis convaincu, trouvera un écho dans vos cœurs, c'est-à-dire un toast aux Nations amies de la France (*Bravos*).

Je ne sais quel est le sort qui est réservé à notre pays, je ne sais quel est l'avenir de demain même, mais ce que je sais c'est qu'il est bon d'avoir à côté de soi des amis. Vous savez tous, mes FF.·., que lorsque nous avons été initiés, nous avons appris qu'il fallait compter sur le secours d'autrui, sur l'appui de ses frères... Je ne sais si ceux qui guettent le moment favorable pour attaquer et détruire s'ils le pouvaient la France, qui ne sera jamais détruite, je ne sais ce qu'ils pensent, mais ce que je peux dire c'est qu'il est bon d'avoir à côté de soi des peuples, des nations qui partagent nos sentiments et qui comme nous soient décidés à vaincre et à mourir pour l'indépendance et la liberté. (*Vifs applaudissements*).

Je bois donc, MM.·. FF.·., aux nations amies, et parmi ces nations amies, qu'il me soit permis de boire d'une façon particulière à ces nations dont nous avons ce soir la gloire de posséder parmi nous de si nobles représentants. (*Nouveaux applaudissements*.)

Je bois à l'Espagne, je bois à l'Italie, je bois à la Grèce, je bois à la Roumanie, je bois à la Belgique, je bois à l'Amérique... Je serais impardonnable si j'oubliais le pays que j'aime peut-être le plus au monde après la France, je veux dire la Suisse !... Je bois à tous ceux qui, de près ou de loin, sympathisent avec nous. Je remercie une fois de plus tous les FF.·. qui ont bien voulu s'associer à nous dans ces circonstances toutes particulières. Qu'en rentrant chez eux ils disent à leurs pays que la France est toujours la même, toujours disposée à aimer les peuples, surtout quand ces peuples sont petits, surtout quand ils sont menacés par une puissance plus grande et despotique. (*Bravos prolongés.*)

Je vous demande pardon, MM.·. FF.·., de vous avoir entretenu si longtemps. Je joins en quelque sorte mes deux toasts en un seul qui résume toutes les aspirations de la France, en buvant non seulement à la France, non seulement aux nations amies, mais à l'indépendance des

peuples, et, permettez-moi de dire tout cela d'un seul mot : A la République universelle. (*Acclamations et applaudissements prolongés.*)

La col.·. d'harmonie joue le refrain de la *Marseillaise.*

Le F.·. *Fontainas*, vice-président du Conseil de l'Ordre, porte le toast suivant :

Très cher F.·. Président, quoique le Congrès ne soit pas le Convent, je crois cependant qu'il en fait un peu partie et je demande la parole en ma qualité de premier surveillant pour porter un toast à notre très honoré Frère président.

Je passe, comme notre Président l'a fait lui-même, les formes du rituel, mes Frères me le pardonneront, mais je manquerais à un devoir si je ne me faisais leur interprète, en portant au nom de la maçonnerie française toute entière la santé de notre respectable M.·., le F.·. Desmons. (*Applaudissements.*)

MM.·. FF.·., tantôt, à l'issue du Congrès, l'un des orateurs que nous applaudissions rappelait la distinction qui avait été si justement décernée à notre F.·. Desmons, et j'ai eu, dans l'intervalle des deux séances, la curiosité de relire les termes du rapport qui avait été si justement et si unanimement applaudi en 1886. Voici ce que disait le rapporteur au Convent :

« Notre tâche ne serait pas complète, MM.·. FF.·., si » (pour mémoire, du moins,) nous ne relations pas la » haute récompense que vous avez décernée au F.·. qui » a si brillamment dirigé nos importants travaux.

» Les services éminents et nombreux rendus à notre » Institution méritaient certainement cette grande faveur, » mais la spontanéité, l'unanimité qui ont accueilli le rapport et en ont sanctionné aussitôt les conclusions, prouvent que non seulement notre T.·. V.·. F.·. avait gagné » par des actes cette distinction honorifique, mais aussi » par les excellentes qualités de son grand cœur.

» On peut dire du F.·. Desmons qu'il a bien mérité de la

» Maç.·. et, par conséquent, de l'humanité toute entière. »

Je me suis félicité, MM.·. FF.·. de la curiosité qui m'a fait relire les termes de ce rapport, parce que j'ai voulu vous faire partager la satisfaction personnelle que j'avais éprouvée en le relisant. (*Applaudissements.*)

Il est, dans la maçonnerie surtout, de ces natures d'élite qui, dès les premiers pas dans la vie publique, se sont voués corps et âme à la cause de la liberté, du progrès et de la démocratie, qui ne croient jamais avoir fait assez et pour qui des récompenses justement décernées ne sont que des encouragements à faire toujours et à faire mieux. (*Très bien !*)

Aussi, lorsqu'il est entré dans le Conseil de l'Ordre, le F.·. Desmons s'est-il imposé pour devoir de nous éclairer par ses sages conseils, de nous réchauffer par sa parole sympathique et éloquente et de nous servir de guide dans toutes les circonstances. Il a su, par cette bienveillance que vous connaissez tous, par cette urbanité, cette bonté, unie à la fermeté du caractère, à la fermeté des convictions et des aspirations, servir de modèle au Conseil de l'Ordre, servir de centre commun. Bien des difficultés ont été aplanies, bien des différends, résultat fâcheux de malentendus, se sont éteints !... Le F.·. Desmons nous quitte, MM.·. FF.·., et, en nous quittant, il exposerait presque des frères qui, comme moi, ont voté la non rééligibilité au Conseil de l'Ordre à regretter leur vote...

MM.·. FF.·., on m'interrompt, devançant ma pensée... mais, sans attendre même que le F.·. Desmons, par les suffrages unanimes de ses FF.·. rentre au Conseil, le F.·. Desmons est de ces hommes qui recherchent plutôt les devoirs à remplir que les honneurs qui peuvent lui être décernés. Nous savons très bien que le F.·. Desmons n'appartiendra plus au Conseil, dans l'annuaire, mais il lui appartiendra cependant lorsqu'une question difficile nécessitera l'intervention d'un F.·. dévoué, sympathique et absolument impartial.

Le Conseil de l'Ordre n'a point voulu terminer ce Congrès sans laisser au F.·. Desmons un témoignage durable de sa reconnaissance; il a voulu, en terminant ses travaux, vous inviter, MM.·. TT.·. CC.·. FF.·., à vous joindre à lui pour lui dire : Conservez, C.·. F.·. Desmons, le bijou que nous allons vous remettre, comme le souvenir durable de la reconnaissance et de la gratitude de tous. Nous savons qu'il est entre vos mains la juste récompense d'une vie entièrement consacrée à la cause du progrès, à la cause de la liberté, à la cause de la maçonnerie française toute entière.

Ai-je besoin de dire, MM.·. FF.·., qu'aux maçons français se joindront les maçons étrangers qui ont bien voulu partager nos travaux ? Ils me permettront certainement de dire au F.·. Desmons que ce n'est pas seulement la maçonnerie française, mais aussi la maçonnerie étrangère qui, par ma voix, lui dit : Merci, F.·. Desmons, vous avez rendu d'éminents services à la cause du progrès, à la cause de la République, à la cause de l'humanité toute entière, encore une fois, merci. (*Vifs applaudissements.*)

MM.·. FF.·., je ne voulais pas, seul, embrasser le F.·. Desmons, c'est en votre nom à tous que je lui donne l'accolade fraternelle. (*Salve d'applaudissements.*)

La Col. . d'Harmonie entonne *la Marseillaise*; pendant que le F.·. Fontainas remet au F.·. Desmons, en lui donnant l'accolade, une médaille d'or, souvenir du Congrès et témoignage de la vive sympathie que les maçons français ont pour la personne de leur vénéré Président.

Le F.·. *Desmons* répond :

« MM.·. FF.·., vous ne vous attendez pas à un discours de ma part. Ce que l'on sent, comme je le ressens en ce moment, on le garde dans le cœur, et je puis dire qu'une des joies les plus grandes de ma vie est bien celle que j'éprouve à cette heure. J'étais loin de m'attendre à ce sympathique souvenir de MM.·. FF.·., et je l'accepte avec la plus profonde reconnaissance.

« Lorsque la mort viendra m'atteindre, je ne laisserai pas à ceux qui viendront après moi une grande fortune... quoique j'aie été député. (*Acclamations*). Mais, MM.·. FF.·., je serai heureux de laisser à mes enfants ce souvenir qui sera le plus doux que je puisse leur laisser. Je vous dis à tous merci, et merci du fond du cœur. (*Salve d'applaudissements*). »

Sur l'invitation du F.·. Fontainas, une triple et chaleureuse batterie est tirée en l'honneur du F.·. Desmons. Elle est couverte par les cris de vive la République et vive la Liberté !

Toast porté par le F.·. *Houzeau de la Haie*, délégué de Belgique :

MM.·. FF.·.,

Qu'il me soit permis de vous entretenir encore un instant. Voici deux jours que je passe au milieu de vous et j'emporterais, nous emporterions tous dans nos Or.·. des sentiments de fraternité plus grands, si cela était possible, pour cette nation qui, depuis un siècle, a été le champion de la liberté, de l'égalité, de la fraternité dans toute l'Europe. (*Applaudissements*).

Je dis des sentiments plus intimes encore, pour les maçons avec lesquels nous nous sommes trouvés et qui, venus de tous les points de la France, nous ont montré que cette France, que la réaction cherche à nous représenter comme faiblissante et comme vacillante, est encore équilibrée, et encore vigoureuse et qu'elle saura résister aux entreprises qu'on tente aujourd'hui contre elle. (*Vifs applaudissements*).

Nous avons vu un parti organisé et vivant, unanime, nous l'avons vu honorer dans le F.·. Desmons cette droiture et cette honnêteté politique qui est le premier *credo* de tous les maçons. (*Applaudissements*).

Je vous remercie, MM.·. FF.·. Nous ne vous quitterons pas sans regret, mais aussi ai-je signé avec beaucoup de plaisir cette proposition de réunir de nouveau quelque

part, l'année prochaine, les délégués de tous les Grands Orients du monde. Il est nécessaire, à notre époque, que les peuples se joignent, qu'ils se voient, que les maçons (et les maçons sont la seule organisation qui puisse arriver à ce résultat que nous envisageons tous comme notre idéal, ce résultat qui, permettez-moi de vous le rappeler, a été indiqué hier comme ayant été imprimé pour la première fois dans un livre édité à Bruxelles : la *République universelle*) il est nécessaire, dis-je, que les maçons se réunissent.

J'appartiens à une nation qui vit sous la monarchie, mais j'appartiens à une nation où la maçonnerie a quelquefois eu le pouvoir et où alors elle a cherché à réaliser les principes que nous professons tous. Mais j'appartiens à une nation qui, comme la France, du reste, a deux gouvernements; quand elle a un gouvernement officiel libéral ; quand nous sommes au pouvoir, — et dans le dernier ministère libéral il n'y avait qu'un seul membre qui ne fut pas maçon et il devait être reçu dans nos loges le jour où il a été nommé ministre, — quand nous avons été au pouvoir, nous avions à côté de nous un gouvernement occulte qui a fini par nous renverser par la calomnie, par la calomnie sur la question la plus importante de toutes, sur la question de l'éducation publique.

Oh ! conservez-la bien, MM.·. FF.·., conservez-la bien cette instruction publique, car nous payons bien cher la faute de l'avoir laissé compromettre ! *Salve d'applaudissements.*)

Mais, si aujourd'hui les divisions qui avaient pénétré jusque parmi les libéraux et jusque même parmi les maçons, si, depuis quelques jours, ces divisions ont cessé d'exister, c'est parce que tous nous avons compris qu'il y a une première question qui domine toutes les autres, la nécessité de lutter contre le cléricalisme et la nécessité de réunir toutes nos forces pour cette lutte.

Aussi, MM.·. FF.·., j'emporterai de chez vous des sen-

timents profonds dans mon cœur. Je voudrais pouvoir vous donner à tous l'accolade fraternelle, mais permettez-moi de le faire en la donnant à notre F.·. Desmons, car j'étais tout à l'heure jaloux de votre Prem.·. Surv.·. Permettez-moi de lui donner ainsi notre témoignage d'admiration pour sa conduite maçonnique et en même temps de vous exprimer mes sentiments de sympathie pour la Maçonnerie et pour la République française. (*Double salve d'applaudissements.*)

Les cris de : Vive la République ! Vive la Belgique ! sont poussés par toute l'Assemblée et le Délégué de la Belgique y répond par le cri de : Vive la France !

La colonne d'harmonie joue la *Brabançonne*.

Le F.·. *Favrot*, délégué de la Suisse, prend la parole et dit :

Tr.·. Ill.·. F.·. Président, CC.·. et bien-aimés FF.·.

Après les deux journées laborieuses et bien remplies qui viennent de se passer, il n'entre pas dans mes intentions de vous retenir par un long discours, je ne suis pas orateur et je ferais tache après ceux qui nous ont entretenu si bien et si noblement pendant ces deux jours.

Mais, ce que le cœur ressent, la bouche le dit en paroles simples. (*Vif assentiment.*)

MM.·. FF.·, mes collègues et moi, avons été touchés au dernier degré de la façon simple et vraiment cordiale dont nous avons été reçus parmi vous; nous, simples citoyens d'un petit pays; nous ne venions pas sans une certaine appréhension prendre rang au milieu de ces Maç.·. du G.·. O.·. D.·. F.·. et de nations plus puissantes que la nôtre; ce sentiment de timidité, assez naturel, a bien vite fait place à l'aise la plus complète et au sentiment que nous étions entourés de frères qui sympathisaient avec nos aspirations, comme nous sympathisions avec les leurs.

MM.·, FF.·., nous sommes républicains. (*Très bien!*) Nous sommes démocrates, très démocrates, quelquefois même trop démocrates (Une voix : *Jamais* !) Les bonnes

choses peuvent pécher par l'excès et l'excès de la liberté peut devenir aussi dangereux que celui de la tyrannie...

MM.·. FF.·., la démocratie n'impose que des devoirs, des obligations et des sacrifices, et le premier de tous les devoirs qu'on soit en droit d'exiger d'un démocrate, c'est celui du respect de la loi, du respect de l'autorité établie par le peuple, en un mot, de la discipline. (*Applaudissements prolongés. Cris de : Vive la Suisse !*)

Nous en sommes, MM.·. FF.·., dans notre pays qui réunit trois nationalités, trois langues différentes, un vivant exemple. Que serait-ce si chacune de ces nationalités ou de ces langues voulait se faire valoir au dépens des autres et ne pas respecter l'autorité fédérale qui est à sa tête pour diriger les destinées du pays ! Nous tomberions dans une anarchie complète qui a fait le malheur de tant de pays qui ont songé à embrasser la dméocratie et à planter le drapeau de la République ! (*Très bien !*)

MM.·. FF.·., je ne veux pas aller plus loin. Mes vœux, comme ceux de toute la Maçonnerie Suisse, comme ceux du pays tout entier que j'ai l'honneur de représenter parmi vous, sont avec vous. Nos vœux accompagnent la nation, la République française, dans tous les efforts généreux qu'elle fait pour le bien du monde avant son propre bien à elle, car nous savons que les grandes idées humanitaires, les idées qui sont appelées à faire le bonheur du monde ont pris naissance en France se sont développées dans ce noble pays et que c'est là qu'elles finiront par triompher complètement. (*Bravos.*)

MM.·. FF.·., un mot pour finir. Qu'il soit permis à l'ancienne, mais petite République suisse de porter un salut et des souhaits de prospérité à sa jeune mais noble et puissante sœur la République française ! (*Salve d'applaudissements. Cris répétés de : « Vive la Suisse ! » et « Vive la République ! »*).

La col.·. d'harmonie joue l'Ouverture de *Guillaume Tell*.

Le F.·. *Eduardo de Puga*, délégué d'Espagne, prononce l'allocution suivante :

TT.·. Resp.·. MM.·., MM.·. FF.·.,

Encore une fois, je vous exprime le regret de ne pas connaître suffisamment votre langue, car je voudrais vous dire qu'il y a, de l'autre côté des Pyrénées, une nation qui désire marcher toujours à vos côtés, une nation qui désire aller toujours avec vous à la réalisation de l'égalité, de la liberté, de tous ces principes qui ont été proclamés par votre grande Révolution. (*Vifs applaudissements.*)

Je regrette de ne pouvoir vous dire tout ce que ressent mon cœur. Mais, de tous les côtés de la terre vous trouverez des tombes espagnoles qui vous prouveront que le peuple d'Espagne est un peuple vaillant qui a parcouru le monde entier. Il est aujourd'hui sous un gouvernement personnel, mais il est imbu de tous ces principes libéraux que vous avez proclamés, qui sont les principes maçonniques et que représente si bien votre illustre président.

Je salue la France au nom de l'Espagne, et, au nom de l'Espagne, je salue les Puissances maçonniques qui sont ici représentées. Encore une fois, je regrette de ne pouvoir dire tout ce que je ressens, mais vous, MM.·. FF.·, vous comprendrez tout ce que je ne peux dire. (*Vifs applaudissements.*)

Discours du F.·. *Gonnard*, délégué du Suprême Conseil du Rite écoss.·. anc.·. et acc.·.

Tr.·. Ill.·. Président, et vous tous, MM.·. FF.·.,

C'est à vous particulièrement, MM.·. FF.·. du G.·. O.·. de France que je désire adresser quelques mots. Nous sommes habitués à nous voir tous les ans, à la même table, accueillis par l'hospitalité bienveillante du G.·. O.·. de France. Il est de tradition et il est correct que les Obéd.·. autres que le G.·. O.·. expriment à celui-ci leurs remerciements. Aujourd'hui, je demande à être dispensé de ce formalisme. Nous serions très surpris, nous, maç.·. de France, si, de votre consentement unanime vous ne recon-

naissiez pas que nous sommes en définitive de la maison. (*Très bien. Vifs applaudissements.*)

Et cependant, MM.·. FF.·., permettez-moi de vous dire et je ne voudrais pas manquer à ce devoir, que nous devrions aujourd'hui un double remerciement tout particulier à l'hospitalité du Grand Orient de France, car il nous a permis de recueillir un double plaisir qui est rare dans la vie d'un homme : nous avons vu, d'abord, un grand corps, la maçonnerie française, témoignant d'une façon unanime son admiration et sa reconnaissance à un de ses membres pour des services moraux, ce qui prouve que la reconnaissance n'est pas encore perdue dans l'espèce humaine et que si elle est perdue ailleurs, elle se retrouve dans la franc-maçonnerie. *(Applaudissements.)*

Nous avons eu en outre, aujourd'hui, une satisfaction profonde, celle de voir, sous le ciel de France, à l'occasion de notre grand Centenaire, paraître ici les représentants des nations amies, unies à nous, nous le savons, par les liens fraternels de la maçonnerie, mais venant en outre témoigner que ces liens fraternels ne sont pas des liens clandestins et qu'ils expriment d'une façon nette, d'une façon énergique la sympathie de nations autres que la nôtre pour les principes que la maçonnerie représente et qu'elle a pour mission de faire prévaloir dans le monde. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je suis donc heureux, moi, maçon écossais, qui me déclare aujourd'hui nettement maçon de France (*Vive approbation et applaudissements prolongés*) de saluer ici avec vous et d'applaudir les représentants de la glorieuse et libre Amérique, de l'Angleterre, dont une colonie est ici représentée, qui fut jadis considérée par l'histoire, et qui le sera encore, comme l'alliée de la France pour la conquête de la liberté, de la vaillante et généreuse Espagne qui a su oublier le mal que notre nation, sous les auspices d'un scélérat historique, de Napoléon Ier, avait commis envers elle et envers l'humanité et qui, aujourd'hui, sait com-

prendre que la nation française, après trois générations, ne peut être responsable des actes d'un criminel et lui tend la main par delà les Pyrénées. (*Applaudissements.*) Je salue avec bonheur la Belgique, que je devrais me garder d'appeler un pays étranger, la Belgique qui est notre sœur par l'intelligence et par toutes les tendances intellectuelles, la Belgique, qui fut jadis plus que notre sœur, qui fut une partie de notre organisme politique et qui peut-être le redeviendra un jour, nous l'espérons. (*Bravos.*)

La Suisse enfin, le modèle de l'Europe, appelée à être républicaine, ce petit et héroïque pays qui, après quatre siècles vient de renouveler, à une époque où l'on croyait les temps héroïques finis, la protestation énergique contre un pouvoir puissant, d'un petit peuple qui, si petit qu'il soit, déclare qu'il veut vivre libre ou mourir. (*Applaudissements prolongés, cris de Vive la Suisse!*)

MM.·. FF.·., si je me permets de parler ainsi au nom des maç.·. de France qui sembleraient n'être pas des vôtres, c'est que malgré les apparences, je dois vous le dire, nous parlons tous la même langue; nos compagnies diffèrent, elles ont des fanions différents, mais, nous lisons tous de la même façon la devise commune: Liberté, Egalité, Fraternité. Vous savez que vous nous trouverez toujours avec vous, vous savez qu'au jour du danger, de quelque côté de l'armée maçonnique que parte la sonnerie de rappel, nous irons tous au drapeau. Vous savez que, tous, suivant votre exemple, nous sommes disposés à pratiquer la fraternité, qui consiste, non point dans la charité chrétienne, déconsidérée légitimement dans tous les pays qui réfléchissent parce qu'elle suppose l'humiliation de celui qui reçoit, la spéculation de celui qui donne! (*Bravos.*) mais dans ce principe plus large qui, embrassant l'humanité toute entière, nous dit: aimez les hommes sans demander de réciprocité ou en réservant cette réciprocité pour les générations futures.

Comme vous tous, nous sommes partisans, nous sommes

fanatiques de ce premier besoin de l'humanité, de l'égalité, égalité qui fut proclamée en 1789, qui, par le malheur des réactions suivantes, n'est pas encore réalisée ! Car, vous le savez aussi bien que moi, nous avons ce qu'on appelle l'égalité civile ; je la traduirais volontiers : l'égalité devant les gendarmes ; nous avons l'égalité politique ; je l'appellerais, l'égalité devant l'urne, à la condition que tous eussent conscience des suffrages qu'ils émettent (*Bravos*) ; mais il nous manque cet objectif à réaliser : l'égalité sociale.

Entendons-nous là-dessus. Il ne s'agit point de corriger, ce que nous ne pouvons pas faire, les fantaisies de la nature, qui a fait les uns forts, énergiques, intelligents, et les autres chétifs, petits et destinés à mourir tôt ; mais il s'agit de corriger les inégalités sur lesquelles le pouvoir social a une main. A cet égard, nous avons à faire encore beaucoup et je me permets, car je ne suis pas de ces hommes qui, dans un programme, veuillent spécifier l'ouvrage d'un siècle, je me permets d'indiquer une œuvre qui doit occuper une législature prochaine, c'est celle-ci : c'est que dans un pays démocratique comme le nôtre, dans un pays où l'Etat a pris charge de l'enseignement de tous, où l'on prêche l'enseignement pour tous, il est absolument injuste que les chances d'avènement par l'instruction ne soient pas égales pour tous. Il est absolument injuste que l'Etat ne facilite pas l'entrée de ses écoles secondaires et supérieures par le seul mode du concours, sans se préoccuper de la fortune des parents des enfants.

Ce mode d'égalité n'est pas seulement la justice pour ceux qui en bénéficient, c'est l'avantage de la Société, car c'est le moyen de mettre en exploitation, de la façon la plus heureuse, les capitaux intellectuels de la nation. (*Très bien !*)

Quant à la liberté, MM.·. FF.·., nous la possédons, dit-on... Il y a un instant, j'applaudissais une parole du représentant de la Suisse disant, sous une forme très heureuse, que la liberté a pour condition indispensable ce qu'il appelait la discipline et ce que je puis traduire, sans

crainte d'être interrompu, par le respect de la liberté d'autrui. (*Vive approbation.*) Oui, nous avons besoin en France de la discipline, nous avons besoin de respecter le voisin, de le respecter plus que nous ne le respectons ; nous avons besoin de faire appel, pour une réforme morale sérieuse aux organes les plus puissants qui, eux, à présent abusent de la liberté, c'est-à-dire à la littérature et à la presse. Mais quant à abandonner jamais le droit de la liberté, sans laquelle l'homme social et politique n'existe pas, quant à faire un pas en arrière, je suis certain que jamais dans la pensée d'aucun des républicains qui l'entendent, pareille intention n'a pu surgir ; je suis certain que tous, nous reconnaissons que la liberté est la condition primordiale, que nous devons tout sacrifier à cette conquête essentielle de nos pères, car avec elle nous perdrions tout.

Par conséquent, MM.·. FF.·., permettez-moi de croire que tous nous sommes disposés à donner à la République qui est la condition de la vie maçonnique à venir, à donner à la République, qui est la formule dans laquelle s'incarne le progrès, à donner à la République, qui renferme toutes nos espérances de l'avenir, à lui donner tout le concours que nous sommes capables de lui apporter, soit par le vote comme électeurs, soit par la propagande comme maçons.

J'ajoute qu'il nous est permis, et ici je m'adresse particulièrement aux délégués des O.·. maçonniques étrangers, il nous est permis à nous, Français, non pas d'avoir la prétention orgueilleuse qu'on nous a imputée jadis, mais de conserver les prétentions généreuses de nos pères et de leur dire : quand il le faudra, dans le grand combat de l'avenir contre le passé, vous nous permettrez d'être les premiers au péril, d'être les premiers à la bataille ; ce sera à vous ensuite de dire si nous devons être les premiers à l'honneur. (*Vifs applaudissements.*)

Allocution du F.·. *Calvinhac*, membre du Conseil de l'Ordre.

MM.·. FF.·.,

Quelques-uns de nos frères, qui vont comme moi demain, retourner en province, me prient de dire ici et à nos frères étrangers et à nos frères de Paris, combien nous avons été touchés et pénétrés des leçons qui nous avaient été données pendant ce Congrès maçonnique. Nous avons compris ces leçons et, s'il s'était agi seulement de dévouement à la cause politique à laquelle chacun de nous a déjà consacré la majeure partie de sa vie, si nous avions eu besoin de nous rappeler les leçons de la maçonnerie à laquelle nous appartenons depuis déjà si longtemps, il n'eut fallu que l'exemple qui nous a été donné ici pour n'oublier ni l'un ni l'autre.

Nous avons puisé, à ce moment difficile, le courage d'aller à la lutte avec fermeté et avec la certitude du triomphe définitif. Ce triomphe, il vous a été présenté par les Frères des Or.·. étrangers et lorsque tout à l'heure, le F.·. Desmons faisait appel aux espoirs de l'avenir, aux conquêtes que pourrait faire la Franc-Maçonnerie, vous l'avez couvert d'applaudissements ; il nous a été donné, à nous qui ne tremblions pas, mais qui avions besoin de la certitude, il nous a été donné le courage de vaincre désormais.

MM.·. FF.·., il ne s'agit pas de dire que la franc-maçonnerie n'a plus de rôle à remplir, comme si l'heure des temps héroïques était passée, comme s'il ne fallait pas se souvenir aujourd'hui, comme l'on s'en souvenait sous le second Empire, que la République est menacée par les mêmes hommes, avec les mêmes idées, avec le même désir d'atteindre la République et de tuer la liberté ; comme si ce n'était pas seulement dans nos LL.·. que nous pratiquons ce sentiment de fraternité, cet oubli des querelles fraternelles, cet oubli des ambitions mesquines, cet oubli des intérêts de chacun qui fera, qu'en face de la démoralisation qu'un parti essaie de mettre en honneur en France, les maç.·. se lèveront tous pour crier : A bas la dictature,

vive la République et seulement la République! (*Vifs applaudissements.*)

Mais, MM.·. FF.·., je ne suis monté à cette tribune qu'au nom de mes amis pour vous rappeler seulement le *credo* qui doit nous servir de ligne de conduite pour l'avenir. Oui, nous acclamons la République, oui, nous crions vive la Liberté; mais il faut faire plus que d'acclamer la République, il faut faire plus que de crier vive la Liberté, il faut savoir défendre l'une, il faut savoir mourir pour l'autre.

J'ai lu quelque part qu'un jour un homme avait, en Écosse, vendu des mules à un marchand et il avait donné à ce marchand rendez-vous pour le paiement dans une des grottes de la montagne. Le jour fixé, il arriva et il vit se profiler dans l'ombre comme une succession immense de colonnades, et partout étaient des hommes armés de pied en cap, montés sur des chevaux bardés de fer, qui avaient l'air d'être frappés de l'immobilité de la mort. Celui qui l'avait introduit lui dit : tu vois, sur ce mur, il est pendu un cor et une épée; si tu sonnais de ce cor, ces hommes se réveilleraient et partiraient pour le combat. Éperdu, tremblant de peur, notre homme saisit le cor et en sonna. Tout à coup, le vent souffla dans la grotte. Les hommes tirèrent le glaive et, frappé de coups, mutilé, insulté, l'homme fut rejeté au loin pendant qu'on lui criait partout : malheur au lâche qui sonne du cor sans avoir tiré l'épée !

Eh bien! MM.·. FF.·., si nous voulons conserver la République, sachons la défendre; car autrement, prenez garde que quelqu'un ne vous crie : malheur au lâche qui sonne le cor sans avoir tiré l'épée. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est donnée au F.·. Auguez, de l'Opéra. Le F.·. Auguez chante l'hymne à la fraternité composé par le F.·. Armand Sylvestre à l'occasion du Congrès, et mis en musique par le F.·. Pardon, avec une ampleur et une puis-

sance qui émeuvent toute l'assemblée et soulèvent des applaudissements enthousiastes.

HYMNE A LA FRATERNITÉ

Le progrès éternel a fait tomber vos chaînes.
Vers des destins nouveaux le siècle est emporté.
Saluons l'avenir et les moissons prochaines.
Peuples, voici le temps de la fraternité !

Qu'enfin du sang versé la coupe soit tarie !
Unissant tous vos cœurs dans la même fierté,
Faites de l'univers une grande patrie.
Peuples, voici le temps de la fraternité !

Par les chemins fleuris que l'Idéal féconde,
Oubliant des dieux morts le culte déserté,
Amenez le retour de la paix sur le monde.
Peuples, voici le temps de la fraternité !

Les FF.·. Pardon et Auguez sont conduits à l'Orient où le F.·. Desmons leur exprime les remerciements du Congrès.

Le F.·. *Desmons* donne ensuite la parole au F.·. Webster-Watcham, délégué de l'Amérique, en annonçant que ce F.·. ne connaissant pas le français, les paroles qu'il prononcera seront immédiatement traduites par son compatriote, le F. . Kuhe.

Paroles du Fr.·. *Webster-Watcham*, délégué de l'Amérique :

T.·. Resp.·. M.·. et vous tous, MM.·. FF.·.,

Je représente parmi vous la libre Amérique, et je puis dire que les moments que j'ai passés au milieu de vous ont été les plus heureux de ma vie.

La République américaine doit beaucoup à la franc-maçonnerie, car c'est à elle qu'elle doit son existence. Les deux principaux fondateurs de la République américaine ont été Washington et Lafayette, et Lafayette, votre compatriote, un Français, a beaucoup aidé à la constitution de notre République. (*Applaudissements*).

Nous n'oublierons jamais, MM.·. FF.·., la grande assistance que la franc-maçonnerie française nous a prêtée,

et c'est un grand plaisir pour moi, représentant la République américaine, d'honorer la mémoire de Washington et de Lafayette, en vous proposant trois fois la santé de la République française. (*Vifs applaudissements. Cri de : Vive la République américaine !*)

Le F.·. *Desmons.* — Je suis chargé par le Conseil de l'Ordre d'une mission bien agréable à remplir. Nous avons invité des frères appartenant aux divers rites maçonniques de France et des frères appartenant à des Or.·. étrangers à venir parmi nous. Nous désirons que cette cérémonie ne soit point oubliée par eux et le Conseil de l'Ordre a pensé qu'il était bon de donner à chacun d'eux un souvenir. Chacun de vous d'ailleurs, MM.·. FF.·. délégués de toutes les LL.·. de France, vous recevrez cette médaille ; quant à nos frères visiteurs, nous nous faisons un plaisir de la leur décerner ce soir. Qu'ils veuillent bien l'accepter comme une preuve du plaisir qu'ils nous ont causé à tous en se rendant à notre appel et qu'ils soient convaincus que leur souvenir vivra éternellement dans le cœur de la maçonnerie et de tous les maçons, ici présents. (*Vifs applaudissements*).

Allocution du Fr.·. *Mesureur*, membre de la G.·. L.·. Symb.·. Ecoss.·.

MM.·. FF.·.,

Ce n'est pas un discours que je vous apporte, c'est un acte que je vous demande la permission d'accomplir. Le Congrès a pris aujourd'hui un engagement, celui de ne pas se séparer, de ne pas quitter cette fête sans avoir pensé aux orphelins dont nous avons la garde, aux enfants de l'orphelinat maçonnique. C'est cette promesse, MM.·. FF.·., que je viens vous rappeler.

Je n'ajouterai rien. Je vous demande, dans cette fête maçonnique, dans cette fête internationale, de laisser ve-

nir à vous les petits enfants ; comme l'a si admirablement chanté notre F.·. Auguez, de l'Opéra, le temps est venu de la fraternité. Cette fraternité, MM.·. FF.·., c'est à vous de l'exercer en n'oubliant pas les orphelins au nom desquels on s'adressera à vous dans quelques instants. (*Applaudissements*).

Allocution du F.·. *Thiaut*, Vén.·. de la Loge de Belfort :

J'ai pensé, MM.·. FF.·., que dans une réunion internationale comme celle-ci, on ne pouvait pas oublier les provinces détachées de la France dans la dernière guerre, et j'ai demandé à notre F.·. Président la permission de vous en dire quelques mots. Je représente la seule L.·. qui existe sur le lambeau de l'Alsace resté à la France, L.·. qui a la noble mission de servir de trait-d'union entre les Frères qui ont eu le bonheur d'échapper à l'annexion et ceux qui ont la douleur d'être séparés de la mère-patrie. Je ne puis laisser passer aucune occasion de rappeler le souvenir de nos frères d'Alsace-Lorraine. (*Applaudissements*).

Vous savez, MM.·. FF.·., qu'elle est leur conduite, leur attitude : malgré les avantages énormes que leur offraient les maç.·. allemands, ils ont voulu rester attachés au G.·. O.·. D.·. F.·. Ils ont préféré se mettre en sommeil que d'avoir une activité commune avec eux. Depuis ce moment ils viennent de temps en temps, quand ils le peuvent sans trop de danger, se retremper dans le pur patriotisme de Belfort, ils viennent chercher dans notre L.·. des consolations, des paroles d'espoir qui leur font supporter avec plus de patience les tristes misères de l'annexion, les vexations continuelles et indignes qui se multiplient.

MM.·. FF.·., moi qui tous les jours assiste à ces rigueurs cruelles, je puis vous dire que les Allemands ont beau chercher toutes sortes de querelles, ils ont beau empêcher les enfants d'aller embrasser leurs vieux parents, ils ont

beau empêcher les hommes faits qui restent en France, d'aller fermer les yeux à leur père et à leur mère, jamais ils ne germaniseront ces populations sympathiques. (*Applaudissements*).

J'en ai eu encore la preuve il y a quelques jours à peine : j'ai vu arriver, par des voitures particulières pour éviter la police des gares de chemins de fer des centaines d'Alsaciens qui venaient fêter avec nous le centenaire du 14 Juillet. Comme ils étaient heureux de voir le drapeau, d'entendre sonner le clairon et battre les tambours français ! Comme ils étaient heureux de mettre à leur chapeau les trois couleurs de la France ! Comme ils criaient de tous leurs poumons : Vive la France !

Je convie le Congrès à porter un toast à nos frères d'Alsace-Lorraine qui conservent au fond de leur cœur ces sentiments patriotiques. (*Applaudissements prolongés*).

Le F.·. *Grégoire*, membre du Conseil de l'Ordre.

Il y a quelques années j'ai, avec quelques autres maçons, fondé au pied des Pyrénées une L.·. qui s'appelle la *Fraternité latine*. Nous avions en ce moment dans notre cœur, en face des menaces qui s'adressaient à la France, cette idée que le pays où est née la liberté, que les libres bords de la Méditerranée auraient un jour à défendre, que l'Espagne, l'Italie et la France étaient trois sœurs. Eh bien, aujourd'hui, j'affirme qu'il y a de grands cœurs italiens qui battent à l'unisson des nôtres et au moment où des hommes comme Cipriani viennent ici, dans ce pays, défendre l'idée de l'Union fraternelle de toutes les races latines, le Congrès international maçonnique ne serait pas complet si nous n'envoyions pas notre salut à tous les démocrates italiens, si nous n'envoyions pas notre baiser fraternel, par delà la frontière française, à ceux qui, dans les Vosges, sont venus défendre la liberté menacée dans notre pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

Oui, MM.·. FF.·., je salue de tout mon cœur et de toute mon âme tous les citoyens qui nous donnent tant de témoignages de sympathie, soit à Milan, soit à Naples, soit partout ailleurs, et je vous invite à saluer avec moi les futurs défenseurs de la Ligue latine pour la République Universelle. (*Vifs applaudissements.*)

Le Président déclare close la série des toasts.

La séance est levée à onze heures et les membres du Congrès se séparent en échangeant de chaleureuses marques de fraternité et en se donnant rendez-vous à une date prochaine.